

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 219, SEPTEMBRE 2019

CLERMONT-FERRAND

9^{ème}
congrès
national

Du 9 au 13 décembre 2019



F.S.U.

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN



Textes
préparatoires

AUJOURD'HUI

LE DÉLÉGUÉ
QUE VOUS
AVEZ ÉLU
VOUS
DÉFEND.

DEMAIN

VOUS VOUS
DÉBROUILLEREZ
TOUT SEUL.

DÉCOUVREZ POURQUOI SUR WWW.FSU.FR

**DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION ~~DE LA~~ DESTRUCTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Éditorial

La préparation de notre congrès de Clermont-Ferrand se poursuit.
Voici le deuxième numéro supplémentaire de *POUR*.

Il contient les textes préparatoires permettant de lancer les débats des congrès départementaux et ceux du congrès national.

Construction des alternatives économiques, sociales et écologiques ;
Éducation, Recherche, Formation et Emploi ; avenir de la Fonction publique et des agent-es ; avenir du syndicalisme... autant de questions posées dans chacun des quatre thèmes qui appellent réflexions, débats et propositions, autant de manques qui sont à investir.

Ces textes ne sont pas définitifs mais à discuter et ils peuvent être amendés.

Chaque syndiqué-e peut y contribuer soit par son congrès départemental soit par son syndicat national.

Le congrès national de Clermont-Ferrand fera la synthèse de ces débats et propositions. Et il adoptera les textes définitifs.

Les enjeux sont importants et les défis à relever sont nombreux si nous voulons contribuer à construire une société plus juste et plus solidaire.

Force essentielle dans la Fonction publique, porteuse d'un syndicalisme de transformation sociale, la FSU a une responsabilité particulière.

Les débats et décisions de notre prochain congrès sont donc importants. Alors, bons débats à toutes et tous et rendez-vous à Clermont-Ferrand !

Bernadette Groison
secrétaire générale



Sommaire

Thème 1	p. 5
Thème 2	p. 21
Thème 3	p. 32
Thème 4	p. 46
<i>Laïcité</i>	<i>p. 31</i>
Propositions de modifications statutaires	p. 61
Rapport financier	p. 61

*Un glossaire est disponible sur le site de la FSU,
idem pour le corpus revendicatif*

Thème 1

Éducation, formation, recherche, culture : un service public pour le progrès social

Préambule

La FSU, une ambition pour l'éducation et la formation, la recherche et la culture

Au moment où les gouvernements tentent de réduire les moyens et le périmètre de la Fonction publique, où les financements du service public d'éducation sont bloqués, où la formation professionnelle est livrée aux mains des branches professionnelles, alors que toute ambition pour l'éducation et la formation des jeunes et des adultes semble être abandonnée, il revient à la FSU, de continuer d'exiger et de promouvoir une nouvelle ambition pour l'éducation et la formation de tous.

Le monde connaît une situation de crise sociale et environnementale. Fruit des inégalités de répartition des richesses, elle conduit à la multiplication des conflits dont les peuples sont les premières victimes. Face à cela, nous

faisons le pari de l'éducation et de la formation, puissants outils pour résoudre ces tensions et ouvrir le champ des possibles.

Tous les jeunes sont éducatibles, de la maternelle jusqu'à 18 ans, tous sont capables de réussir des études supérieures. Tous les adultes tireraient bénéfice d'une éducation et d'une formation tout au long de leur vie, gage d'une élévation de leur niveau de savoirs, de culture et de qualification, d'une promotion sociale.

L'éducation n'est pas une marchandise ! L'éducation est le fer de lance de la lutte contre l'exclusion !

La FSU défend l'idée d'un service public fort de l'éducation, de la formation et de la recherche, parce qu'elle sait

l'importance de la dimension collective dans la construction du lien social.

Plutôt que de rendre chacun responsable de son parcours, d'individualiser les droits, les moyens, d'exclure ceux qui ne sont pas dans la norme, il convient, pour la FSU, de redonner du collectif à l'acte de former et d'éduquer. L'élève, le jeune, le chômeur, le salarié, l'agent, ne sont ni au centre ni à la périphérie du système d'éducation et de formation, ils doivent s'y intégrer complètement, en synergie avec l'ensemble des acteurs afin que toutes et tous s'inscrivent dans une dynamique de progrès social, culturel, humaniste.

Avec le thème 1, notre objectif est de décliner cette ambition et de nous donner les moyens de la faire partager par le plus grand nombre.

Partie I. État des lieux

I-1. État des lieux du système éducatif français

Depuis près de vingt ans, les inégalités scolaires et le poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire ont augmenté. C'est la conséquence des politiques éducatives mises en œuvre et de la réduction des moyens alloués. L'investissement dans l'éducation a diminué d'un point de PIB (soit 20 milliards d'€ en euro constant). La France dépense 0,7 point de PIB de moins à l'éducation que les 11 pays européens qui lui sont comparables (France stratégie, note 74, janvier 2019).

Les inégalités sociales continuent à se creuser. À la rentrée 2017, alors que dans l'ensemble du second degré, 36 % des élèves sont enfants d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs, cette proportion s'élève à 53,6 % dans les formations professionnelles en lycée et 72,6 % l'enseignement adapté (DEPP, 2019). Les collèges publics accueillent les élèves les plus défavorisés contrairement aux collèges privés. L'origine sociale, géographique et le sexe continuent de peser sur l'accès aux diplômes.

L'enseignement supérieur souffre toujours d'un sous-investissement qui ne permet pas la démocratisation de son accès à tous les jeunes. Actuellement, sur la période 2013-2015, seuls 38 % des enfants d'ouvriers et d'employés (qui représentent 55 % de notre population) accèdent à un diplôme de l'enseignement supérieur contre 74 % des enfants de cadres et de professions intermédiaires (qui ne représentent pourtant que 35 % de notre population). Les politiques éducatives mises en place ces dix dernières années ne font qu'accroître le nombre de NEET (jeunes sans formation, sans emploi) même si le nombre de sorties sans qualification a tendance à diminuer qui sont montés à 1,8 million en 2017 dont 500 000 jeunes complètement « invisibles » et environ 200 000 sans aucun soutien financier.

I-2. Bilan 2012-2017 : une rupture manquée avec les politiques éducatives libérales

Corpus : I-c Le Mans

La FSU a dressé un bilan très critique

des politiques éducatives menées sous le quinquennat Hollande et dénoncé l'absence de rupture avec la ligne libérale antérieure. Les mesures consenties n'ont pas été à la hauteur et n'ont pas permis, par manque de réelle volonté politique, de changer de cap pour l'éducation. Aucune mesure n'a permis non plus de diminuer les effectifs par classe et d'améliorer les conditions d'enseignement. La politique d'inclusion a aggravé encore la lourdeur des effectifs, elle s'est mise en place sans formation, sans moyens supplémentaires et a ajouté à la dégradation des conditions d'enseignement.

Malgré l'allègement du temps de service devant élèves en REP+, la réforme de l'éducation prioritaire conduite sur des moyens trop limités, pensée à travers les collèges en oubliant les écoles orphelines et les lycées n'a pas été à la hauteur des enjeux.

La « priorité au primaire » s'est traduite par des mesures (PDMQDC, scolarisation des moins de trois ans...) mais faute de moyens suffisants pour compenser les pertes créées par le gouvernement Sarkozy, elle n'a pas permis une réelle amélioration.

Le refus de la réforme du collège (2016) a mobilisé massivement la profession, sans que la ministre ne modifie son projet. Cette réforme a dégradé considérablement les conditions de travail et d'études : les inégalités se sont accrues d'un collège à l'autre (bilangues, options), entre élèves d'un même collège (EPI, AP) et avec les établissements privés.

La réforme de la formation initiale des enseignants et des CPE n'a pas permis de résoudre la crise de recrutement : elle a même dégradé les conditions de formation (masters en alternance, EAP, mi-temps des stagiaires en responsabilité). L'insuffisance des moyens dont sont dotées les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) a engendré de la souffrance pour les formateurs comme pour les étudiants et ont généré des inégalités accrues.

Quant à la formation continue, elle manque aux enseignants et est insuffisante la plupart du temps : elle a cepen-

dant été imposée et instrumentalisée pour « faire passer » la réforme du collège en 2016, ce que la FSU dénonce.

Malgré une hausse démographique forte de la population étudiante, la dotation par étudiant ne fait que diminuer et les capacités d'accueil ne sont pas à la hauteur.

À tous les niveaux, de l'école à l'université et aux organismes de recherche, une souffrance au travail s'instaure chez les personnels due à une dégradation croissante des conditions de travail, aux formes de management et une précarisation accrue.

I-3. 2017-2019 : Des réformes libérales qui impactent la formation et l'éducation

À son arrivée, le gouvernement s'est attaqué à la formation professionnelle et scolaire pour répondre avant tout à l'employabilité des futurs salariés et aux besoins en compétences du marché du travail.

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie ainsi en profondeur le paysage de la formation professionnelle, son pilotage, l'organisation de son financement ainsi que le rôle et la place des partenaires sociaux. Cette réforme ultra libérale accroît la mise en concurrence des organismes et des modalités de formation. Elle met sous tension l'ensemble des acteurs de la formation. La déréglementation de l'offre de formation et le financement aux contrats développent la concurrence entre formation professionnelle initiale sous statut scolaire, apprentissage public et privé.

Dès l'été 2017, le gouvernement supprime les emplois aidés, ce qui a de lourdes conséquences pour le fonctionnement de l'école. La réforme du collège est assouplie, mais sans cadrage national ni moyens supplémentaires, ce qui renforce encore les inégalités. Les CP sont dédoublés en REP+, mesure étendue depuis aux CP et CE1 en REP, sans dotation suffisante et accompagnée de contraintes pédagogiques, c'est-à-dire au détriment des PDMQDC et des effectifs des autres classes.

J.-M. Blanquer renoue à son arrivée avec des pratiques autoritaires : il prescrit des

méthodes pédagogiques, impose des évaluations nationales (CP, CE1, Sixième, Seconde), multiplie les injonctions. Il annonce les réformes des lycées et du baccalauréat, source d'inégalités aggravées, ce qui suscite inquiétudes et mobilisations (notamment dans l'enseignement agricole). Avec F. Vidal, il met en place la loi ORE et remplace Admission postbac (APB) par Parcoursup, qui empêchera une part importante des jeunes de poursuivre leurs études dans la voie de leur choix. La FSU dénonce la sélection pour accéder à l'université. Le projet de loi « Pour l'école de la confiance », fait l'objet d'une vive contestation chez les enseignants car elle pose des problèmes nouveaux sans résoudre ceux posés par l'école aujourd'hui. Ajouté aux différentes mesures déjà prises, il organise l'école de la concurrence à tous les niveaux, entre les élèves, entre les professeurs et de-

main entre les établissements. La mobilisation a permis un recul (provisoire?) de la création des EPLEsf. Toutefois, ce projet couplé à celui des EPLEi, établissements pour privilégiés, dessine la volonté d'une école ségréguée aux ambitions différentes et manifestement hiérarchisées. Les EPLEsf concentreraient aussi les objectifs du projet du ministre: mettre en cause le statut des personnels (services des enseignants du premier et second degré, statut des directeurs d'école...). L'article 8 de la loi permet d'en poursuivre l'expérimentation. Derrière l'article 1, la liberté d'expression des personnels est attaquée. Pour le supérieur, l'article 16 renforce le pouvoir des présidents d'université dans le recrutement des enseignants et enseignants-chercheurs. Le gouvernement renoue avec les suppressions de postes alors que le nombre d'élèves est toujours en augmentation.

Un coup de frein brutal est mis à l'augmentation du budget de l'Éducation nationale avec une hausse de 800 millions d'euros contre 1,2 milliard en 2018 et 2,2 milliards en 2017. La rentrée 2019 voit 2 650 suppressions de postes dans le second degré et 50 dans l'enseignement agricole.

Dans l'ESR, qui souffre d'un grand manque de moyens, les postes ouverts aux concours ont baissé de 33 % ces cinq dernières années. Pour la même période, l'enseignement supérieur a accueilli 220 000 étudiants (dont 160 000 à l'université) tout en baissant le nombre de titulaires (-2 052 entre 2014 et 2018), en gelant 12 000 postes en 2018 et en faisant largement appel aux heures complémentaires: elles représentent l'équivalent de 20 000 postes pour 55 000 Enseignant-Chercheurs titulaires et 15 000 enseignants titulaires. L'emploi statutaire a fortement

zoOM

Culture de l'évaluation et gouvernance

Depuis son arrivée, J.-M. Blanquer a manifesté sa volonté d'ériger l'évaluation comme outil principal de pilotage du système éducatif, désormais inscrite dans la loi sur l'école de la confiance. Et ce, au profit d'une politique éducative qui a pour conséquences l'accroissement des inégalités scolaires, la mise sous tutelle grandissante des métiers de l'éducation et une territorialisation de notre système éducatif ouvrant la voie à une mise en concurrence des établissements.

En ne sélectionnant que des sous-compétences instrumentales dans le champ des « apprentissages fondamentaux », les évaluations standardisées, mise en place en CP, CE1, et Sixième remettent en cause la logique des programmes nationaux et s'éloignent de l'ambition d'une même culture commune pour toutes et tous. Les protocoles de remédiation retenus privilégient un resserrement des contenus sur ces dits fondamentaux et sur des modes de « faire classe » tournés vers la répétition et l'individualisation, facteurs d'augmentation des inégalités scolaires. Les conséquences sont connues: « teaching to the test », intensification du travail, abandon des apprentissages liés aux savoirs non-évalués, perte de sens pour les élèves et les enseignants. Tout ceci va à l'encontre de l'objectif de démocratisation de la réussite scolaire.

Le développement de la culture de l'évaluation participe de la prolétarianisation du métier, cantonnant les enseignants en simples passeurs et passeuses de dispositifs conçus par des groupes d'experts. Dépossédés de l'analyse des résultats, ils se voient imposer par la hiérarchie les dispositifs de remédiation. On assiste à une mise sous tutelle des enseignants, réduits à de simples exécutants. Cette évolution est renforcée par une réforme de la formation initiale qui prévoit un recours systématique à l'évaluation pour justifier les choix pédagogiques. De plus, la volonté de développer l'individualisation des carrières enseignantes et la part du mérite dans les rémunérations, le tout fondé sur la soi-disant « performance » des enseignants mesurée par les résultats

de leurs élèves, manifeste l'intention d'augmenter le pouvoir de la hiérarchie sur les enseignants, au détriment de leur liberté au travail, ce qui aura des conséquences néfastes sur le collectif de travail.

La perspective, inscrite dans la loi, d'une évaluation des établissements ouvre la voie à une territorialisation du système éducatif, avec l'affirmation d'ambitions différenciées selon les lieux. Elle permettra leur mise en concurrence avec pour conséquence prévisible la dégradation des conditions de travail des enseignants et l'accentuation de la relégation sociale des établissements défavorisés. La gestion individualisée des carrières des personnels, notamment les enseignants fait courir le risque d'une évaluation en fonction des résultats des élèves. Avec la suppression du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) et la mise en place du Conseil de l'évaluation, le ministère, quant à lui, s'exonère d'une évaluation objective de sa politique éducative.

La FSU est opposée à la culture de l'évaluation et au pilotage par les résultats qui conduisent à une école de la performance et de la concurrence dont les déterminants conduisent à une augmentation des inégalités scolaires et du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire.

Pour la FSU, il est nécessaire de distinguer l'évaluation du système, des élèves et des enseignants. Les indicateurs publics des politiques éducatives doivent être établis sur échantillon avec une garantie d'indépendance. L'évaluation des élèves doit être uniquement au service de leurs apprentissages et tenir compte des choix pédagogiques exercés dans la classe. Elle doit rester sous la maîtrise des enseignants.

L'évaluation des enseignants doit être déconnectée de celle des élèves. En aucun cas, elle ne doit servir à la gestion des carrières des enseignants ou à la mise en concurrence des établissements et des écoles.

La FSU refuse toute idée de mise en concurrence des écoles et des établissements.

diminué dans les organismes de recherche : 6 % de suppression en dix ans. Parcoursup, application directe de la loi ORE, empêche une partie de la jeunesse de poursuites d'études choisies. La hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers a suscité un tollé et donné lieu à une mobilisation des personnels et des étudiants au cours de l'année, sans pour autant être remises en question par la ministre.

La loi Pacte assouplit les règles de cu-

mulx chercheur/actionnaire/entrepreneur/conseiller scientifique. De ce fait, elle favorise les situations de conflits d'intérêt en supprimant le contrôle *a priori* par la commission de déontologie.

L'annonce de la réforme de la formation des enseignants contient des interrogations (place du concours), mais pose déjà de graves problèmes : statut et direction des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE), emploi précoce d'étu-

dians (AED) comme moyens d'enseignement, volume et nature de la formation. Le projet ministériel privilégie le terrain au détriment de la formation théorique.

Alors que J.-M. Blanquer avait annoncé ne pas vouloir tout refonder, la réalité des réformes qu'il met en place contre l'avis des personnels redessine en profondeur notre système éducatif. Cette politique éducative rétrograde et libérale contribue à creuser les inégalités.

Partie II. Des contenus et des pratiques pour une culture commune

II-1. Contenus de formation et de certification

Corpus : Culture commune (Poitiers II-a), Effectif des classes, formation initiale et continue des formateurs (La Mans, II.)

La FSU rappelle que les contenus de formation, les conditions des apprentissages et les pratiques pédagogiques permettant de les assimiler, ainsi que les certifications attestant de leur acquisition, ne sont pas indépendants et doivent être conçus en cohérence. Cela nécessite des conditions d'apprentissage ad hoc (effectifs, carte des formations etc.) afin de viser l'émancipation de toutes et tous, et cela depuis la maternelle et tout au long de la vie.

II-1-1. Culture commune *versus* savoirs fondamentaux

Le congrès de Poitiers a défini la culture commune comme « un réseau de savoirs et de compétences qui doit permettre à l'ensemble d'une génération de quitter le système éducatif avec les clés de compréhension du monde qui l'entoure, les compétences et les savoirs en action nécessaires à sa participation citoyenne et à son émancipation, ainsi que les moyens de continuer à se former » (Poitiers II-a). La construction de cette culture commune est un enjeu de démocratisation scolaire. Elle justifie

la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Les « savoirs fondamentaux », définis par le ministre comme « lire, écrire, compter et respecter autrui », sont aux antipodes de la culture commune, en ce qu'ils n'ouvrent pas vers la culture et vers une poursuite ultérieure de formation. De ce fait, la FSU récuse cette conception de la scolarité obligatoire, facteur d'aggravation des inégalités.

La culture commune doit pouvoir prendre appui sur les résultats de la recherche. La politique de publication des résultats de la recherche doit permettre leur accès libre et gratuit.

II-1-2. Programmes et référentiels

De réformes en réformes, les contenus des formations sont élaborés de plus en plus rapidement, déconnectés des structures d'enseignement ou de formation, des modalités de certification et élaborés sans les professionnels qui devront les mettre en œuvre.

L'écriture des programmes nationaux et des référentiels doit s'inscrire dans un temps suffisamment long pour permettre un bilan de l'existant ainsi que l'élaboration d'objectifs partagés en termes de savoirs et de compétences, de contenus d'enseignement et de disciplines convoquées, de structures et de modes de certifications.

Cette réflexion doit partir des besoins

des jeunes et de ceux de la société. Les programmes doivent intégrer les savoirs et compétences nécessaires à l'émancipation des élèves. Ils ne doivent pas être soumis aux pressions économiques et politiques, ni instrumentalisés. Ils doivent s'appuyer sur les résultats de la recherche et sur l'expertise des professeurs et des formateurs.

II-1-3. Bilan du socle / bilan du DNB

Le bilan des modifications de l'évaluation qui ont accompagné la mise en œuvre de la réforme du collège est très négatif, notamment en Troisième. Le bilan de fin de cycle, l'oral et les épreuves terminales écrites, qui constituent l'actuel Diplôme national du brevet (DNB), sont déconnectés des contenus d'enseignement et ne peuvent attester du réel niveau d'acquisition des élèves. Les bilans de fin de cycle sont utilisés comme un levier de transformation des pratiques et permettent à la hiérarchie de prendre la main sur le métier d'enseignant. La FSU défend une autre conception de l'évaluation : l'ensemble des disciplines participant à la formation des élèves doit être pris en compte au DNB soit en contrôle continu ou lors d'épreuves finales.

II-1-4. Loi ORE, arrêté licence

La loi ORE et l'arrêté licence accen-

tuent les ruptures d'égalité entre étudiants et entre établissements. L'arrêté licence entraîne le recours à l'appel à projet qui contraint à des pratiques pédagogiques normatives. Il met en avant une professionnalisation réduite à une employabilité immédiate et adéquationniste. Il entérine des licences à plusieurs vitesses entre les établissements ayant les moyens d'assurer un taux d'encadrement important au profit d'étudiants sélectionnés par Parcoursup et ceux sous-dotés au regard de leurs missions de service public. Avec les blocs de compétences, il promeut la certification et vide de sens la notion de diplôme national car chaque établissement pourra déroger à la plupart des règles et cadres prescriptifs nationaux : absence de nombre d'heures minimum assurées en présence des étudiants ou encadrées à distance (fin des 1 500 heures), habilitation conjointe entre établissement public ou privé, différentes formes possibles de compensation, suppression ou non de la deuxième session. Des parcours et des modules à la carte ne permettront pas à tous la mise en œuvre de l'accès de droit en master.

La mal nommée « loi relative à l'Orientation et la réussite des étudiants » (ORE) a instauré Parcoursup avec ses prérequis et ses classements de dossiers de candidature pour gérer des flux d'étudiants : c'est un puissant outil d'autocensure, de dissuasion, de division entre les lycéens initiés et les autres et qui favorise le secteur privé.

Les « contrats pédagogiques de réussite étudiante » s'inscrivent dans une logique de compétition entre individus et de productivité des études.

La FSU demande l'abrogation de la loi ORE, la révision complète de l'arrêté licence. Les heures de formation en licence et master doivent être abondées.

II-1-5. L'évolution des modes de certification, l'élaboration des diplômes et les CPC, le rôle des enseignants et formateurs

Les modes de certification sont corrélés aux programmes, référentiels et pratiques pédagogiques. Ils doivent être pensés en fonction des savoirs à évaluer et des savoir-faire à valider, ils doivent

également garantir le niveau de qualification attesté par le diplôme obtenu. Ils doivent figurer dans les programmes et référentiels des diplômes. L'expertise des enseignants et formateurs doit être sollicitée pour la rédaction et la validation de ces textes réglementaires.

Afin de préserver l'égalité républicaine et de ne pas engendrer de concurrence entre les certificateurs, l'anonymat doit être privilégié. Les épreuves non anonymes, par exemple le contrôle en cours de formation, doivent être drastiquement limitées. Pour les diplômes professionnels, la définition des activités, tâches, compétences doit être élaborée avec les représentants des employeurs et des salariés. La pertinence de l'ensemble de cette ingénierie impose consulter les représentants des enseignants et formateurs. La FSU exige la présence des représentants des formateurs avec voix délibérative dans les commissions professionnelles consultatives en charge de la définition des référentiels professionnels.

II-1-6. VAE, bilan de compétences

Les titres et diplômes professionnels peuvent être obtenus à la suite d'une formation sous statut scolaire, d'étudiant ou de salarié, mais également en faisant valoir une Validation des acquis de l'expérience (VAE). Le candidat doit alors démontrer qu'il a acquis les compétences inscrites au référentiel du diplôme ou du titre lors de son activité professionnelle.

Confronter les activités exercées dans son activité professionnelle avec la définition des compétences est complexe. Il convient de développer, dans le cadre du service public, l'accompagnement des postulants tout au long de la procédure (définition de la famille de diplômes, niveau de qualification visé). Cela doit être fait dans le cadre des bilans de compétences par des spécialistes des parcours professionnels, tels les psychologues du travail du ministère du travail. Des conseillers en VAE doivent pouvoir accompagner les candidats lors de l'élaboration de leur dossier. Les membres des jurys des diplômes doivent être formés à ces formes de certification qui ne s'appuient pas sur un parcours de formation.

II-1-7. Les réformes du baccalauréat

Le baccalauréat représente une charnière dans le système d'éducation et de formation. Les trois voies des lycées doivent conserver l'ambition d'un haut niveau de savoirs et de culture pour tous. L'obtention du diplôme doit valider un niveau de qualification, permettant l'insertion sociale et professionnelle et garantir la poursuite d'études supérieures.

En introduisant la sélection des bacheliers pour les poursuites d'études avec Parcoursup, en renforçant les frontières entre formation générale et professionnelle, notamment par un appauvrissement des contenus, le gouvernement abandonne les ambitions de démocratisation et d'exigence qui ont contribué à la construction du système de formation des jeunes, orientation qui prive une partie de la jeunesse de ses droits, et que la FSU combat.

II-2. Pratiques éducatives

II-2-1. Pratiques pédagogiques : les professionalités face aux prescriptions

Les pratiques éducatives font actuellement l'objet de prescriptions fortes. Formation, recherche (pédagogie, neurosciences...), évaluations standardisées, innovations sont instrumentalisés pour justifier des réformes et des partis pris ministériels. Ces injonctions engendrent confusion et perte de maîtrise professionnelle.

Alors que les programmes et la liberté pédagogique sont inscrits dans la loi pour borner l'activité d'enseignement, l'Éducation nationale introduit de nouvelles prescriptions, aux statuts réglementaires divers, qui souvent relèvent davantage de la communication politique que de la clarification réglementaire.

Les pratiques pédagogiques doivent s'ancrer dans une formation initiale et continue solide prenant appui sur la recherche et l'expertise professionnelle. L'enseignant et le formateur doivent pouvoir les mettre en réflexion collectivement et sur les temps de travail. Ils doivent pouvoir concevoir et élaborer leurs pratiques didactiques et pédagogiques en fonction des situations rencontrées et des objectifs recherchés. Cette légitimité des enseignants à choi-

sir leurs pratiques pédagogiques se conçoit dans le cadre des programmes, dans l'exigence de la réussite des élèves et en répondant à leur diversité tant du point de vue des obstacles à leurs apprentissages que de leur rapport aux savoirs.

II-2-2. Recherche en et pour l'éducation et la formation

Corpus : Le Mans II-b-1

Les recherches et mouvements pédagogiques prenant l'enseignement et les apprentissages pour objet concourent à la constitution d'un corpus de connaissances en perpétuelle évolution. Le développement de l'expertise professionnelle s'inscrit dans un processus continu d'appropriation des apports de la recherche et de la formation ainsi que dans une éventuelle coopération entre chercheurs et praticiens.

La FSU demande une diffusion large des travaux scientifiques émanant de différents champs théoriques. La formation doit s'en nourrir afin de permettre aux enseignants / formateurs concepteurs de leur métier de faire des choix éclairés en fonction du contexte de formation et des objectifs pédagogiques.

II-2-3. Innovation : approche critique

Corpus : Le Mans II-b-10

Sous couvert « d'innovation », certaines pratiques, méthodes ou organisations de classe sont promues par l'institution, voire imposées aux enseignants (différenciation pédagogique, îlots, classe inversée, utilisation du numérique, enseignement et évaluation « par compétences », travail en groupes, par projet, etc.) dans la plupart des cas sans réflexion pédagogique préalable, sans formation, et *a posteriori* sans véritable bilan de leur mise en œuvre. Or, les pratiques pédagogiques ne sont pas neutres. Permettent-elles aux enseignants de mieux enseigner et aux élèves de mieux apprendre ? Et si oui dans quel contexte et avec quelles implications ? La formation des enseignants doit intégrer l'objectif de les rendre capables d'une approche réflexive des pratiques pédagogiques.

II-2-4. Interdisciplinarité, co-intervention

Corpus : Le Mans II-b sur l'interdisciplinarité

La co-intervention a pris des formes diverses (PDMQDC, réformes du collège, des voies technologiques et professionnelles) parfois imposées au niveau réglementaire. La FSU en demande un bilan sérieux (pratiques, conséquences sur les apprentissages des élèves), ainsi que la possibilité d'une formation à ces pratiques. En tout état de cause, la co-intervention doit rester un choix des équipes et doit être financée.

II-2-5. Numérique et apprentissages

Corpus :

Le Mans : zoom : le numérique

La recherche montre que l'utilisation d'outils numériques peut être utile dans certaines situations et apprentissages, mais qu'elle est loin de l'être systématiquement. Les professeurs doivent être formés à ces enjeux.

Les entreprises fournissant matériels et logiciels propriétaires n'ont pas à définir ce que doivent être les priorités pédagogiques, en particulier au travers de production de capsules ou de MOOCS (massive open online courses). La FSU souligne le caractère socialement discriminant des pratiques basées sur des démarches de type Bring your own device (BYOD) ou Apportez votre appareil numérique (AVAN).

II-2-6. Quelles ambitions pour l'enseignement de l'oral ? Quelle culture de l'écrit, de l'oral ?

Réussir implique la maîtrise de pratiques langagières qui relèvent du monde de l'écrit. Si certains élèves et étudiants sont connivents avec ces pratiques, ce n'est pas le cas de tous, et particulièrement de ceux issus des classes populaires. Cependant, il ne peut être question de limiter ces derniers à des pratiques orales se substituant à celles de l'écrit.

Démocratiser notre système d'éducation et de formation implique d'enseigner le rapport au langage écrit et oral comme outil de pensée et de connaissance et ce dans toutes les disciplines.

II-2-7. Expérimentations

Corpus : Poitiers II-b-10

Les expérimentations proposées par le ministère de l'Éducation nationale ne sont généralement que des préfigura-

tions visant à contourner au niveau local ce que le ministère peine à généraliser sur le territoire. Certaines permettent l'implantation d'opérateurs privés (par exemple Agir pour l'École) dont les méthodes sont contraires aux valeurs du service public.

Pour la FSU, les expérimentations doivent être débattues au sein des équipes. Elles doivent respecter les horaires nationaux des élèves et les droits des personnels. Elles doivent faire l'objet d'évaluations annuelles.

II-2-8. Pilotage par les évaluations

Voulant piloter le système éducatif par l'évaluation, l'Éducation nationale a mis en place des évaluations nationales standardisées à plusieurs niveaux de la scolarité. Ces tests peuvent inciter à modifier les pratiques dans le sens de la seule réussite aux évaluations. De plus, leurs résultats sont instrumentalisés pour justifier des réformes par des arguments pseudo-scientifiques. Ces évaluations peuvent à terme servir de base à la mise en concurrence des écoles ou des établissements et à l'évaluation des enseignants.

Dans l'enseignement supérieur, la multiplication des appels à projets et les évaluations permanentes détournent les personnels des missions de productions et transmissions des savoirs.

La FSU dénonce une dérive de l'évaluation qui privilégie la concurrence plutôt que la coopération ou la solidarité et les compétences scolaires de bas niveau. Quand elle n'est pas certificative, l'évaluation des élèves doit avoir pour seul objectif de fournir aux élèves, aux familles et aux enseignants des éléments d'appréciation, valorisant les progrès et favorisant les apprentissages des élèves.

II-2-9. Les entreprises dans l'école, mini-entreprises, neutralité commerciale

Des entreprises profitent des réductions budgétaires à l'Université pour y proposer des formations clef en main. Par le truchement de fondations, d'associations patronales ou issues des branches professionnelles fleurissent dans les établissements scolaires les projets visant à inculquer « l'esprit d'entreprendre » aux élèves. Loin des

structures coopératives trop rarement expérimentées, ces « mini-entreprises » sont des lieux d'enrôlement des élèves au modèle libéral.

La FSU réaffirme le caractère fondamental et incontournable du principe de neutralité y compris dans les par-

tenariats proposés. Aucun jeune ne doit devenir la cible captive d'un enjeu commercial. Il est urgent d'outiller la profession face à ce type de pratiques.

La formation doit offrir des outils d'analyse du monde du travail et de

l'entreprise: travail réel, travail empêché, prescriptions, droits du travail... Ceci peut être pris en charge dans les contenus d'enseignement mais également dans les programmes de formation continue et de promotion sociale des salariés et agents.

Partie III. Quelles organisations pour combattre les inégalités ?

Le système éducatif est traversé par de nombreuses inégalités, bien connues et dénoncées pour leurs effets sur les destins scolaires des élèves et des étudiants. Ces inégalités sont de différentes natures: certaines sont subies par l'école du primaire au supérieur, qui en devient caisse de résonance, d'autres sont engendrées par le système éducatif lui-même. Les inégalités territoriales, sociales, culturelles impactent fortement l'école, sans qu'elle soit en mesure de les éradiquer. Mais d'autres fonctionnements inhérents à l'école sont facteurs d'inégalités: la compétition, la mise en concurrence et la sélection, mais aussi les effectifs chargés ou la diminution des heures d'enseignement pénalisent en particulier les élèves issus des classes populaires. Or le service public devrait être garant de l'égalité d'accès à l'éducation et bénéficier des moyens nécessaires.

III-1. L'offre de formation sur les territoires, maillage et diversité, de la petite enfance à la vie professionnelle

III-1-1. Introduction: polarisation des territoires, déréglementation de l'offre de formation

Les conditions et l'offre de formation ne sont pas réparties de façon égalitaire, selon les territoires, urbains ou ruraux, ou qui concentrent des populations socialement défavorisées. Des écoles, notamment rurales ferment. Avec la réforme 2016, les collèges présentent des situations inévitables. La réforme des lycées produit des disparités d'implan-

tation des spécialités. Pour la voie professionnelle, la carte des formations, à la main des régions, est inégalement répartie. Dans l'ESR, la taille, les budgets, les projets de chaque université révèlent une inégalité des formations sur tout le territoire.

La déréglementation de l'offre de formation dessine une éducation de moins en moins nationale.

III-1-2. Spécialités et options des lycées général, technologique et professionnel

À l'entrée au lycée, chaque jeune doit pouvoir initier un projet de formation qui lui permettra d'atteindre un haut niveau de savoir, de culture et de qualification dans les domaines qu'il a choisis.

En général, pour des raisons à la fois d'environnement social et de moyens financiers, les jeunes sont peu mobiles et nombre d'eux restreignent leurs ambitions en choisissant l'établissement de formation de proximité. Afin d'ouvrir à tous l'ensemble des champs des possibles, il convient de proposer une offre de proximité comportant l'ensemble des formations du second degré de l'éducation nationale et de développer l'internat ou de résidences scolaires, ainsi que les transports publics permettant à chacun l'accès à la formation qui lui permettra de tracer un parcours de réussite.

III-1-3. Voie professionnelle et campus des métiers

Les Campus des métiers et des qualifi-

cations sont au cœur de la réforme de la voie professionnelle. Créés pour répondre en priorité aux besoins économiques locaux, sans se préoccuper des attentes des jeunes en matière de formation, ils se mettent en place au détriment de la diversité des formations existantes. La FSU demande le maintien d'un maillage des formations sur le territoire.

III-1-4. L'enseignement supérieur et la recherche

Les politiques d'excellence et de regroupement avec les Universités cibles, entre autres, veulent faire émerger une dizaine d'établissements de taille mondiale, entérinant un ESR à deux vitesses avec des écoles universitaires de recherche « d'excellence » et des établissements de proximité de type collège universitaire.

La mise en concurrence des établissements, des unités de recherche et des personnels au moyen des Appels à projets (AAP) de l'agence nationale de la recherche, des IDEX et I-Site des Plans d'investissements d'avenir (PIA1, 2 et 3) instaure un enseignement supérieur à plusieurs vitesses. Ces AAP, déstructurant, poussent les établissements à se regrouper avec, pour seule motivation, la perspective d'atteindre une « taille critique visible à l'international », et en accentuent la régionalisation de l'ESR. Dans ce contexte de grande déréglementation, l'État doit retrouver son rôle de régulateur pour arriver à conserver un tissu de recherche et de formation cohérent et accessible sur tous les territoires et revenir d'urgence aux dotations d'État

comme modalité principale de financement de la recherche publique dans les établissements et les laboratoires.

III-1-5. Service public de formation continue, concurrence public privé

L'éducation et la formation tout au long de la vie, sous sa déclinaison « formation permanente » et « promotion sociale » est certainement l'un des défis les plus importants à relever. Il n'y aura pas de progrès social si ce domaine est laissé à la loi des marchés et des structures privées. L'état doit redevenir un acteur majeur de la formation professionnelle des salariés, afin de satisfaire une exigence sociale mais également de répondre aux enjeux des mutations technologiques.

La collectivité nationale doit reconstruire des modes de financements par subvention publique pour proposer à chaque salarié une offre de formations débouchant sur des qualifications nationalement reconnues.

III-2. Faire société

III-2-1. Enseignement et pratiques de la démocratie

Les enseignements doivent permettre une réflexion sur la citoyenneté qui ne peut se confondre avec l'instrumentalisation des symboles (drapeau, hymne...). Les conditions de vie et les pratiques pédagogiques dans les écoles, les établissements scolaires et l'enseignement supérieur doivent permettre aux élèves et aux étudiants de s'y sentir citoyen et de s'y exercer à la citoyenneté, y compris à travers les instances représentatives.

III-2-2. École inclusive

Corpus : Le Mans III-a (inclusion, ULIS et handicap, UE, EGPA, UPE2A, Rased, études supérieures), IV-L (l'enseignement en prison)

L'école doit contribuer à la construction d'une société inclusive. Or, la mise en place de l'inclusion scolaire avec des moyens spécifiques insuffisants ne peut suffire à garantir la réussite des élèves et des étudiants et peut se révéler source de souffrance ou de culpabilité pour les élèves comme pour les enseignants de classe ordinaire. L'enseignant, par sa seule action pédagogique, ne peut répondre aux besoins de tous les élèves.

Une scolarisation réussie des élèves en particulier en situation de handicap passe par des équipes pluriprofessionnelles et le maintien de la diversité des prises en charge à côté de la classe ordinaire (établissements, structures, dispositifs).

La FSU s'inquiète de la médicalisation de la grande difficulté scolaire dont la prise en charge ne doit pas être externalisée mais se faire à l'école dans le cadre de l'équipe pluriprofessionnelle, notamment les dispositifs et structures de l'adaptation scolaire.

Le ministère poursuit sa politique d'économie : baisse horaire pour la nouvelle Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), déploiement de l'externalisation des unités d'enseignement, création des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)... L'école inclusive nécessite une politique volontariste et ambitieuse : une formation initiale et continue solide, du temps de concertation, des effectifs abaissés, des RASED complet et un accompagnement au plus près des équipes.

Enfin, le métier d'AESH doit être reconnu, tant par le statut que les conditions de travail et le salaire.

Pour contribuer à une société inclusive et permettre à l'école de répondre aux besoins particuliers des élèves et garantir également leur réussite scolaire, la FSU revendique les moyens humains et matériels nécessaires, une formation solide des personnels, un travail de concertation au sein d'équipes pluriprofessionnelles et les dispositifs et structures spécialisées.

III-2-3. Éducation prioritaire

Corpus : Poitiers IV-b, Le Mans IV-b

La FSU rappelle la nécessité du maintien de l'éducation prioritaire, sa demande que les lycées y soient intégrés, car la difficulté scolaire et sociale ne disparaît pas à la sortie du collège.

III-2-4. Mixité sociale et scolaire

Corpus : Le Mans, IV-f

Les EPLEi, les réformes des lycées et du baccalauréat, Parcoursup, l'arrêté licence participent d'une volonté d'investir sur des « premiers de cordée »

au détriment des autres jeunes, et en particulier de ceux des territoires déshérités. La FSU rappelle que le système éducatif est le creuset de la vie en société. L'école et l'enseignement supérieur doivent être des lieux de justice sociale et d'émancipation et non de tri ou de relégation. La FSU demande que cessent ces politiques de ségrégation et que la mixité sociale et scolaire soit au cœur des objectifs des réformes à mener. Elle dénonce le développement du financement des écoles maternelles privées prévu par l'obligation scolaire et ses effets de réduction de la mixité sociale des écoles maternelles publiques.

III-2-5. Langues régionales (LR)

Corpus : zoom langues et cultures régionales (Le Mans)

À l'heure de la diminution de la transmission familiale, les langues régionales ne peuvent vivre qu'à travers l'École et les services publics. Or, au fil des réformes (loi NOTRe, collège, lycée), les LR sont fragilisées, contrairement aux discours officiels sur la défense du plurilinguisme. La FSU demande des postes aux concours, une continuité de l'enseignement de/en LR de la maternelle à l'Université dans l'enseignement public, dans le cadre d'une politique linguistique cohérente et adaptée aux spécificités territoriales qui ne se résume pas à considérer les LR comme un simple « patrimoine » (cf. article 75-1 de la Constitution).

III-2-6. Culture pour toutes et tous

Corpus : zoom culture pour toutes et tous (Poitiers)

Le développement de l'idéologie des « savoirs fondamentaux » et les réformes des lycées s'accompagnent d'une remise en cause des dimensions culturelles des enseignements. Elles doivent rester dans les ambitions scolaires. L'accès à la culture doit être facilité tout au long de la vie sur l'ensemble du territoire. Cela demande une politique volontariste et financée à hauteur des besoins.

III-2-7. Santé et action sociale

Corpus : Poitiers II-b-9

Le travail en équipe pluriprofessionnelle est un atout important pour l'accompagnement des études.

La FSU demande une politique volontariste permettant de faire vivre les services sociaux dans le second degré et dans l'enseignement supérieur. Elle rappelle la nécessité de créer un service social du premier degré.

De même, les politiques de santé scolaire ou universitaire doivent pouvoir répondre aux besoins des élèves et des étudiants, développant leur autonomie et améliorant leurs chances de réussite. Ils doivent être confortés.

III-2-8. Égalité filles-garçons, lutte contre les discriminations

Corpus : IV-h

La situation et les analyses faites en 2013 au congrès de Poitiers sont malheureusement toujours d'actualité.

III-2-9. Service national universel

Le SNU n'est en rien un outil pour répondre à l'absence de mixité sociale et au décrochage scolaire: il entend imposer de façon artificielle une cohésion que le système scolaire n'a pas été en mesure de favoriser; il impacte la scolarité des jeunes concernés qui sont pour la très grande majorité encore en formation; il aura des conséquences sur la scolarité de toute la jeunesse puisqu'il grèvera une partie du budget de l'EN; il conditionnera de façon coercitive le passage des examens.

Le dispositif reste flou concernant les personnels pouvant être impactés. Des interrogations subsistent pour les personnels administratifs, infirmiers, CPE, personnels de direction, agents des collectivités territoriales...

La FSU rappelle que l'engagement ne peut se fonder que sur le volontariat de la personne. La FSU est opposée à la mise en place du Service national universel.

III-2-12. Justice des mineurs

Corpus : Justice des mineurs, privilégier l'éducation (Le Mans)

Dans un contexte où l'abrogation de l'ordonnance de 45 est envisagée via la promulgation d'un code pénal des mineurs, la FSU réaffirme que l'accompagnement éducatif des enfants doit primer sur les mesures répressives et l'enfermement.

III-3. Organisation et cohérence du parcours scolaire et de la formation tout au long de la vie

III-3-1. Scolarisation obligatoire maternelle

Corpus : Poitiers III-B-1 ; III-B-2

L'instruction obligatoire à 3 ans inscrite dans la loi contraint désormais les collectivités territoriales à financer les écoles maternelles privées. Les moyens consacrés à l'école publique seront réduits et la concurrence du privé renforcée. La scolarisation dès 2 ans, de tous les enfants, notamment des milieux socialement défavorisés, doit rester une priorité.

III-3-2. Scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans

La qualité de la formation initiale de tous est nécessaire pour permettre les poursuites d'études du plus grand nombre et garantir un accès fructueux à la formation tout au long de la vie. C'est pourquoi la FSU prône une formation initiale obligatoire sous statut scolaire jusqu'à 18 ans et exige les capacités d'accueil pour y parvenir.

III-3-3. Effectifs et dédoublements

→ Effectifs et dédoublements :

Poitiers II-b-3

La réussite de tous les élèves et étudiants nécessite une baisse des effectifs dans les classes.

Dans le premier degré, cela ne peut pas se confondre avec le modèle unique de la structure d'une classe à douze élèves surtout lorsqu'il se fait en supprimant des moyens qui, de fait, augmentent les effectifs des autres classes ou diminuent l'offre territoriale.

III-3-4. Orientation

Corpus : Poitiers zoom orientation, Le Mans III-b-6-3

Le travail d'orientation des élèves est un processus complexe qui se déploie tout au long de leur scolarité.

Il ne saurait se cantonner à l'accompagnement personnalisé. Psy-ÉN EDO et enseignants, dans le respect de leurs missions propres, doivent pouvoir accompagner de concert élèves et étudiants.

III-3-5. Liaison école-collège

Corpus : Le Mans III-b-6.5

III-3-6. Liaison collège-lycée, Troisième prépa métiers

Corpus : Le Mans III-b-6-2

Le collège connaît de nombreuses difficultés : effectifs pléthoriques, inclusions sans moyens d'élèves relevant de l'enseignement adapté et du handicap, réduction continue des dotations... À cela s'ajoute l'affaiblissement du cadre national engendré par la réforme de 2016, notamment en ce qui concerne les bilingues et les options.

La création de Troisièmes prépa-métiers, favorisant l'orientation vers l'apprentissage et réduisant certains horaires d'enseignement rompt avec l'idée portée par la FSU d'un collège pour tous qui doit permettre aux élèves de poursuivre leur formation en lycée sous statut scolaire, après avoir obtenu un premier diplôme national.

III-3-7. Quel(s) lycée(s) ?

Corpus : Le Mans III-b-4

Si les voies du lycée sont toujours socialement hiérarchisées, les réformes récentes ont encore aggravé la situation : la réforme de la voie professionnelle, en réduisant la part des enseignements généraux et la réforme actuelle du lycée en déstructurant les séries de la voie générale, dessinent des parcours aux inégalités renforcées et des filières socialement tracées. Parcoursup empêche la poursuite d'études de certains, notamment les élèves issus de la voie professionnelle, et entrave les choix de nombreux autres.

La FSU doit repenser l'organisation du lycée, sous forme de voies progressivement diversifiées dans leurs contenus comme dans la durée de formation pour accéder au diplôme, dotées de passerelles efficaces et s'appuyant sur une synergie entre formation générale exigeante pour tous et spécialisation générale, technologique ou professionnelle permettant à la fois d'ouvrir sur l'enseignement supérieur et de permettre une insertion professionnelle et sociale pour les jeunes qui le souhaitent.

III-3-8. La réforme de la voie professionnelle

La réforme de la voie professionnelle conduit à une réduction des heures d'enseignements disciplinaires, à l'imposition de dispositifs inefficaces

comme la co-intervention forcée, à une dé-spécialisation professionnelle des formations avec des classes de Seconde regroupées dans des familles de métiers.

III-3-9. Apprentissage : changement de paradigme

Corpus : Le Mans II-b-6-7

La Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » aura de graves conséquences sur toute la formation professionnelle initiale et continue. En effaçant la distinction entre ces deux moments de formation, en libéralisant les ouvertures de formations en apprentissage pour les Centres de formation d'apprentis (CFA) des branches professionnelles et des entreprises, au détriment d'une répartition équilibrée des formations sous statut scolaire sur l'ensemble du territoire, le gouvernement crée une concurrence déloyale entre ces deux voies.

Le financement de l'apprentissage, individualisé « au contrat » met en difficulté l'ensemble des structures pré-bac et universitaires publiques.

La volonté de développer l'apprentissage pré-bac pour créer des formations calquées sur les seuls besoins des employeurs d'une région à un moment donné rompt avec le projet républicain de l'École porté par la FSU à travers la scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans.

III-3-10. Le supérieur et le post bac des lycées

À côté de l'université, les lycées ont développé des formations post bac qui viennent compléter les possibilités de choix des futurs bacheliers. Le nombre de places disponibles dans ces formations devrait d'ailleurs être augmenté pour mieux répondre à la demande sociale.

Pour la FSU il importe que le mouvement de reconnaissance mutuelle entre l'université et les autres formations supérieures soit poursuivi et amplifié. Toute formation publique débouchant sur une qualification supérieure devrait trouver une validation par l'université, et l'ensemble des cursus de formation devrait satisfaire aux ambitions des formations universitaires, notamment en termes de contenus de formation et de recherche.

III-3-10. Réforme des formations des métiers de la santé

Depuis des années, la FSU demande des cursus de santé répondant aux besoins. La future loi « santé », si elle supprime officiellement *numerus clausus* et Examen classant national (ECN), les remplace par des dispositifs qui maintiendront de fortes sélections, et ne s'orientent pas vers un premier cycle commun à toutes les formations de santé. Le *numerus clausus* est remplacé par une gestion locale des flux par filière – faisant intervenir université et Agence régionale de santé.

L'ECN, qui aujourd'hui conduit les futurs médecins à choisir le type de spécialité et engendre un bachotage intensif des étudiants, va être supprimé. Mais les modalités d'accès au 3ème cycle risquent de permettre l'examen à la « tête du client ».

Il faut poursuivre l'universitarisation de la formation des personnels de santé.

III-3-11. Accès à l'enseignement supérieur, (continuité vs sélection)

Avant 2018, le baccalauréat, 1er grade universitaire, permettait l'accès de droit aux formations supérieures. Avec Parcoursup, les formations, à l'aide d'algorithmes d'affectations locaux et opaques, classent puis sélectionnent les bacheliers sur dossier et par éventuellement des tests. La FSU demande l'accès de droit pour les bacheliers aux licences. La FSU demande l'effectivité du droit à l'enseignement supérieur pour les bacheliers.

III-3-12. Droit à la formation tout au long de la vie

Corpus : Le Mans Zoom FTLV

L'éducation et la formation tout au long de la vie doivent être reconsidérées comme une nouvelle éducation permanente. Chacun devrait pouvoir utiliser une partie de son temps d'activité afin de pouvoir bénéficier de formation pour élever son niveau de qualification et anticiper les mutations technologiques, mais également pour pouvoir s'ouvrir à de nouveaux champs de savoirs et de culture. Pour les salariés comme pour les demandeurs d'emploi, 10 % du temps réglementaire du travail devrait être affecté à l'éducation permanente. Ces actions pourraient être

intégrées au temps de travail hebdomadaire ou mensuel, ou prendre la forme de congés de formation d'un mois chaque année. Elles concerneraient les salariés du privé comme les agents de la Fonction publique.

Ces politiques de formation devraient être de la responsabilité de l'État à tous les niveaux. Pour cela les structures publiques ou para-publiques de formation des adultes doivent être dotées des moyens permettant d'offrir à chacun des parcours débouchant sur de nouvelles qualifications professionnelles, une promotion sociale, une ouverture culturelle.

III-3-14. Éducation populaire

Corpus : Poitiers IV-f, Le Mans IV-g

La FSU revendique la création d'un pôle éducatif et sportif qui intègre les missions « Jeunesse et Sports » (JS), la gestion de ses personnels par l'EN, l'affectation des personnels JS dans des délégations identifiées des rectorats.

III-4. L'école dans son environnement

III-4-1. Rythmes éducatifs et scolaires

Corpus : Le Mans I-c et III-c

Sans financement suffisant de l'État et sans véritable concertation, la réforme des rythmes scolaires était vouée à l'échec. L'absence de cadrage national a renforcé les disparités territoriales. La majorité des élèves et des enseignants n'en ont pas tiré bénéfice.

Le nombre d'encadrants des activités périscolaire a été diminué. Ces personnels et ceux de l'extra-scolaire ont été précarisés ; leur formation n'est toujours pas mise en œuvre. Le plan mercredi a peu de conséquences concrètes.

Le zonage du calendrier scolaire accorde la priorité aux considérations économiques et touristiques et non aux rythmes de l'enfant. Les champs de compétences respectifs de l'État et des collectivités doivent être clarifiés, y compris la question des transferts de charges, du financement de l'école et des services périscolaires.

III-4-2. Rôles de l'État et des collectivités territoriales. Gouvernance

Les prérogatives des collectivités territoriales en matière d'éducation doivent s'inscrire dans un cadre national fort et ambitieux et être au service du ser-

vice public d'éducation. C'est dans cette logique que doit être pensée la décentralisation.

La politique éducative doit viser une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. La prise en compte des réalités locales spécifiques ne peut se confondre avec une autonomie basée sur des volontés hiérarchiques locales. Le pilotage de proximité ne peut produire ses effets d'accompagnement que parce qu'il prend en compte l'expertise des acteurs de terrain et facilite leurs coopérations et qu'il rejette la mise en concurrence et le clientélisme.

La FSU s'oppose au recrutement local des enseignants et des CPE par les chefs d'établissements, ainsi qu'au profilage des postes.

III-4-3. Relations aux associations

Le tissu associatif français représente une véritable richesse d'éducation populaire dans les territoires. Il subit les politiques comptables. Les coopérations, sous forme de conventions, doivent continuer à exister entre les établissements d'enseignement public et les associations de loi 1901. Mais les associations ne doivent pas prendre en charge les missions du service public d'éducation.

III-4-4. Rôle des parents, relations école-parents

**Corpus : Poitiers II-B-7,
Le Mans IV-h**

La qualité des relations entre l'école et les familles est un facteur déterminant dans la réussite scolaire. La mise en place de projets école-famille nécessite une solide formation initiale et continue des personnels, un accompagnement et du temps reconnu institutionnellement pour rencontrer les familles. Les initiatives développées par les équipes doivent être soutenues et valorisées. Un dialogue constructif entre l'école et les parents doit être mené en particulier avec les associations qui les représentent.

L'institution communique avec les parents, les élèves et les étudiants de façon de plus en plus dématérialisée (LSUN, ENT, bourses, inscription, etc.). Sous couvert de simplification, ce choix, socialement discriminant, éloigne les familles de l'école et de manière générale

dégrade les relations : il doit être remis en cause.

III-5. Public-privé, privatisation

**Corpus : Le Mans, thème 2,
zoom laïcité**

L'éducation est de plus en plus conçue comme un vaste marché par les acteurs privés ainsi que par les autorités publiques. La FSU dénonce cette situation qui laisse le champ libre aux dérives marchandes et idéologiques, parfois avec le soutien de la politique gouvernementale.

III-5-1. Écoles privées, écoles privées hors contrat : financement et contrôle

Seule la fin du financement public des écoles privées sous contrat permettra de lutter efficacement contre les inégalités scolaires croissantes produites par leur développement.

La lutte contre toute forme d'endoctrinement des enfants et des jeunes nécessite un contrôle renforcé de l'État, en particulier dans les écoles privées hors contrat.

III-5-2. Orientation : Psy-ÉN, Parcoursup, coaching

Il n'est pas acceptable que l'article 18 de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » transfère aux régions les missions d'information sur les formations et les métiers des Dronisep ainsi que leurs personnels. L'Onisep ne sera plus en capacité de mener sa mission d'information sur les formations et les métiers à destination des parents, des élèves, des étudiants sur l'ensemble du territoire.

Les officines privées profitent de l'insuffisance du nombre de Psy-ÉN EDO et des difficultés des familles face à Parcoursup pour proposer des services marchands : stages payants pour construire son dossier, coaching privé, rédaction de CV...

La FSU demande un grand service public national de l'orientation.

III-5-3. Privatisation de la formation professionnelle

Il n'y aura pas de progrès social si l'éducation et la formation tout au long de la vie, sous sa déclinaison « formation

permanente » et « promotion sociale » sont laissées à la loi des marchés et des structures privées. L'État doit redevenir un acteur majeur de la formation professionnelle des salariés.

Les structures publiques (Universités, CNED, GRETA, AFPA, CNAM, CREPS, CFPPA...) doivent retrouver des fonctionnements et des modes de financement qui leur permettraient de sortir de la logique des marchés.

III-5-4. Valorisation économique et transfert de la recherche

Dès 2005 la recherche publique, sous-financée, a été orientée vers des objectifs d'« enjeux de société ». Les dispositifs d'incitation aux partenariats et à l'innovation avec le privé ont été multipliés. Des missions supplémentaires du « transfert » et de « l'innovation » ont été attribuées à tous les établissements de l'ESR. Dans le contexte d'un budget de la recherche publique qui stagne depuis 2000, la FSU demande que cesse l'affectation de moyens publics vers ces missions d'« innovation », qui aboutit à la substitution de l'investissement de recherche et développement des entreprises par un investissement public au détriment de la recherche fondamentale et de long terme.

III-5-5. Crédit d'impôt recherche (CIR)

La créance du CIR est doublée à 60 % lorsque la recherche est sous-traitée à un laboratoire public. Le fait que seuls les contrats de sous-traitance soient pris en compte dans les dépenses éligibles du CIR – et non les contrats de collaboration – fixe les relations des entreprises avec les laboratoires publics sur l'utilisation de savoir-faire et de techniques déjà acquises. Ce cadre affaiblit la recherche publique, en particulier fondamentale et de long terme. La FSU demande une remise à plat du CIR.

III-5-6. Numérique, Ed tech, partenariats public-privé

La EdTech (l'industrie du numérique éducatif) est soutenue de manière croissante par l'EN et le pouvoir politique, à tous les niveaux. Ce soutien passe notamment par des subventions, des exonérations fiscales, la course au numé-

rique en termes d'équipement et de pédagogie ainsi que l'externalisation (partielle ou totale, ou encore sous forme de PPP) de pans de plus en plus nombreux du champ éducatif (formation

initiale et continue, orientation, certifications, contenus pédagogique, inclusion scolaire, etc.).

La FSU demande que les solutions numériques employées dans l'éducation

nationale obéissent à un cahier des charges rigoureux respectant notamment le RGPD, correspondent aux choix et aux besoins réels des personnels, des élèves et des étudiants.

Partie IV. Quels métiers pour la démocratisation ?

La finalité d'émancipation des métiers de l'enseignement, de la formation, de l'éducation et de la recherche nécessite que les personnels soient concepteurs de leur activité. Un tel principe ne peut se concevoir dans la conception actuelle qui privilégierait l'autoritarisme, le management, la concurrence aux dépens de la coopération et de la reconnaissance de l'expertise professionnelle. Cette situation conduit à une perte du sens du travail et des métiers qui contribue à générer souffrances et risques psycho-sociaux.

IV-1. Les métiers, les missions

IV-1-1. Personnels concepteurs de leur activité professionnelle, libertés pédagogique, académique et de recherche

La FSU réaffirme son attachement aux libertés pédagogique, académique et de recherche inscrites dans la loi. Les enseignants agissent au quotidien dans le cadre des programmes. Ils exercent leur liberté pédagogique en tenant compte de tous les éléments de contexte qui interviennent dans les apprentissages et de leur expérience professionnelle construite dans une articulation permanente entre leurs pratiques et les apports théoriques et scientifiques à leur disposition. C'est une des conditions de la réussite du système.

Les pratiques pédagogiques ne sont pas neutres. La formation initiale et la formation continue, en croisant l'ensemble de la recherche, doivent viser le développement de la professionnalité enseignante pour permettre aux enseignants concepteurs de leur métier d'opérer des choix éclairés au service

des apprentissages des élèves, des étudiants et de la démocratisation de la réussite scolaire.

La recherche et la diffusion du savoir doivent être libres. Ceci rend nécessaire, liberté d'initiative et de réalisation de la recherche, liberté pédagogique et indépendance des enseignants-chercheurs et des chercheurs qui doivent être à l'abri des pressions de toutes sortes. La nature même de la démocratie fait de la connaissance scientifique un bien public mondial. L'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) ne peuvent participer à la construction d'un avenir meilleur pour l'humanité et se développer dans l'intérêt des sociétés humaines que si les libertés académiques sont garanties dans un système universitaire public.

IV-1-2. Travail en équipe pluriprofessionnelle, co-intervention, plus de maîtres, collectifs de travail

Les expériences de co-intervention entre pairs en collège et LP, l'accompagnement par des AESH des élèves en situation de handicap, la collaboration quotidienne des enseignant-es et des personnels municipaux dans les écoles maternelles... ont modifié l'exercice des différents métiers concernés.

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les élèves (grande pauvreté, conditions de vie hors l'école, allophonie...) les métiers se complexifient. Le collectif est une ressource indispensable qui permet de sortir de l'isolement. La FSU revendique une meilleure prise en compte institutionnelle des temps d'échange et d'élaboration et un accès aux ressources utiles au travail au sein

d'équipes pluriprofessionnelles aussi bien en formation initiale qu'en formation continue.

IV-1-3. Enseignants spécialisés

L'enseignement spécialisé a fait l'objet d'un remaniement lié à la montée en puissance de l'éducation inclusive version école libérale. Les nouvelles circulaires RASED, ULIS et SEGPA portaient déjà en germe une réorientation des missions vers un rôle de personne ressource pour l'inclusion en direction des équipes au détriment de l'aide directe aux élèves. La réforme de la formation spécialisée (CAPPEI) est venue apporter une touche supplémentaire à ce changement de paradigme. L'enseignement adapté en RASED et SEGPA est particulièrement visé avec une baisse des moyens et des injonctions de co-intervention souvent inopérantes et difficiles à mettre en œuvre sans temps dédié ni formation.

La FSU revendique le maintien des identités professionnelles et la réaffirmation de l'action pédagogique en direction des élèves.

IV-1-4. CPE

Le recrutement et la formation, de moins en moins en phase avec les textes statutaires, cherchent à faire du CPE un « conseiller technique du seul chef d'établissement », un « chef du service vie scolaire », loyal, voire soumis, auteur solitaire d'un projet de vie scolaire et qui ne compte pas son temps... Le développement des dispositifs entraîne les CPE vers une multiplication de tâches qui diluent le métier et, combinée au manque de moyens humains,

empêche le suivi approfondi des élèves. La FSU revendique le respect de l'identité professionnelle des CPE et la réaffirmation de l'action pédagogique et éducative en direction des élèves.

IV-1-5. AFSH

→ **Questions statutaires voir thème 2 – 2 V d**

Corpus : Le Mans V-c

IV-1-6. Direction, encadrement

Les personnels chargés de l'encadrement (inspecteurs et chefs d'établissement) doivent exercer leur autorité hiérarchique dans le strict cadre des textes légaux et réglementaires. Les stratégies managériales ont largement contribué à détériorer les relations entre les personnels et leur hiérarchie. Elles doivent cesser au profit de relations respectueuses de la vie démocratique des écoles et des établissements et fondées sur la reconnaissance des compétences professionnelles des agents et de la liberté pédagogique des enseignants. Elles doivent viser l'équilibre des droits et des obligations pour respecter, dans les perspectives de l'intérêt général, les libertés des fonctionnaires et des usagers.

IV-1-7. Psy-ÉN

Alors même que le corps unique des psychologues de l'EN est doté de missions clairement définies, des tentatives pour rapprocher les Psy-ÉN d'un pôle médico-social se sont manifestées lors du débat sur la loi « confiance ». Ces projets placeraient les Psy-ÉN sous l'autorité du médecin et imposeraient une approche médicalisante limitant leurs activités au seul suivi des « élèves à besoins éducatifs particuliers » sur prescription médicale, au détriment du travail au sein des équipes éducatives, des RASED et du CIO.

Parallèlement au transfert d'une partie des missions d'orientation aux enseignants et CPE, les aides et accompagnements pour l'orientation tendent à être confiés à des organismes extérieurs, empêchant ainsi toute intervention efficace contre les effets des inégalités sociales. Avec une diminution drastique des postes aux concours et une précarisation accrue, les raisons

sont nombreuses pour la FSU de mobiliser la profession pour faire entendre la nécessité d'autres choix pour le service public et pour le métier.

IV-2. Attractivité

→ **Voir aussi thème 2 II-2-c**

Prérekrutements :

corpus Le Mans VI-a-1-c

Dans le cadre du nouveau management public, les personnels de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation tout au long de la vie voient leur action encadrée par toujours plus de prescriptions, qu'elles concernent leurs missions comme leurs conditions de travail. L'exercice des métiers est empêché par des tâches parasites et chronophages, par le pilotage par les résultats et une restriction des droits. Les personnels se voient ainsi dépossédés de leur expertise et sont réduits au rôle de simples exécutants. Ce contexte contribue à réduire l'attractivité des métiers de l'éducation et de la formation.

Le recrutement des personnels devient difficile dans certains territoires, pour certains corps et métiers. Cela peut être lié à la dévalorisation salariale, à la difficulté des conditions d'exercices, mais aussi à des politiques irrégulières de recrutement associées à la volonté politique de diminuer l'emploi statutaire. Cela n'encourage pas les étudiants à préparer les concours et décourage des personnels lassés de la précarité ou des conditions de travail.

La FSU demande la mise en place de plans de recrutements pluriannuels avec sortie de la précarité, l'amélioration des conditions de travail et de la rémunération. Elle propose de rendre leur attractivité aux métiers en redonnant du pouvoir d'agir aux personnels.

IV-3. Formation

IV-3-1. Formation initiale et continue pour des personnels concepteurs de leurs activités professionnelles : quels contenus et objectifs de formation ?

Corpus : Le Mans VI-b

La formation initiale et continue a pour objectif de doter les personnels de

connaissances et d'outils issus de la recherche et de construire des compétences de professionnels experts en développant tout au long de la carrière les actions de formation et les échanges nécessaires à une pratique réflexive. Enseigner est un métier de conception. Pour répondre à cette exigence, Il faut donc une formation initiale et continue ambitieuses permettant à tous les enseignants de construire l'ensemble des savoirs professionnels nécessaires à la démocratisation du système scolaire. Elle doit prendre appui sur la recherche et se nourrir des différents espaces où les enseignants conçoivent leur métier (recherche-action, mouvements pédagogiques, associations disciplinaires, analyses de pratique...).

Les contenus de formation concernent d'une part les savoirs à enseigner, pour permettre une maîtrise de haut niveau des disciplines enseignées à l'école et d'autre part les savoirs pour enseigner, portant sur les processus de transmission des savoirs et les connaissances spécifiques nécessaires au travail d'enseignant et d'éducateur. Il s'agit donc notamment des didactiques des disciplines, ainsi que des disciplines scientifiques relevant du champ de l'éducation : histoire, sociologie, psychologie, philosophie, didactique professionnelle.

IV-3-2. La place du terrain dans la formation initiale

Le terrain, c'est-à-dire les écoles et établissements scolaires et de formation dans lesquelles les futurs professionnels seront amenés à travailler est un des éléments essentiels de la formation initiale, mais il ne doit pas piloter la formation. Le terrain seul ne forme pas : c'est son inscription dans une formation cohérente qui le permet. L'expérience du terrain doit s'articuler avec une formation qui accompagne et éclaire les stages d'observation, de pratique accompagnée, en responsabilité. Les stages doivent, tout au long de la formation, permettre de découvrir des réalités diverses. Ils doivent être progressifs. La formation doit permettre à l'étudiant, au stagiaire d'avoir une attitude réflexive sur les gestes et sur la pratique professionnelle.

Être dans une classe ne suffit pas à se

former, c'est pourquoi les stages (observation, pratique accompagnée, responsabilité) doivent être conçus dans une logique de formation et non d'emploi.

IV-3-3. Progressivité de l'entrée dans le métier, formation continuée en début de carrières

Corpus : Le Mans VI-a-3

L'entrée dans le métier doit être progressive afin de permettre aux nouveaux titularisés de poursuivre leur formation initiale, de penser et d'interroger leur pratique professionnelle. Après le concours, la durée du stage ne devrait pas dépasser le tiers du service hebdomadaire d'un enseignant, les stagiaires ne pouvant être considérés comme des moyens d'emploi.

Pour les enseignants, ce continuum de formation doit se décliner avec un mi-temps en T1 et des modules de formation continue conséquents en T2. Les nouveaux recrutés dans l'enseignement supérieur doivent bénéficier les premières années d'une décharge de service.

IV-3-4. Quelles structures de formation ? Relations EN / ESR

Corpus : Le Mans VI a-1-a

Pour la FSU, les enseignants et CPE doivent être formés dans des écoles universitaires et professionnelles, composantes des universités. Ces écoles doivent assurer la préprofessionnalisation en lien avec les autres composantes

universitaires. Leur budget doit être fléché par les ministères et abondé en fonction des besoins. Elles doivent être gouvernées de manière démocratique : décisions essentielles prises par le conseil d'école, composé d'au moins 50 % d'élus représentant les personnels et les étudiants ou usagers. Ces écoles travaillent en partenariat avec les rectorats, pour offrir des terrains de stages adaptés à la construction de compétences professionnelles.

IV-3-5. Quels contenus ?

Corpus : Le Mans VI-a-1-b

Les contenus de formation doivent prendre en compte l'ensemble des aspects d'un métier de conception et permettre, dans les pratiques et les contenus, la démocratisation du système d'éducation et de formation. Ils doivent tenir compte du rapport au savoir des élèves et étudiants, en particulier de ceux issus des classes populaires. Ils doivent permettre une formation professionnelle réflexive, articulant mise en stage, analyse de pratiques et recherche en éducation.

IV-3-6. Statut, rôle, formation des formateurs ?

Corpus : Le Mans VI-c-II-b et c

Dans les écoles de formation des professeurs, la formation est assurée par des équipes pluricatégorielles : enseignants-chercheurs, enseignants premier et se-

cond degré affectés à l'université, temps partagés (affectés à mi-temps à l'université et à mi-temps en classe), PEMF et PFA. Des partenaires ponctuels peuvent être associés à la formation.

Les équipes pluricatégorielles élaborent les maquettes, dans le respect des règles universitaires et des orientations ministérielles. Elles bénéficient d'une formation initiale et continue de formateurs, dispensée dans l'école universitaire, sur temps de service. Elles participent à la formation initiale et continue et à la diplomation des enseignants et CPE.

IV-3-7. Privatisation de la formation

La formation des personnels doit rester une compétence de l'État. Elle ne peut être soumise aux principes marchands qui ouvriraient une mise en concurrence de l'offre de formation vers les acteurs privés, et qui menaceraient les valeurs du service public.

IV-3-8. Formations spécifiques : formateurs, personnels de direction, d'inspection

Corpus : Le Mans VI-d

La formation des personnels d'encadrement doit renoncer à la promotion des stratégies managériales et se développer pour viser des finalités d'accompagnement des personnels centrées sur la démocratisation de la réussite scolaire.

Le CNED et le Réseau Canopé, établissements publics dépendant de l'EN, doivent être un levier de lutte contre le décrochage scolaire, développer l'enseignement et les formations à distance et mettre à disposition des ressources pédagogiques pour le plus grand nombre. depuis quelques années, les choix opérés par les différentes directions et suivies par les ministres ont orienté ces

établissements vers la recherche du chiffre d'affaires plutôt que la réponse aux besoins des usagers, notamment à cause de l'insuffisance chronique de moyens. La FSU exige que le financement de ces établissements couvre non seulement leur masse salariale, mais aussi le développement et la diffusion des services aux usagers. Au-delà des revendications concernant

les personnels, la FSU engagera une réflexion sur les missions et métiers spécifiques de ces opérateurs afin de lutter contre toute tentative de « dégraissage », désengagement de l'État ou dénaturaion de leurs missions, et pour cerner les complémentarités entre ces deux établissements. Un travail en commun entre les représentants des personnels CNED et Canopé est lancé, pour porter des revendications communes.

Pour un CNED moteur dans l'enseignement à distance

Le CNED a connu en 2010 et depuis une restructuration qui l'a éloigné progressivement de sa mission de service public, avec la bénédiction des deux ministères de tutelles. Son personnel connaît une précarisation de l'emploi et un management procédurier et autoritaire. Une centralisation excessive des décisions au sein de la direction générale alourdit les procédures de travail et rend inefficace l'action du personnel sur le terrain. L'industrialisation de la production justifie aux yeux de l'administration une spécialisation de certains métiers afin de gagner en productivité. Cette démarche s'est traduite par une paupérisation des métiers concernés, une complication des procédures de travail, une démotivation, une capacité d'innovation amoindrie.

Le contrat d'objectif et de performance 2022 signé avec la tutelle (contre l'avis des organisations syndicales), vise à pallier la dégradation engendrée dans les établissements scolaires par la réforme Blanquer. Le CNED est une caution supplémentaire pour cette réforme, sans les moyens financiers ni humains indispensables à sa réalisation.

Le personnel sur sites est malmené et perd progressivement tout sens de son travail.

Tout en avançant le dialogue social comme moyen de gestion des RH, l'administration a durci ses relations avec les représentants du personnel et pratique même une sorte d'intimidation à leur encontre. La FSU travaillera à instaurer à un rapport de force au CNED qui permet au personnel d'être vigilant et combatif vis-à-vis des orientations de casse de l'établissement.

Le CNED a financé la plupart des projets structurants sur son fonds propre; son budget est fragile. L'augmentation des tarifs d'inscription reste la variable utilisée pour chercher l'équilibre. Cette politique va à l'encontre des principes de service public qui devraient guider l'action du CNED.

Sous couvert de rationaliser l'offre, la direction supprime progressivement des formations qui pouvaient répondre à un besoin de service public.

En plus de ses missions d'enseignement à distance, le CNED devrait s'engager dans la formation à distance, notamment dans le cadre de la FTLV, voie pour l'instant trop soumise aux intérêts marchands. La FSU pourrait se doter d'un mandat d'étude pour construire les revendications qui permettraient au CNED d'assurer une mission de service public dans ce domaine. La FSU réaffirme le rôle du Cned comme établissement complémentaire au service public d'enseignement et de formation.

Définir un projet pour Canopé

Le bilan de la transformation du réseau SCEREN/CNDP en réseau Canopé reste plutôt négatif. Les directions territoriales correspondent désormais au périmètre des nouvelles régions, ce qui a éloigné la structure du réseau de celle de l'Éducation

nationale. Cette refondation s'est en outre accompagnée :

- D'importantes pertes de postes, des effectifs à flux tendu, de la souffrance au travail et une polyvalence obligatoire;
 - Des économies contraintes, entraînant des dépenses aberrantes;
 - Une transformation des métiers et des missions, des services devenus payants, des exigences de rentabilité omniprésentes, un équilibre financier impossible à atteindre et prétexte à casser le service public;
 - Des stratégies inadaptées et parfois contradictoires (ex. : présence en ateliers ou « hors les murs » ?) qui ont souvent entraîné une perte de sens pour les pratiques professionnelles.
- Ces changements détournent le Réseau Canopé de sa mission de service public.*

Arrêter la dérive marchande

Pourtant, les besoins existent pour que le Réseau Canopé assure une mission de service public pour les établissements scolaires en mettant à la disposition des personnels des ressources pédagogiques et numériques indispensables au fonctionnement du système éducatif.

Pour cela, il conviendrait de stopper le glissement vers un modèle marchand à l'œuvre depuis trop longtemps. Cette dérive vient essentiellement du fait que la subvention pour charges de services publics est trop faible. La FSU revendique que la subvention couvre l'ensemble des coûts de fonctionnement et de développement des ressources du Réseau. Ce financement public à la hauteur des besoins doit permettre d'instaurer l'accès gratuit à toutes les ressources pour les établissements scolaires publics.

Redonner les moyens humains

Le développement des missions et des ressources fournies par le réseau ne pourra se faire qu'avec un personnel qualifié, stable et suffisamment nombreux. Pour faire vivre les Ateliers Canopé de façon satisfaisante, il faut un minimum de six ETP par atelier. Les services RH, administratifs et financiers doivent être recentrés sur les directions territoriales afin de permettre aux Ateliers de se recentrer sur leurs missions premières : l'accompagnement et la création de ressources.

Pour développer le réseau, les espaces de discussion doivent être renforcés et développés avec le ministère et les académies. Cela passe par le comité d'experts et d'usagers qui doit être installé depuis 2015. La FSU exige que le ministère et la direction de Canopé mette en place ce comité qui doit permettre aux représentants des usagers, c'est-à-dire les personnels de l'ÉN, de prendre part à l'orientation du Réseau.

Tisser les liens avec les personnels des établissements scolaires passe également par un renforcement des interventions dans le cadre de la formation continue. Ainsi le Réseau devrait être l'un des acteurs naturels de la formation continue des personnels de l'ÉN.

Enfin, une réflexion devra être engagée sur le fonctionnement des comités académiques qui aujourd'hui n'est pas satisfaisant.

GLOSSAIRE

- AESH** Accompagnant d'élèves en situation de handicap
- AFPA** Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
- CAPPEI** Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
- CFPPA** Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
- CIO** Centre d'information et d'orientation
- CNAM** Conservatoire national des arts et métiers
- CNED** Centre national d'enseignement à distance
- CPE** Conseiller principal d'éducation
- CREPS** Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives
- Dronisep / ONISEP**
Direction régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions
- ÉN** Éducation nationale
- ENT** Environnement numérique de travail
- EPLÉI** Établissement public local d'enseignement international
- EPLÉsf** Établissement public local d'enseignement des savoirs fondamentaux
- ESR** Enseignement supérieur et recherche
- FTLV** Formation tout au long de la vie
- GRETA** Groupement d'établissements (service public de la formation continue des adultes)
- IDEX** Initiatives d'excellence (ESR)
- LP** Lycée professionnel
- LSUN** Livret scolaire unique numérique
- NEET** Not in education, employment or training (jeunes sans formation ni emploi)
- PDMQDC** Plus de maîtres que de classes
- PEMF** Professeur des écoles maître formateur
- PFA** Professeur formateur académique
- PPP** Partenariat public – privé
- Psy-ÉN** Psychologue de l'Éducation nationale (EDA : éducation, développement, apprentissage ; EDO : éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle)
- RASED** Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
- REP** Réseau d'éducation prioritaire
- RGPD** Règlement général sur la protection des données
- RH** Ressources humaines
- SEGPA** Section d'enseignement général et professionnel adapté
- SNU** Service national universel
- T1, T2** Personnels en première ou deuxième année après la titularisation

Thème 2

La fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne

L'offensive néolibérale à l'œuvre, depuis plusieurs décennies aboutit à la marchandisation du bien public et des services publics par l'application de choix politiques et budgétaires austéritaires dans le monde, en Europe et en France. Dans ce contexte ont été mises en œuvre des réorganisations de services publics, d'externalisations de leurs missions voire de privatisations. Concomitamment, le gouvernement définit les orientations stratégiques des politiques publiques tout en se désengageant de leur mise en œuvre. Ceci concourt à promouvoir une logique de service à minima à l'opposé de celle de services publics protecteurs, redistributifs et clé de voûte du modèle social français.

Depuis son arrivée au pouvoir, E. Macron a accéléré la transformation de la fonction publique et des services publics, avec la mise en application de sa politique, labellisée « Action Publique 2022 », et du dynamitage du statut général des fonctionnaires.

Pourtant à rebours du discours ambiant, les mouvements sociaux ont rappelé les besoins de solidarité, de services publics, d'élargissement de leur périmètre et de leurs missions, de création de nouveaux Services Publics, en particulier liés à la transition écologique.

Face à ces enjeux, et à l'inverse des politiques menées, la FSU revendique, pour remplir les missions d'intérêt général, de renforcer le statut, de créer des postes, de renforcer les budgets... Elle est déterminée à faire avancer ses revendications pour mettre en échec ces politiques.

Partie I. Les services publics

I-1. Contexte général

Les réorganisations des services publics, sans souci de leur pertinence face aux besoins de la population, sont contestées par les personnels et les usager-e-s qui défendent égalité et effectivité de l'accès aux droits. Déjà les réformes régressives – la RGPP Sarkozy et la MAP Hollande – ont vu de nombreux mouvements, souvent locaux, parfois couronnés de succès, de contestation de fermetures d'hôpitaux, de tribunaux, de gendarmeries... Ces politiques d'austérité ont fait passer l'idée qu'il fallait se résoudre à moins de services publics. La nécessité de baisser les dépenses publiques est parfois acceptée par ceux-là même qui dénoncent les insuffisances des services publics. D'une part ceux-ci sont systématiquement présentés comme des coûts et jamais comme des investissements, d'autre part l'idée selon laquelle le privé ferait aussi bien fait son chemin. Le consentement à l'impôt en est altéré. Les politiques néolibérales affaiblissent l'État social et ses capacités redistributives, creusant inégalités sociales et territoriales.

Regarder l'état des services publics en face, démontrer leur intérêt fondamental pour l'égalité et les conditions de vie, déconstruire les récits néo-libéraux auto-réalisateurs, sont des voies pour renforcer l'attractivité et l'influence de notre syndicalisme.

I-1-a. Choix budgétaires

E. Macron persiste dans une orientation politique qui considère le service public comme un coût et non un investissement. Sa boussole reste la baisse de la dépense publique, la baisse des recettes fiscales (impôts directs), l'accroissement de l'injustice fiscale (la TVA injuste ne baisse pas) et la réduction des missions des services publics. Il s'agit de favoriser les plus riches et le capital avec la suppression de l'ISF, la baisse de l'impôt sur les sociétés, le CICE; d'affaiblir la solidarité nationale et les redistributions liées à la protection sociale avec la politique de réduction des cotisations sociales, avec la suppression des cotisations salariales sur les heures supplémentaires, le quasi-gel des retraites et des prestations sociales, la

hausse de la fiscalité écologique... L'emploi public est dans le collimateur avec la suppression annoncée de 120 000 emplois sur le quinquennat. Même si l'action du gouvernement a été contrariée par le mouvement social des Gilets Jaunes et les mobilisations dans la Fonction publique, la réforme Action publique 2022 n'est pas abandonnée.

I-1-b. Marchandisation des services publics

Une logique d'affaiblissement des services publics est en cours et le secteur marchand investit des pans entiers de services. Il s'agit d'une rupture avec la nature même du service public à la française, conçu aujourd'hui comme un donneur d'ordre coordonnant des acteurs divers chargés de la mise en œuvre, avec un impact réel sur le rendu des missions. Les mises en concurrence, les privatisations empêchent la réalisation réelle d'un service public de qualité. Hôpital, transports, formation continue, travail social... nombreux sont les services où la rentabilité précède la réponse aux besoins, entraînant une dégradation des conditions de travail des personnels

et d'accueil des usager-e-s. Servir l'intérêt général est incompatible avec la recherche de profits privés. Les quarante ans de privatisation à l'échelle européenne des services publics postaux, de l'énergie et du chemin de fer ont un bilan : des monopoles privés se constituent, les prix ne baissent pas, le marché traite de manière inégalitaire territoires et populations. Le privé laisse au public la partie des missions non rentables pour lui, ainsi que les usager-e-s les plus fragilisés et qui en ont le plus besoin.

1-1-c. Une territorialisation nuisible aux services publics

En conséquence l'accès aux services publics est de plus en plus difficile dans les zones rurales, dans les espaces péri-urbains, dans les banlieues populaires, alimentant ainsi les phénomènes de désertification et d'abandons de territoires. Au lieu de rapprocher le service public du-de la citoyen-ne, la « territorialisation », selon le gouvernement, consiste à renvoyer au local les principes d'organisation pour s'adapter aux « spécificités », tout en pilotant les moyens financiers. C'est en réalité l'instauration de l'inégalité et de l'injustice. Les lois MAPTAM et NOTRe, en redistribuant les compétences entre collectivités ont des conséquences importantes sur l'organisation et le devenir des services publics : renvoi de la mise en œuvre aux collectivités locales (schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité au public, régionalisation de l'apprentissage), politique de guichets sans service réel, dématérialisation... Cette fragmentation de services publics, qui ne disposent pas des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement, ouvre la voie à leur privatisation et à une possible ubérisation de leurs missions.

1-1-d. Évolution de la demande de services publics

Aujourd'hui une demande sociale nouvelle s'exprime avec force pour réclamer des services publics de qualité, partout et pour toutes et tous : la route, le train, l'école, l'hôpital, la sécurité... disparus ou altérés font prendre conscience vivement de leur utilité. En 2019, le mouvement des Gilets jaunes a mis en exergue l'exaspération populaire devant l'affaiblissement et la disparition de services publics. Les collectifs de défense locaux

n'ont de cesse de revendiquer des maintiens de services menacés. Financés par un impôt justement réparti, efficaces, au plus proche des besoins, avec des orientations nationales pour permettre l'égalité de traitement, les services publics sont l'un des enjeux du XXI^e siècle.

Les transformations de la société font évoluer les besoins des individus – vieillissement, garde des enfants, élévation du niveau de qualifications, formation continue... Les mobilités matérielles et immatérielles nécessitent des infrastructures accessibles à tous et sobres énergétiquement : il n'y a pas d'alternative. Les enjeux collectifs environnementaux nécessitent des investissements gigantesques et un traitement cohérent, dont le marché, par nature est bien incapable. Pour répondre à tous ces défis de manière plus efficace, les services publics, producteurs de richesses, doivent être considérés comme un investissement pour l'avenir, pour une société juste et solidaire.

1-2. Évolution des politiques publiques

1-2-a. Privatisation

Depuis l'ordonnance du 17 juin 2004, la France, avec les encouragements de l'Union Européenne, a eu recours aux partenariats public-privé (PPP) pour construire ou moderniser une partie de ses infrastructures (établissements pénitentiaires, collèges, ministères, etc.). Exploitant opportunément les besoins réels de la collectivité, sans vraiment y répondre, ces PPP bénéficient largement aux grandes entreprises (BTP, banques...) en pesant sur les comptes publics. Grâce à l'action conjuguée et résolue d'un collectif regroupant des citoyen-ne-s et des organisations, dont la FSU13, le PPP engagé par la mairie de Marseille pour la rénovation des écoles a été annulé. Même si les signatures de PPP se sont ralenties depuis les critiques émises par la Cour des Comptes en 2017, notamment sur le surcoût pour la collectivité, il n'en demeure pas moins urgent de mettre fin à cette procédure tout en étant attentif à d'autres formes de privatisation insidieuses du service public. Ainsi la FSU demande l'abrogation de l'article L. 2341-2 du Code général de la propriété publique qui, sous couvert de « *valorisation du patrimoine immobilier des universités* », remet en cause le principe de spécialité des établissements publics relevant du MESRI. La spéculation immo-

bilie ne doit en aucun cas devenir un substitut au financement par l'impôt des services publics.

Du côté de l'école, le manque et les inégalités de financement entraînent l'apport de moyens qui doivent être questionnés (dons d'entreprises, sponsoring, mécénat...). Lancées avec l'aval du ministère, des opérations telles que la « trousse à projets » ou les projets sponsorisés par des entreprises du secteur marchand constituent une atteinte à la neutralité du service public.

D'autres formes de privatisation sont également à l'œuvre, par la cession directe des actifs au secteur privé comme dans le cas d'ADP (loi Pacte) ou par la mise en concurrence imposée par les autorités européennes (transport ferroviaire, énergie hydraulique, formation permanente, etc.).

1-2-b. Externalisation

La proposition 21 du rapport AP 2022 porte sur l'externalisation au secteur privé. Celle-ci a vocation à toucher tant les cœurs de mission des services de l'État, tels que le contrôle en matière de concurrence, consommation répression des fraudes, que des fonctions support comme la restauration, l'habillement, l'entretien de l'immobilier, la maintenance des matériels. Un récent rapport, remis au ministre par une société d'audit, promet 35 milliards d'économies à la clé d'une externalisation généralisée des fonctions support.

Mais la démarche d'externalisation est déjà à l'œuvre depuis longtemps (services sociaux, entretien des établissements scolaires...) et ses conséquences sont néfastes, se traduisant par un renchérissement des coûts et/ou la détérioration des missions et par l'atteinte à la continuité des services publics. Les économies annoncées se traduisent pour les personnels, qui sont alors mis à disposition ou remplacés par des salariés de droit privé, par une dégradation de leur situation, en termes de rémunération, de carrière et de précarité de l'emploi. Toujours, elle est synonyme, pour la Fonction publique, de perte de maîtrise des savoir-faire, des cultures métiers et pour la puissance publique de perte de maîtrise des politiques publiques proprement dites. Plus grave encore, elle conduit à ce que des missions régaliennes de contrôle, comme en ma-

tière alimentaire ou de métrologie légale, ou de répression des infractions pénales – par exemple aux contraventions du Code de la route – soient exercées par des entreprises privées au détriment du monopole étatique de la force publique, de l'égalité de traitement et du respect de l'intérêt général.

La FSU s'oppose au recours à l'externalisation pour assurer des missions de service public, comme cela est notamment envisagé avec la bascule de pans entiers des contrôles alimentaires vers l'auto-contrôle des entreprises (cf. le scandale Lactalis).

Pour autant, dans de nombreux secteurs, la réalité est déjà composite et peu satisfaisante. Par exemple, dans le service public de l'emploi, coexistent des services d'État, un opérateur (Pôle Emploi) et des structures privées exerçant des missions nouvelles à l'origine, puis intégrées par l'État (Missions locales, SIAE). C'est également le cas dans les services Cohésion sociale, avec les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), ou les associations d'éducation spécialisée.

Pour la FSU, ces missions de service public déléguées, sont indispensables. Avec les structures et leurs personnels, elles doivent être d'abord confortées et sécurisées dans leur financement dans l'objectif d'être, à terme, pleinement intégrées au service public auquel elles concourent. Dans ce cadre, la création de nouveaux corps ou cadres d'emplois pour intégrer les personnels pourra être nécessaire sans dégradation de leurs conditions de rémunération, de travail et d'emploi (cf. partie 2 du thème 2).

1-2-c. Dématérialisation

L'accélération du processus global d'informatisation de la société se traduit par la dématérialisation du traitement des données, des documents et par une mutation de la communication. Cette « révolution », source d'accès supplémentaire aux services et informations, pourrait permettre de simplifier les échanges par sa rapidité et sa commodité. Mais les politiques à l'œuvre se traduisent par une toute autre réalité. Avec l'objectif de dématérialisation totale de l'action administrative en 2022 c'est la transformation des politiques publiques qui est visée à travers l'évolution des méthodes de l'administration, de la relation

citoyen-ne/ administration avec pour objectif la contribution à la baisse des dépenses publiques de l'ordre de 3 % du PIB. C'est un changement de paradigme d'un État devenu « plateforme » qui est prôné avec la promotion de la « *start-up nation* ». Le recours par l'État ou des organismes publics à des prestataires privés (organisation d'examens à l'Université, vote électronique des élections professionnelles, stockage de données publiques par les GAFAM...) illustre les processus d'externalisation, de privatisation, de marchandisation mis en œuvre qui touchent les missions de services publics, les personnels et les usager-e-s et placent en situation de dépendance d'intérêts privés des pans particulièrement sensibles de l'action publique. La dématérialisation, est conçue en remplacement du nécessaire lien humain qui fait le service public, telle que la relation d'accueil par les agent-e-s. Elle dénie le droit de chacun-e à conserver la maîtrise de sa vie privée et à ne pas vouloir la rendre disponible et marchandisable. Le principe de la défense du droit des citoyen-ne-s n'est plus une priorité. L'alerte du défenseur des droits en janvier 2019 pointe les situations d'exclusions territoriales, sociales, culturelles de populations pour qui la dématérialisation « *crée des distances et des obstacles* », tout le contraire de ce qui aurait pu être fait de cette nouvelle technologie. Cette instrumentalisation de la dématérialisation par le gouvernement, en éloignant encore plus les usager-e-s du service public va justifier la disparition de ces services devenus distants et ainsi déconsidérés car présentés comme n'étant plus en adéquation avec les attentes de proximité des populations.

1-2-d. Territorialisation des politiques publiques

Depuis plusieurs années existe une volonté politique de remettre en question une mise en œuvre des politiques publiques respectant l'égalité sur l'ensemble du territoire. Ainsi les régions ont été dotées d'un pouvoir réglementaire d'adaptation locale des normes (loi NOTRe), des services déconcentrés ont été encouragés à la différenciation (cf. Conférence nationale de l'administration territoriale de l'État – CNATE – de juillet 2018), des préfets ont été autorisés à déroger aux normes et aux

règlements (décret 2017-1845 de décembre 2017), ils sont maintenant incités à interpréter eux-mêmes les textes, à la place des administrations centrales (circulaires juin 2019). Pilotée par des politiques nationales d'État ambitieuses, garantes de l'égalité de traitement et de l'effectivité de la réalisation des missions, une certaine « *territorialisation* » des politiques publiques pourrait constituer une des réponses aux demandes des populations de proximité des services publics. Aujourd'hui, cette « sortie de l'uniformité du service public », présentée comme une nécessité dans AP2022, est surdéterminée par les objectifs d'économies dans la dépense publique. Ainsi, les politiques successives (RGPP, MAP, lois de réforme territoriale MAPTAM et NOTRe, AP22), se sont traduites par un recul de la présence de l'État en tant que maître d'œuvre des politiques publiques territorialisées. Mais dans le même temps, en recourant massivement à la contractualisation budgétaire, notamment pour les dotations de 322 collectivités en 2018, l'État a accru sa main mise sur les collectivités territoriales. Par ailleurs la mise sous-tutelle par le préfet de certaines administrations déconcentrées affaiblit leur capacité à intervenir dans le sens de l'intérêt général (conventions locales modulant les interventions de la DRAC selon les territoires)... Dernier outil mobilisé, celui du droit à l'expérimentation pour les collectivités qu'E Macron envisage de rendre pérenne. Cette territorialisation des politiques publiques, ainsi dérégulées, veut substituer la contractualisation à la loi et favorise l'interprétation locale des textes réglementaires. Elle se traduit par des atteintes au maillage territorial des services publics et à leurs missions et met à mal leurs principes d'égalité, de solidarité, de continuité territoriale.

1-2-e. Réorganisation des services publics

La poursuite de la réorganisation territoriale et administrative des services de l'État, notamment dans les nouvelles régions, touche l'organisation des services déconcentrés et le maillage territorial. Elle contribue à une dégradation du service public, de sa proximité avec les usager-e-s et des conditions de travail des agent-e-s. La régionalisation-recen-

tralisation pose les questions du devenir des agent-e-s à qui on impose mobilité géographique ou fonctionnelle, de leur périmètre de gestion et de la qualité du service rendu. La nouvelle répartition des compétences entraîne de profonds remaniements dans des secteurs déjà soumis à des restructurations, qu'ils soient organisés en directions départementales interministérielles ou régionales avec unités territoriales. Aujourd'hui, elles sont encore étendues à plus de services et leurs crédits et fonctions supports davantage mutualisés. La FSU défend le rétablissement ou le renforcement d'un lien direct des services de l'État avec les ministères en charge des politiques publiques, à rebours de l'organisation en DDI.

La mise en œuvre de ces politiques, renvoyée au local pour soi-disant coller aux besoins de proximité, permet surtout d'imposer des réformes structurelles visant à baisser fortement les dépenses publiques et d'accroître la mainmise des préfets, en particulier sur les missions sensibles, au profit des intérêts économiques locaux. Le transfert et la délégation de compétences aux collectivités territoriales, elles aussi impactées par les réorganisations et la baisse des dotations, ont des conséquences sur le service et les agent-e-s. Recul des missions, suppressions, mutualisations, externalisations, recours à des personnels de droit privé traduisent la volonté du gouvernement, renforcée par le projet AP 2022, de remettre en cause les services publics. Ces réorganisations ne tiennent compte ni des besoins, ni de la proximité mais relèvent de la soumission à un objectif comptable sur la base d'indicateurs immédiatement mesurables qui ne permettent pas d'évaluer l'efficacité des missions alors que la demande de services publics croît sans cesse. La FSU défend un aménagement cohérent du territoire répondant aux besoins fondamentaux de la population et l'accès partout à des services publics de qualité.

1-3. Les besoins

1-3-a. Le service public au service de toutes et tous

Leviers essentiels d'accès aux droits et de répartition des richesses, les services publics reposent sur un principe fondateur : l'égalité de toutes les citoyen-ne-s. Cela implique qu'ils soient rendus par

des agent-e-s qualifié-e-s, titulaires sous statut. Continuité territoriale et proximité, capacité d'évolution, transparence de gestion et contrôle démocratique, neutralité des agent-e-s dans l'exercice de leurs fonctions en sont des corollaires, principes à rebours de la Loi en projet sur la Fonction publique.

L'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire passe par un financement à la hauteur, des systèmes de péréquations territoriales, des règles nationales d'organisation. Il faut des coopérations entre une politique nationale d'État et ses déclinaisons déconcentrées ou décentralisées sous la responsabilité des services de l'État et des collectivités territoriales. Dans ce schéma l'État est garant de la qualité des services rendus partout à toutes et tous, des conditions de travail et de rémunération des agent-e-s. Les citoyen-ne-s doivent pouvoir identifier clairement les missions confiées à un niveau sans que cela varie d'un territoire à un autre.

Si des services publics doivent rester de la compétence exclusive de l'État, d'autres peuvent relever de la compétence de collectivités territoriales (transports urbains et scolaires, ramassage des ordures ménagères...). Il s'agit d'examiner au cas par cas les besoins avec une souplesse d'organisation n'excluant pas un pilotage national avec une gestion et une mise en œuvre plus locales. Des services actuellement décentralisés nécessitent au contraire une recentralisation au niveau ministériel comme la sécurité publique.

Pour assurer un financement équitable et pérenne, la politique fiscale doit être juste, efficace, égalitaire et redistributive. Pour que l'ensemble des services publics soient partout de qualité, accessibles et disponibles dans les mêmes conditions, des règles nationales de financement ainsi que la mise en œuvre de véritables péréquations sont nécessaires.

Dans la Fonction publique, la laïcité impose aux agent-e-s la neutralité dans l'exercice de leur fonction ; elle est un levier pour un égal accès aux services publics de toutes les usagères et usagers.

Le statut protège les fonctionnaires des pressions qu'elles soient politiques, patronales ou religieuses et ainsi leur permet et même leur impose d'y résister.

Aujourd'hui, le gouvernement bafouces ces principes. C'est par exemple le cas quand le ministère de l'agriculture permet l'usage de logos officiels par l'enseignement agricole privé.

Les orientations qui se réclament de la proximité dans le but de diminuer les moyens et de favoriser les intérêts particuliers contre l'intérêt général accroissent les inégalités territoriales et vont à l'encontre de l'objectif d'égalité d'accès et de traitement.

1-3-b. Les champs du service public

Certains veulent voir les services publics céder le pas et se restreindre au profit de la marchandisation de leurs activités. Pour la FSU, ils doivent, au contraire, gagner en qualité et investir aujourd'hui d'autres champs. Des services publics de qualité sont nécessaires à la fois pour répondre aux besoins réels de la population et à la possibilité d'un travail satisfaisant pour les agent-e-s. C'est par exemple le cas dans les domaines du handicap, de la petite enfance et des personnes âgées en perte d'autonomie. La récente réforme de 2017 de la tarification des EHPAD a organisé une évolution des tarifs, notamment de la dépendance, au profit des établissements privés lucratifs qui par ailleurs ont pu profiter de financements publics pour se développer. La FSU revendique la mise en place d'un service public national du maintien de l'autonomie.

Des services publics nouveaux, impliquant une réflexion sur les « biens communs » et l'économie sociale et solidaire, pourraient être envisagés comme les services financiers et le crédit. La monnaie est un bien public qui doit être géré démocratiquement et les banques recentrées sur leur mission d'intérêt général, la collecte et les prêts.

Les services à la personne, en lieu et place de réductions d'impôt inégalitaires, d'une précarité forte et de conditions d'emploi peu contrôlées, doivent être développés.

Enfin des pans entiers du service public sont aujourd'hui à réinvestir, abandonnés au secteur concurrentiel, comme l'eau, l'énergie, les services publics locaux. Le mode de gestion en régie doit pouvoir être retrouvé et réinventé.

1-3-c. Des droits démocratiques à conquérir

Les politiques néo-libérales appliquées

à la Fonction publique et à ses établissements publics ont profondément fait reculer la démocratie dans les services publics, et impactent la liberté d'expression des agent-e-s citoyen-ne-s.

Les agent-e-s de la Fonction publique sont des usager-e-s des services publics, soucieuses et soucieux au même titre que l'ensemble des citoyen-ne-s de l'avenir de leur pays. Ils ont donc un double regard de bénéficiaire et d'agent-e qui leur confère une expertise. Ils-elles peuvent avoir à dénoncer des préjudices portés à l'intérêt général dont ils-elles sont garant-e-s. Les gouvernements doivent respecter les protections dont ils-elles disposent. Les obliger à se taire au nom du devoir de réserve instrumentalisé par le gouvernement, alors que dans le même temps se met en place le principe de participation des usager-e-s à l'élaboration des politiques publiques et que la qualité de « lanceur d'alerte » est accessible aux agents publics, est contradictoire. C'est le cas dans la loi pour une « école pour la confiance ». C'est également l'objet du « code de déontologie » imposé à l'inspection du travail... Pour la FSU, toutes les tentatives de restrictions de leur liberté en tant que citoyen-ne-s doivent être combattues, comme celle de leur imposer une obligation de réserve, voire d'exemplarité, en dehors de leur service.

Les comités techniques ainsi que les instances tripartites des établissements publics participent de la garantie de l'intérêt général par la représentation des personnels dans les premiers auxquels s'ajoutent les usager-e-s dans les secondes. Pour la FSU, la période de crise sociale actuelle appelle un approfondissement de la démocratie par l'élargissement des espaces de concertation et de délibération avec l'ensemble des personnels et des usager-e-s dans leur diversité.

1.3.d) La FSU, dans l'action pour les services publics

La défense des services publics et de la Fonction publique est au cœur du projet de transformation sociale de la FSU qui promeut un modèle de société solidaire et écologique. Face aux crises, la FSU porte des projets rassembleurs, porteurs de progrès social pour toutes et tous, et de perspectives. Les services publics sont essentiels pour le modèle social du XXI^e siècle fondé sur les solidarités et la répartition des richesses. Ils sont un élément structurant de la société en permettant de garantir l'intérêt général et de contribuer à la cohésion sociale.

À l'heure où les missions sont remises en cause et affaiblies par des choix politiques fondés sur la réduction des dé-

penses publiques, la casse de l'emploi public et la réorganisation des services, la FSU réaffirme son attachement aux services publics qui doivent être confortés, améliorés et étendus pour permettre de relever les défis à venir.

La FSU poursuit son engagement auprès de l'opinion en informant largement sur le rôle structurant des services publics constitutifs de notre modèle social. Loin d'être une charge, ils sont, avec la Fonction publique, un outil pour lutter contre les inégalités et un investissement pour construire une société plus juste et plus solidaire. La FSU continuera ses actions engagées au moment des 70 ans du statut général des fonctionnaires. Cela nécessite d'informer les usager-e-s et de les associer aux actions revendicatives. L'avenir des services publics nécessite la poursuite et l'amplification des campagnes unitaires auxquelles la FSU contribuera en engageant toutes ses composantes et en rassemblant le plus largement possible. La FSU s'engage avec la Convergence nationale des services publics et participe à la construction d'initiatives visant à rassembler pour la défense des services publics, à tous niveaux, dans les mobilisations locales, nationales ou européennes.

Partie 2. Les personnels

2.1. L'offensive libérale contre la Fonction publique

Durant trois décennies, le statut général des fonctionnaires, construction législative et réglementaire structurante pour le modèle social français a été régulièrement soumis à des offensives visant à en dénaturer tel ou tel aspect et à faire de ce bien commun une valeur marchande. La résistance mise en œuvre grâce à l'action syndicale, a permis de porter des coups d'arrêts aux entreprises de démolition, et même de regagner quelques dispositions essentielles et protectrices du statut. Ainsi, les graves atteintes au principe de séparation du grade et de l'emploi infligées par la loi sur la mobilité des fonctionnaires d'août

2009 visant à substituer le contrat au statut dans le contexte de la RGPP furent défaites lors du quinquennat suivant par la loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires portée par la ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu.

Recyclant toutes les stigmatisations à l'endroit des fonctionnaires, reprenant les orientations stratégiques de la RGPP relabellisées « action publique 2022 », le gouvernement assène l'attaque la plus violente au statut de fonctionnaire. Il commet un projet de loi menaçant l'équilibre indispensable entre droits et obligations, qui garantit que les fonctionnaires soient au service de l'intérêt général. Le projet de loi vise à imposer

les recettes du nouveau management public au détriment de l'intérêt général : logique de remplacement du statut par le contrat ; remise en cause des principes de la gestion statutaire par la transposition de dispositions de la loi travail dans le statut ; fusion des CT et CHSCT, remise en cause des compétences des CAP... La cohérence du projet de loi aboutit à précariser et individualiser les situations des personnels et à supprimer toute transparence et égalité de traitement dans la gestion des personnels favorisant le développement de l'autoritarisme.

L'action syndicale a permis d'obtenir des avancées significatives dans le protocole d'accord 2018 « égalité profes-

sionnelle femmes hommes dans la fonction publique » signé par la FSU notamment par l'obligation de mettre en œuvre un plan d'actions. La déclinaison doit se faire par des mesures concrètes et contraignantes et des moyens humains et financiers à la hauteur des ambitions.

2-2. Défendre le statut contre les dérégulations

Ni carcan ni privilège, le statut est l'ensemble des textes législatifs et réglementaires qui prévoient et organisent le lien entre le fonctionnaire et la Nation afin de répondre aux missions de service public sur l'ensemble du territoire. Le recrutement de personnels sous statut doit donc être réaffirmé comme un atout pour la Fonction publique du XXI^e siècle.

2-2-a. Opposition au recours au contrat

Le recours accru aux personnels contractuels que souhaite encore favoriser le gouvernement est une première manière de contourner le statut, de réduire les coûts de personnels, de « flexibiliser » le travail. Les recrutements sous contrat sont utilisés comme un outil de management au mépris du principe de l'égalité d'accès aux emplois publics pourtant affirmé dans la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, et au mépris de conditions de travail, de rémunération et d'emploi correctes. La FSU réaffirme son attachement au principe du recrutement par concours, sans exclure les recrutements sans concours pour le premier grade de la catégorie C à condition que des modalités assurant la transparence de ces recrutements soient trouvées. La FSU considère que le contrat devrait être l'exception et revendique la création de corps (FPE, FPH) ou de cadres d'emplois (FPT) statutaires pour répondre aux besoins de services public pérennes.

La FSU s'oppose à l'ouverture élargie des postes de direction aux contractuel-le-s.

2-2-b. Combattre le nouveau management public

La « déconcentration managériale », instrument des politiques néo-libérales, présentée comme moderne et plus per-

formante, est en réalité une manière de donner aux hiérarchies intermédiaires davantage de pouvoir dans une logique de subordination à des objectifs quantitatifs bien souvent sans lien avec le travail réel. Les cadres collectifs volent en éclat, les personnels sont mis en concurrence entraînant une perte du sens des métiers et faisant obstacle à l'amélioration des services publics. Pour la FSU, ces politiques doivent être abandonnées au profit de plus de collectif et de confiance envers les agent-e-s. La FSU s'oppose au développement des « postes à profil ».

2-2-c. Développer l'attractivité de la Fonction publique

Le manque d'attractivité croissant de nombreux métiers de la Fonction publique ne fait plus débat. Le gouvernement actuel entend y répondre par l'abandon du recrutement par concours, la possibilité de passerelle entre privé et public et le recours à la contractualisation. Pour la FSU, il faut faciliter la mobilité, permettre le pré-recrutement ou la mise en place de dispositifs spécifiques à certains territoires, répondre aux besoins de logement par des aides, revaloriser et remettre à plat l'indemnité de résidence pour intégrer dans la tranche supérieure certains territoires où les phénomènes de vie chère sont devenus importants, améliorer des conditions de travail...

2-3. Conditions de travail et d'emploi

2-3-a. Un travail plus intense et un management aliénant

Articulé autour des notions d'efficacité, de pilotage ou d'optimisation, le nouveau management public permet de mettre en œuvre l'assèchement des moyens budgétaires et humains en vue de réduire la masse salariale. Il a pour conséquence la mise au pas des fonctionnaires en modifiant en profondeur leurs métiers et l'organisation du travail.

Il entraîne une augmentation de la charge de travail des agent-e-s et une dégradation de leurs conditions de travail. Multiplication des risques psycho-sociaux, sentiment d'urgence permanent, perte de sens de l'activité, travail empêché, les conséquences sont multiples.

Portée par le paradoxe que le service public doit faire mieux avec moins, l'in-

tensification des injonctions à rendre compte de son travail et à atteindre des objectifs chiffrés inadaptés à la Fonction publique accroissent la pression sur les agent-e-s dans une logique de mise en concurrence et de performance. Ces logiques managériales ne tiennent pas compte de leur savoir-faire ni des besoins de la population. Les agent-e-s sont dépossédé-e-s de leur travail.

La logique d'optimisation qui sous-tend ces processus exige en effet des personnels polyvalents, déplaçables à l'envi, en fonction des priorités fixées par les objectifs budgétaires. Leur expertise et leur savoir-faire sont ainsi vus comme autant d'obstacles à la flexibilité managériale.

2-3-b. Le travail au cœur de l'action syndicale

Face à ces bouleversements, et notamment en relation avec les sujets portés en CHSCT, la FSU continue de développer de nouvelles formes d'action syndicale partant de l'activité des agent-e-s. Les personnels y trouvent des ressources et moyens d'agir, de construire des alternatives de transformation sociale, de rétablir les conditions d'un fonctionnement démocratique dans les services et établissements.

2-3-c. Santé et sécurité au travail : des droits à faire valoir

Les droits des personnels en matière de santé au travail, inscrits dans la loi, ne sont toujours pas appliqués faute de moyens et de médecins de prévention malgré les concertations récurrentes. Pour la FSU, la médecine de prévention doit être un service public à part entière et non délégué par convention.

La FSU continue de dénoncer les nombreux dysfonctionnements dont font l'objet les instances médicales. Elle s'oppose à la fusion envisagée des comités médicaux et des commissions de réforme.

Au sein des services, alors que les personnels ont de plus en plus besoin d'exprimer les difficultés qu'ils rencontrent, les outils leur permettant de recenser les problèmes liés à la santé et à la sécurité au travail sont peu accessibles. Cette situation est particulièrement inacceptable dans un contexte où différents projets de lois tentent de museler l'expression des personnels.

La FSU revendique l'attribution de moyens pour renforcer la protection de la santé et de la sécurité au travail et l'attribution de moyens coercitifs aux ISST. À l'opposé des orientations de la loi de transformation de la Fonction publique, elle revendique le renforcement des CHSCT et de leurs prérogatives.

2-3-d. Conditions d'emploi

Les orientations politiques développées depuis de nombreuses années, renforcées par les rapports d'inspections générales, tendent à faire croire que le temps de travail dans la Fonction publique est moins important que dans le secteur privé. C'est loin d'être le cas vu les conditions qui sont faites aux personnels pour accepter d'effectuer des heures supplémentaires, par ailleurs sous-rémunérées lorsqu'elles le sont.

L'action revendicative pour réduire le temps et la charge de travail, améliorer les conditions de travail, doit se poursuivre.

L'usage de l'outil numérique doit respecter la séparation des sphères professionnelle et privée. Des règles nationales doivent être définies pour assurer le droit à la déconnexion et la protection des personnels (limitation des horaires, jours et période d'utilisation des messageries professionnelles, des ENT...). Dans le contexte du télétravail, la FSU exige des garanties pour le maintien des personnels dans des collectifs de travail qui préservent les dynamiques et la cohésion de ceux-ci et qui n'aboutissent pas à flexibiliser davantage les horaires. Le retour du jour de carence pousse les personnels à limiter le recours à leurs droits à congés maladie ce qui dégrade leur santé et aboutit in fine à des arrêts plus longs et plus nombreux. La FSU rappelle sa revendication d'abrogation de cette pénalité injuste et inefficace.

2-4. Carrières

2.4.a) Valeur professionnelle

Avec l'expérience, la valeur professionnelle est le principe qui, dans le statut, assoit le déroulement de la carrière. Sa définition, la critérisation de son appréciation sont cependant l'objet de confrontations nombreuses et permanentes, notamment avec les promoteurs

des logiques managériales. Ceux-là la réduisent au concept étriqué de la performance individuelle au mépris du sens de l'intérêt général et du service public. Ils cherchent en outre à soumettre l'ensemble des constituants de la carrière, mais aussi de la rémunération, à leur définition au rabais. La FSU s'y oppose et revendique que la valeur professionnelle ne fasse pas l'objet d'une appréciation unilatérale ou d'une définition arbitraire de la hiérarchie, mais repose sur la détermination de critères partagés et connus de tous.

2-4-b. Pour un déroulement des carrières uniforme

Depuis 2016, la situation des carrières a évolué avec PPCR. Des avancées, certes insuffisantes, ont été obtenues pour plusieurs catégories d'agent-e-s. Elles sont d'ordre indiciaire et de carrière, ont permis à tous les agent-e-s une revalorisation ainsi qu'un traitement plus équitable de leurs carrières. Mais elles ont été limitées par ce gouvernement qui a décalé d'un an certaines mesures. La FSU intervient dans toutes les discussions pour que les critères de départage assurent l'égalité de traitement et que les volumes de promotions soient augmentés. La FSU continue de revendiquer une revalorisation des agent-e-s de la Fonction publique par l'intermédiaire des grilles de carrière et de la valeur du point d'indice, seules garanties contre l'arbitraire. Le déroulement de carrière doit être fluide et se faire sur un rythme unique le plus favorable sans obstacle de grade où chaque agent-e a vocation à dérouler sa carrière sur au moins 2 grades et doit pouvoir atteindre l'indice terminal du corps ou cadre d'emploi à la fin d'une carrière complète.

La FSU s'oppose à l'orientation du gouvernement qui souhaite donner une place plus importante au « mérite » dans l'avancement.

2-4-c. En finir avec les inégalités professionnelles dans la FP

L'action syndicale a permis d'obtenir des avancées significatives dans le protocole d'accord 2018 « égalité professionnelle femmes hommes dans la Fonction publique » signé par la FSU : l'obligation de mettre en œuvre un plan d'actions, la création de référent-e-s du

personnel contre les violences, la mise en place d'une obligation de résultat en matière d'égalité salariale ou la suppression du jour de carence pour les femmes enceintes dans la Fonction publique. Cela reste insuffisant. La FSU revendique des mesures concrètes et contraignantes pour lutter contre la précarité et revaloriser les métiers à prédominance féminine, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, promouvoir une parentalité partagée par des mesures ambitieuses et des moyens humains et financiers à la hauteur.

La FSU revendique un plan de formation dédié pour que tous les agent-e-s, et notamment les hiérarchies, intègrent l'égalité professionnelle dans l'exercice quotidien de leurs métiers et fonctions.

2-4-d. Aménager les fins de carrière

L'âge moyen effectif de départ à la retraite ne cesse de reculer du fait de l'entrée sur le marché du travail de plus en plus tardive et des réformes qui contraignent les agent-e-s à prolonger leur activité pour obtenir une pension décente. L'usure professionnelle pèse plus lourd sur les fins de carrière. Si l'amélioration des conditions de travail est un élément déterminant pour y pallier, la FSU revendique la mise en place rapide d'un dispositif de cessation progressive d'activité et d'aménagements de fin de carrière dans la Fonction publique.

2-4-e. Pour une véritable formation professionnelle

La formation professionnelle doit intégrer l'objectif de rendre les personnels actrices et acteurs de leur métier. Elle ne doit être ni descendante ni prescriptive.

Tous les personnels doivent bénéficier d'une formation initiale et continue, sur le temps de travail, qui ne se résume pas à une adaptation à l'emploi mais favorise l'accomplissement personnel sous toutes ses formes et soutienne les projets de carrière et de mobilité. Les employeurs publics doivent assurer le remplacement des agents qui partent en formation afin de garantir la continuité du service public et l'effectivité du droit à formation. Le droit de chaque agent à pouvoir être formé en vue d'une évolution professionnelle doit se traduire par un droit

effectif à l'utilisation du compte personnel de formation. Pour cela, un financement spécifique du CPF doit être prévu pour que sa mise en œuvre ne se fasse pas au détriment des droits collectifs à la formation.

2-4-f. Mobilité, reconversion, reclassement

La loi de transformation de la Fonction publique prévoit un dispositif d'accompagnement qui n'a d'autre objectif que de faciliter les suppressions d'emplois ainsi qu'un détachement d'office dans le privé en cas d'externalisation de service public sans aucune garantie de retour dans la Fonction publique, ni limitation dans le temps ni possibilité de refus. Opposée à ces orientations, la FSU réaffirme sa revendication d'un droit réel à mutation choisie, géographique ou professionnelle (interne et externe à la Fonction publique quel qu'en soit le versant). Elle réaffirme la nécessité du contrôle paritaire des opérations de mutation et de mobilité intra-Fonction publique. La FSU s'oppose à toute forme de mobilité imposée.

La FSU revendique une amélioration des conditions de reclassement pour les personnels. Dans un contexte de suppression massive de postes, ce droit perd de son efficacité. Par ailleurs, le manque de postes adaptés empêche nombre de personnels d'être maintenus dans l'emploi alors qu'ils en ont les capacités.

2.5. Défendre la situation des personnels contractuels

La FSU fait du combat contre la précarité un enjeu majeur : le maintien voire l'augmentation d'un volume de personnels non titulaires n'est acceptable ni pour les personnels dont les conditions d'emploi et de rémunération sont souvent très défavorables, ni pour le service public. La suppression des CUI sans se préoccuper de la situation des personnels concernés n'est pas acceptable. L'utilisation systématique des emplois aidés se substituant à des emplois publics est à proscrire.

La FSU demande que toutes les missions de service public, stables et pérennes soient assurées par des fonctionnaires. Il est indispensable pour cela de créer les postes là où les besoins existent et des corps (FPE, FPH) ou des cadres d'emplois (FPT) statutaires quand ils n'existent pas.

2-5-a. Un plan de titularisation toujours d'actualité

La FSU revendique un plan de titularisation rapide prenant en compte les services effectués, suivant un calendrier et des modalités négociées, adaptées à chaque secteur.

La FSU rappelle que l'emploi à temps complet et le ré-emploi pour tout-e-s les non-titulaires sont des axes de bataille.

2-5-b. Les droits des contractuel-le-s

La FSU revendique :

- ▶ une rémunération qui prend en compte la qualification et l'expérience professionnelle en référence à la grille du cadre d'emplois ou du corps de référence et qui intègre les montants correspondant aux sujétions particulières ou de conditions d'emploi difficiles. La FSU demande que les agents non titulaires puissent recevoir *a minima* le pied de grille du fonctionnaire remplacé ou le cas échéant la création d'espaces indiciaires ;

- ▶ l'abolition des vacances ;

- ▶ l'accès effectif à leur droit à la formation, tant pour l'adaptation à l'emploi qu'à la préparation de son avenir professionnel (concours, examens...), et aux congés formation ;

- ▶ l'accès à l'ensemble des dispositifs de l'action sociale ;

- ▶ la prise en compte de l'ancienneté et de la nature du contrat en cas de nouveau contrat auprès d'un même type d'employeur public.

La FSU s'oppose au « contrat de projet » créé par la loi de transformation de la Fonction publique.

2-5-c. Égalité professionnelle

La FSU revendique un plan de lutte contre les discriminations au recrutement et aux conditions d'emploi. Celles-ci touchent principalement les femmes : temps incomplets imposés, non reconduction de contrat des femmes en situation de grossesse, pressions de l'employeur...

2-5-d. AESH, un corps à créer

Depuis 2014, la transformation en cours des AVS en AESH a permis une légère évolution des conditions d'emploi, notamment en introduisant la possibilité de CDIisation des personnels. Cela reste insuffisant au vu de leurs conditions de travail très souvent insatisfaisantes et

pour qui la généralisation des PIAL va engendrer de nouvelles dégradations sans permettre une meilleure prise en compte des besoins des élèves suivis. C'est pourquoi la FSU revendique la création d'un corps de catégorie B-type de la Fonction publique pour les AESH. Pour les AESH actuellement sous contrat, la FSU revendique :

- ▶ un emploi à temps complet pour toutes et tous les AESH qui le souhaitent ;

- ▶ une répartition du temps de travail qui prenne en compte la réalité du travail réalisé (réunions, préparation matérielles, rendez-vous avec les différents professionnels...);

- ▶ l'application d'une grille indiciaire de référence assise sur le B-type ;

- ▶ l'amélioration des conditions de travail ;

- ▶ le développement d'une réelle formation professionnelle, initiale et continue, qui tienne compte des différents aspects et de l'évolution du métier.

2-5-e. Élargir les compétences des commissions consultatives paritaires

Les CCP doivent voir leurs compétences élargies à l'examen de l'ensemble des situations individuelles et être une instance d'appel sur tous les éléments de contrat : rémunération, reconnaissance de la qualification, renouvellement, mobilité...

2-6. Rémunérations

Les politiques d'austérité récurrentes et le développement de pratiques managériales d'individualisation, selon le « mérite » ou à la performance, rendent les rémunérations des fonctionnaires de moins en moins lisibles et de plus en plus inégalitaires.

Les avancées du protocole PPCR sont encore trop limitées. Ce ne peut être qu'une première étape qu'il faut poursuivre et amplifier. D'autant que les mesures positives (revalorisation des grilles et du point d'indice) sont contrecarrées par le gel du point, le jour de carence, la CSG mal compensée, l'allongement du calendrier déjà trop étalé des revalorisations prévues par le protocole PPCR. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne cesse de reculer.

2-6-a. Revaloriser la valeur du point d'indice

La FSU revendique la revalorisation rapide de la valeur du point d'indice dans

le cadre d'un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000. Celle-ci doit appuyer son indexation sur les prix et sur l'attribution uniforme de points additionnels sur l'ensemble de la grille indiciaire pour redonner de l'attractivité aux carrières de la Fonction publique.

La FSU exige des négociations salariales annuelles qui permettent une réelle progression du pouvoir d'achat.

2-6-b. La reconstruction de la grille

La FSU revendique la poursuite de la revalorisation des échelles de rémunération et de leurs amplitudes, une revalorisation significative des catégories C et B et l'alignement des corps « petit A » sur l'échelle indiciaire A-type. Une politique de requalification ambitieuse des emplois et de promotion des personnels est nécessaire pour tenir compte de l'évolution des métiers et des qualifications mises en œuvre.

2-6-c. Indemnitaire et sujétions particulières

Malgré les mesures de transfert primes-points, le poids des indemnités continue de croître, mettant en péril les principes de transparence et d'égalité de traitement avec de surcroît des conséquences négatives sur la protection sociale et le taux de remplacement de la rémunération par la retraite. Cette politique de rémunération, véritable levier managérial, et en concurrence les personnels, les divise et ne permet pas d'améliorer la qualité des services publics, au contraire. Pour ces raisons, la FSU s'oppose au RIFSEEP qui s'est généralisé à une majorité de corps. La FSU revendique l'harmonisation des indemnités et de leurs montants pour les intégrer dans le traitement; la revalorisation des rémunérations doit d'abord se faire par l'indiciaire et les indemnités se limiter à l'exercice de sujétions particulières.

Certaines conditions particulières d'affectation, pour assurer la continuité territoriale du service public, nécessitent des mesures spécifiques de rémunération ou d'avantages spécifiques d'ancienneté par exemple. C'est notamment le cas pour les territoires ultra-marins, les zones en déficit d'attractivité ou les zones de vie chère.

2-6-d. Égalité professionnelle

Les écarts de rémunération entre les

femmes et les hommes persistent en particulier parce que les femmes exercent plus souvent à temps partiel ou interrompent leur activité (95 % des congés parentaux). Pour les personnels dans cette situation, la vitesse d'avancement au sein des grilles en est ralentie doublement: du fait d'exercice à taux réduit mais aussi parce que le regard de l'évaluateur en est modifié.

La FSU revendique la revalorisation des filières sur le principe « à travail de valeur égale, salaire égal ».

Le développement de la politique indemnitaire pénalise particulièrement les femmes du fait de l'exercice de fonctions différentes ou d'une moindre reconnaissance de leur « mérite »

Le protocole que la FSU a signé est un outil sur lequel s'appuyer pour faire pression: les mesures annoncées ne seront suivies d'effet que si les employeurs s'en emparent réellement.

2-7. Personnels en situation de handicap

Dans la Fonction publique, l'emploi des personnes en situation de handicap a progressé (pour 2018: 6,76 % dans la FPT, 5,67 % dans la FPH, 4,65 % dans la FPE).

Le MEN, avec 3,62 % de taux d'emploi des personnes en situation de handicap, peine à atteindre l'objectif fixé dans la convention MEN/FIPHFP de 4,4 % en 2019. Il devra fournir très rapidement un effort pour atteindre le taux légal de 6 %, d'autant qu'il ne sera plus exonéré de la contribution financière à compter du 1/1/2020.

Dans un contexte où de plus en plus d'employeurs publics emploient près de 6 % de personnels en situation de handicap, il est urgent que le gouvernement trouve d'autres moyens de financement du FIPHFP que la contribution des employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi.

Le décret 2018-502 du 20 juin 2018 institue une période de préparation au reclassement (PPR) au profit des fonctionnaires de l'État reconnus inaptes à l'exercice de leur fonction. La FSU revendique la mise en œuvre réelle du reclassement des personnels avec les moyens associés (GT reclassement, interlocuteurs identifiés, aménagement de poste...).

Les procédures d'accès à la reconnaissance et aux aides doivent être simpli-

fiées et respectueuses de toutes les situations de handicap.

2-8. Retraites

Le droit à la retraite est une conquête sociale majeure. Le choix fait, à la Libération, d'un système solidaire fondé sur la répartition directement liée à la rémunération socialisée du travail ne doit pas être remis en cause.

2-8-a. Constat

Depuis 30 ans, les réformes n'ont cessé de dégrader le montant des pensions: allongement de la durée de cotisation (43 ans pour la génération 1973), report de la date de départ à 62 ans, désindexation des salaires puis des prix. Le taux de remplacement net moyen public-privé (rapport entre le montant de la première pension et du dernier salaire) tourne autour de 66 % contre 76 % en 1999. Des solutions de financement existent: cette baisse des pensions doit être stoppée et les pensions revalorisées.

2-8-b. Code des pensions

Il est un élément du statut du fonctionnaire lié au choix français d'une Fonction publique de carrière qui garantit une progression salariale. La rémunération est liée à une grille (séparation du grade et de l'emploi) et non à des choix individuels de la hiérarchie. La pension assurée par le budget de l'État pour la FPE ou par la CNRACL et calculée sur l'indice détenu dans les 6 derniers mois d'activité est bien assimilée à une continuation du traitement dont elle a la même nature juridique.

2-8-c. Droits familiaux

Les effets des enfants reposent principalement sur la carrière des femmes. Des mesures de compensations sont nécessaires tant que des écarts persisteront entre les hommes et les femmes. La FSU continue de réclamer le rétablissement de la bonification d'un an par enfant, et l'attribution de 4 trimestres d'assurance. La réversion doit garantir le niveau de vie du conjoint-e survivant-e et être étendu aux couples pacés. Ce dispositif ne doit pas être renvoyé à toute autre forme d'épargne complémentaire.

2-8-d. Réforme par points, vers une nouvelle dégradation des pensions

Il n'y a pas de formule magique comme

le slogan « *un euro cotisé donne lieu aux mêmes droits pour tous* ». Le contrat intergénérationnel et les mécanismes de répartition et de solidarité associés au régime actuel sont incontournables.

Dans ce système à points, les salarié-e-s cotisent sans garantie du niveau de pension. La nature contributive de ce régime va remettre en cause les mécanismes de solidarité qui représentent aujourd'hui plus de 20 % des pensions versées. L'accumulation de points entretient l'illusion d'une épargne individuelle où chacun-e paye pour sa propre retraite ; elle pénalisera encore plus celles et ceux ayant subi des périodes de chômage, de temps partiel, de précarité et celles et ceux ayant de faibles indemnités plus particulièrement les femmes. Où est donc la plus grande équité lorsqu'on veut restreindre les mécanismes actuels de solidarité ? De plus, malgré l'augmentation future du nombre de retraité-e-s, la volonté de maintenir le montant des pensions dans une enveloppe constante ne pourra se traduire que par une baisse des pensions.

28-e. Revendications

Le débat sur les retraites relève d'enjeux sociaux, économiques et culturels considérables. L'enjeu fondamental quelles que soient les évolutions démographiques est celui des moyens à mettre en œuvre en termes d'emploi, de croissance et de répartition des richesses pour tenir les engagements de solidarité entre les générations. La FSU réaffirme son attachement au droit à la retraite dès 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % du dernier revenu d'activité pour une carrière complète avec une indexation des pensions sur les salaires. Elle revendique l'intégration dans la durée cotisée des années d'études et des périodes de formation, stages, services civiques et de chômage. Elle s'opposera à toute tentative d'abandon du code des pensions et à toute individualisation de la retraite.

2-9. Action sociale

L'action sociale, interministérielle ou ministérielle, en direction des personnels est un facteur essentiel de leur qualité de vie : logement, garde des

enfants, loisirs et vacances, aides adaptées aux étapes de la vie (par ex. : installation, études des enfants, accidents et moments difficiles de la vie, retraite...).

La communication institutionnelle doit permettre à chaque personnel, quel que soit son statut, de connaître les prestations offertes et les démarches pour les obtenir et de connaître le rôle des représentant-e-s des personnels dans les instances d'action sociale.

L'action sociale doit voir ses budgets augmentés, sécurisés (3 % de la masse salariale) et utilisés à plein. La FSU revendique par ailleurs une adaptation et un élargissement de la nature et du périmètre des actions au regard des réalités des situations. En outre, la FSU revendique l'obligation de création de comité d'action sociale dans toutes les collectivités territoriales.

L'investissement syndical (tirant conséquence de ce que l'action sociale est la propriété des personnels) est un facteur important du développement de l'action sociale. Par son action incessante, la FSU y participe et obtient des avancées.

zoOM

Défendre les instances de consultation !

Le statut garantit aujourd'hui que les personnels « *participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière* ». C'est une des idées-forces de la conception du fonctionnaire citoyen qui fonde notre Fonction publique de carrière. C'est ce que remet en cause le projet de loi gouvernemental dit de « transformation de la Fonction publique ». S'il était promulgué, celui-ci aboutirait à la fusion des CT et CHSCT d'une part et à la suppression des compétences des CAP pour tout ce qui relève en pratique du déroulement de la carrière des personnels : avancement, promotion, mutation. Son objectif est clair : faire reculer les droits des personnels par la réduction drastique des possibilités d'intervention syndicale.

Concernant les carrières, la consultation des représentant-e-s des personnels serait renvoyée au CT et circonscrite aux seuls principes de gestion (barème, lignes directrices de gestion). L'action syndicale dans les CAP, pour la défense des situations individuelles et collectives des personnels sur les actes majeurs de gestion de leur carrière – notamment en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes –, serait rendue impossible. Nombre de décisions deviendraient opaques,

susceptibles de passe-droits, d'arbitraire ou de clientélisme. Les modalités de contestation et de défense du principe d'égalité de traitement seraient extrêmement restreintes. C'est toujours cet objectif qui est visé avec la disparition des CHSCT, outils essentiels pour défendre les conditions de travail, empêcher de nouvelles dégradations et gagner des améliorations, mais aussi dans les cas de harcèlement au travail, de plus en plus nombreux dans le contexte de pression managériale accrue. En concentrant sur les seul-e-s élu-e-s en comités techniques, rebaptisés ou non, toutes les questions traitées aujourd'hui dans trois instances, distinctes, le risque couru d'une perte d'efficacité syndicale est grand s'il n'est pas maîtrisé.

À l'opposé de ces orientations, la FSU défend un renforcement des prérogatives des CAP et leur consultation obligatoire pour tous les actes relatifs aux carrières, condition majeure pour le respect de l'égalité de traitement, la transparence et le respect de règles de gestion objectives et connues de toutes et tous. Pour cela, elle défend le principe de lignes directrices de gestion et de barèmes qui soient débattus et dont la mise en œuvre soit vérifiée.

Pour la FSU, la cohérence d'intervention syndicale entre les différentes instances, CAP, CT et CHSCT, doit être préservée et renforcée !

La laïcité est une construction philosophique, politique et juridique à laquelle la FSU est attachée, parce qu'elle garantit l'absolue liberté de conscience pour chaque individu-e, et l'égalité des droits. Le statut des fonctionnaires est un des instruments pour des services publics qui respectent la liberté d'opinion et d'expression de tou-tes les usager-es. Dans l'éducation, la laïcité permet la réflexion dans tous les champs disciplinaires, ainsi que la construction de l'esprit critique, à l'abri des pressions idéologiques, confessionnelles, économiques ou politiques. L'école favorise la confrontation des points de vue, elle fabrique ainsi un rempart contre la montée des obscurantismes et des dogmatismes.

Remises en cause à tous les étages

Dans un contexte où certains religieux cherchent à peser toujours plus dans des débats de société pour infléchir les décisions politiques, la laïcité fait l'objet d'attaques multiformes défigurée par l'extrême droite pour mieux distiller son venin xénophobe, trahie par le président de la République, elle est détournée voire bafouée par des élu-es à tous les niveaux (encouragement de processions, installation de crèches de Noël dans les mairies, soutien aux actions anti-avortement, restrictions à l'accès aux cantines scolaires, adoption de chartes régionales de la laïcité conditionnant l'octroi de subventions...).

À l'école

Le ministre de l'Éducation n'est pas en reste quand il entend faire voter dans la loi « confiance » une extension des financements publics aux classes maternelles du privé sous contrat. À son arrivée au ministère il avait prêché pour une laïcité toute imprégnée des traditions... chrétiennes (« pourquoi pas des crèches dans les écoles ») et avait souvent réduit le sujet de la laïcité à l'école à son enseignement plutôt qu'à sa pratique. Le ministre ne manque pas une occasion d'entretenir la confusion sur le rôle de l'école publique. Ainsi en avril 2018 déclarait-il : « *Espérances banlieues est le modèle de ce qu'on devrait faire dans le public et dans le privé* », et de vanter la *nécessité de faire converger « des valeurs entre les familles et les établissements »*. Quand on sait comment ces établissements privés hors contrat se soustraient à nombre d'obligations auxquelles satisfait le public, à commencer par la neutralité et le respect des programmes scolaires, on est éclairé sur les objectifs réels du ministre et son encouragement vis-à-vis de l'enseignement privé hors contrat dont le développement s'accélère depuis deux ans. Alors qu'à l'école également certains tentent d'instrumentaliser la laïcité comme ce fut encore le cas à l'occasion de l'examen du projet de loi « pour l'école de la confiance » au Sénat, la FSU réaffirme que la laïcité respecte le droit de chacun-e de croire

comme de ne pas croire, et refuse la logique du bouc émissaire ou de l'exclusion. Les pratiques enseignantes ont montré qu'il est tout à la fois possible de faire respecter les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et de favoriser la participation de toutes les familles. La laïcité, porteuse d'égalité des droits, est de nature à créer du lien social. Pour la FSU, pour réaliser pleinement son ambition émancipatrice, l'École doit, en application des principes de la laïcité, favoriser l'accès de tou-tes les élèves aux savoirs et aux outils permettant la construction de leur esprit critique en dehors de toute pression idéologique, commerciale, religieuse ou politique.

La laïcité selon Macron

Dès sa campagne présidentielle, E. Macron s'est montré plus enclin à discourir sur la transcendance que sur la défense de la laïcité, allant même jusqu'à évoquer un « radicalisme laïque ». En déclarant, devant la Conférence des Évêques en avril 2018, vouloir « réparer le lien abîmé entre l'Église et l'État », le président a levé le voile sur ce que le candidat qualifiait de « laïcité apaisée » et à propos de laquelle il affirme alors qu'elle « n'a certainement pas pour fonction de nier le spirituel au nom du temporel, ni de déraciner de nos sociétés la part sacrée qui nourrit tant de nos concitoyens ». Il a donné alors sa vision de la société laïque dans laquelle État et Églises sont placés sur le même plan, appelant les catholiques, que « les politiques ont profondément méconnus », à réinvestir la « scène politique, nationale comme européenne ». La FSU est déterminée à s'opposer à toute ingérence des Églises et des religions dans le fonctionnement de l'État.

En novembre 2017 il tentait de faire modifier l'article 19 de la loi de 1905 dans l'objectif d'accorder aux cultes des avantages fiscaux. La réaction du mouvement laïque à ce projet l'a conduit à l'abandonner. Un an plus tard, il annonçait par voie de presse sa volonté de réviser la loi de 1905 dans l'objectif de « réguler l'islam de France » et, au nom de la tolérance, reconnaître de fait les cultes et leur ouvrir les vannes de financements publics. Il a fallu une mobilisation unanime du mouvement laïque pour qu'il dise qu'il n'a plus l'intention de réformer cette loi ce qui ne signifie pas qu'il aurait changé d'avis sur le rôle de l'État vis-à-vis des religions.

La vigilance et l'action avec celles et ceux qui promeuvent la laïcité restent donc indispensables. Défendre la laïcité est aussi un impératif dans le contexte de crise économique et écologique, de régressions sociales et politiques. Le défi laïque est de construire des valeurs communes universelles, qui dépassent les particularismes, tout en respectant les libertés individuelles d'une population diverse par ses origines, ses cultures ou ses options spirituelles. Le combat laïque est ainsi indissociable du combat social pour une société plus juste, plus égalitaire et plus démocratique.

Thème 3

Transition écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique

Nos sociétés sont confrontées à d'immenses défis. La crise économique de 2008 a entraîné un cycle de profondes régressions sociales, les politiques néolibérales s'accroissant. Aucune réponse n'a été apportée à la dérégulation financière, cause de la déflagration économique. Au contraire, les politiques menées conduisent à de nouveaux cycles de spéculation, et aujourd'hui un nouveau krach menace. L'affaissement de long terme de la croissance économique s'accompagne de politiques toujours plus agressives envers les biens publics : privatisations, accaparement des terres et extension de la marchandisation sont la norme. Les États se mettent ainsi au service des multinationales en favorisant cette accumulation du capital par dépossession d'acquis sociaux et de biens communs. Le pouvoir économique, mais également politique de ces multinationales se renforce : échappant en toute impunité à l'impôt alors que les niveaux de capitalisation peuvent dépasser aujourd'hui le PIB de nombreux pays, elles bénéficient en outre de nouveaux pouvoirs juridiques confiés par les États via la signature de traités de libre-échange. Au mépris des principes de souveraineté démocratique, des entreprises peuvent aujourd'hui chercher à sanctionner les choix politiques de gouvernements élus.

L'ensemble de ces politiques ont pour effet de voir le fossé s'élargir entre riches et pauvres, entre puissants et précaires, entre pays du Nord et du Sud, à l'échelle de la planète et au sein de nos sociétés, aiguissant les tensions géopolitiques et affaiblissant profondément le lien social et les solidarités.

Cette recherche effrénée de l'accumulation a également pour effet de mettre en danger nos écosystèmes en dérégulant le climat et la nature sous l'intensification des rejets de gaz à effets de serre, de polluants dans l'air, l'eau et le sol. Si cette crise environnementale appelle des réponses à tous les niveaux, les gouvernements ont une responsabilité historique tant la réponse au défi environnemental implique des transformations systémiques. Il y a urgence à bifurquer vers un mode de production qui ne soit plus dépendant des énergies fossiles, favorisant l'efficacité et la sobriété énergétiques. Nos sociétés doivent faire de la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux leur priorité, et l'extension des services publics est une des réponses des plus efficaces et urgentes à mettre en œuvre. Le financement de cette transition doit respecter le principe de la responsabilité commune mais dif-

férenciée inscrite dans l'accord de Paris. Alors que les populations les plus pauvres, à l'échelle de la planète ou dans nos sociétés, sont les premières victimes du dérèglement déjà à l'œuvre, cette transition pour être juste socialement implique que les premiers responsables soient les principaux contributeurs et que le financement s'accompagne d'une remise en cause des inégalités.

Enfin, sur le terrain politique nous assistons à une évolution majeure : les politiques liées à la mondialisation libérale et à l'austérité généralisée font l'objet d'un rejet de plus en plus net de la part des populations. Le projet néolibéral a vu sa légitimité se déliter suite à la crise de 2008 et le traitement austéritaire de choc imposé par les gouvernements. Ces derniers cherchent donc à répondre à leur crise de légitimité. Mais face à la contestation des peuples, ce sont l'autoritarisme, la répression, la dépossession démocratique qui sont le plus souvent mobilisés pour imposer les mesures impopulaires.

Enfin, sur le plan géostratégique la percée des droites (Orban, Trump, Bolsonaro, Salvini...), la multipolarisation produisent une instabilité généralisée qui peut conduire à des tournants brusques : crise

de l'Union Européenne, possible retournement de la phase de mondialisation libre-échangiste, multiplication de conflits guerriers.

Nous vivons une période incertaine et lourde de menaces, la crise de l'hégémonie néolibérale peut faire émerger de nouveaux monstres. Elle peut aussi donner un nouveau souffle à nos mouvements d'émancipation.

En effet, face aux dynamiques réactionnaires, des mouvements de résistances émergent à l'échelle internationale ou se renforcent à l'image des mobilisations féministes ou des mouvements pour la justice climatique et sont sources d'espoirs.

Le syndicalisme de transformation sociale que porte la FSU s'inscrit pleinement dans ces recherches d'alternatives.

Celles-ci sont une nécessité pour résister au libéralisme et contrer la progression des forces nationalistes et néo-conservatrices. Les services publics que nous défendons sont une réponse aux inégalités et à la crise climatique, la défense des droits des peuples et des droits démocratiques sont un enjeu majeur face aux mouvements conservateurs et régressifs aujourd'hui à l'œuvre dans nos sociétés.

Partie I. Transition écologique

I.1. Changements climatiques et crise environnementale : une approche transversale nécessaire

I.1.a. Pour un autre modèle de production et de consommation

L'accord de Paris bien que non contraignant constitue depuis 2015 un point d'appui dans la lutte contre le dérèglement climatique à l'échelle internationale. Il reconnaît l'urgence d'agir et inscrit le principe de responsabilité commune mais différenciée, qui implique que les pays les plus riches et principaux pollueurs prennent leurs responsabilités vis-à-vis des pays les plus impactés. Cependant, le processus onusien est aujourd'hui en panne. La sortie de l'accord d'États fortement pollueurs et la faiblesse des engagements de réduction des gaz à effet de serre ne permettront pas de tenir l'objectif des + 1,5 °C. Le dérèglement climatique implique une réponse à l'échelle internationale : avancer vers davantage de régulation pour limiter l'emprise des multinationales et des lobbys, pour que la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux prime sur la recherche du profit.

Des politiques doivent être menées au niveau national et international pour engager la transition vers un modèle de production en rupture avec le productivisme, l'obsolescence programmée, l'éloignement entre la production et la consommation. Il faudra passer d'une économie linéaire à une économie circulaire plus sobre énergétiquement, apportant des réponses transversales.

Ces politiques doivent contenir le réchauffement à +1,5 °C maximum ce qui implique de laisser 80 % des ressources fossiles connues dans le sol.

I.1.b. Inégalités environnementales et migrations écologiques

Les réponses doivent être justes socialement. Les responsabilités sont fortement différenciées, et les conséquences des dérèglements en cours (changement climatique, érosion de la biodiversité, dégradation des écosystèmes) n'ont pas le même impact social partout. Cela révèle les inégalités sociales et les

aggrave, provoquant des ruptures de solidarité, des violences, des conflits armés et s'accompagnent d'importants mouvements de migrations. Les mesures à prendre doivent s'inscrire dans un mouvement de réduction des inégalités sociales et environnementales.

I.1.c. Les mouvements citoyens et de jeunesse en pointe sur les questions d'écologie

Les organisations syndicales ont la responsabilité de construire, au côté des mouvements citoyens, un mouvement pour la justice environnementale suffisamment puissant pour imposer les ruptures nécessaires et la justice sociale. Il en va de l'avenir de nos sociétés et de celui proposé à la jeunesse. Celle-ci se mobilise à travers le monde sur les questions environnementales et climatiques.

De nombreuses mobilisations ont montré la capacité des citoyen·nes à faire émerger des communs, défendus parfois contre la puissance publique. En particulier en matière de ressources naturelles, la protection de ces communs est d'intérêt général, et doit primer sur la protection d'intérêts particuliers et économiques de court terme.

Communs : ressources partagées et gérées collectivement par une communauté. Ils peuvent être naturels, matériels ou immatériels.

I.2. Les services publics, une réponse essentielle

I.2.a. Les services publics, un atout pour lutter contre les dérèglements environnementaux et climatiques

La lutte contre les dérèglements majeurs doit être imposée aux acteurs économiques privés. Des décisions publiques fortes sont nécessaires pour enrayer la dynamique actuelle, tant en matière d'interdiction d'usages néfastes, que de choix stratégiques (choix technologiques et reconversion de filières, choix d'aménagement...). Les politiques publiques ne peuvent se contenter d'en appeler au changement de comportement individuel mais doivent être exemplaires et se

doter de moyens d'agir de toute urgence.

Un plan cohérent et transversal doit être déployé à l'aide d'un service public sous statut (protégeant les agents des pressions et des lobbys) à même d'articuler des savoir-faire divers, de susciter des expérimentations sociales locales innovantes, de coordonner des projets épars et de leur donner un sens collectif commun.

I.2.b. Les services publics nécessaires pour l'adaptation

Le service public doit être basé sur des principes de solidarité, de redistribution, de responsabilité. Il doit pour cela disposer de moyens (moyens humains, outils réglementaires, instruments financiers) pour agir au travers de sa politique du logement, de l'énergie, des transports, de l'agriculture, de l'éducation, de la formation, de l'éducation, de la recherche, la santé... Le service public est garant du long terme et de la justice sociale dans les stratégies d'adaptation.

I.2.c. Des normes/des règles pour l'environnement, des services publics pour les appliquer

Le système normatif actuel, censé protéger les populations et l'environnement, est trop souvent aux mains des grands intérêts industriels et financiers, aux échelles internationales, nationales, locales. Ceux-ci recherchent avant tout à soumettre les règles environnementales aux intérêts du marché, voire à l'élimination de la concurrence en imposant arbitrairement leurs normes, leurs modèles et leurs procédures de conception, d'évaluation, de contrôle, et de diffusion de l'information, à travers des canaux dont ils possèdent l'entière maîtrise. En s'appuyant sur l'expertise scientifique organisée par des services publics, la puissance publique doit rester maîtresse de systèmes normatifs, reprendre la main sur l'édiction des normes, et retrouver des capacités de contrôle. La tendance de plus en plus prononcée visant à recourir aux auto-contrôles réalisés sous la responsabilité des professionnels eux-mêmes, selon des cahiers des charges élaborés par des organismes

privés, engendre une multiplication de catastrophes sanitaires et écologiques. Dans le domaine de l'alimentation, Il faut développer un service public de surveillance sous l'égide de la protection de l'environnement et de la santé pour assurer un véritable contrôle de la qualité des aliments.

1.3. Nos alternatives : la Justice sociale comme condition de la transition écologique

1.3.a. Fiscalité des entreprises et des ménages

La fiscalité environnementale peut revêtir des aspects multiples : dissuasive, incitative, redistributive... Sa fonction première est d'orienter les comportements. Elle peut s'appliquer à la consommation de ressources, aux pollutions. Les ressources financières générées doivent avoir un effet de levier majeur pour réorienter les activités dans le cadre de la transition écologique.

Une fiscalité écologique s'est progressivement mise en place. Si elle entend favoriser les « bons » comportements, elle ne concerne à ce jour qu'un nombre limité d'activités. À ce jour certains secteurs d'activité en sont totalement exclus. C'est le cas notamment de la consommation de l'espace (étalement urbain, déforestation, grands projets inutiles imposés, artificialisation des sols...) qui se développent au détriment de la protection des sols, du milieu naturel et sa biodiversité.

En matière de changement climatique, marché du carbone et taxe carbone sont un véritable échec. Le premier n'est qu'une marchandisation de l'atmosphère, alors que la pollution de l'air cause plus de 500 000 morts prématurées en Europe. La taxe carbone doit quant à elle être revue, pour correspondre réellement aux activités les plus impactantes sur le climat, en maîtrisant les effets sur les ménages les plus modestes.

Le principe « pollueur payeur » doit être effectivement mis en œuvre dans une optique dissuasive et réparatrice, et non dans celle du droit à polluer. Pour que cette fiscalité écologique soit acceptée de toutes et tous, elle doit d'abord concerner les entreprises; des mécanismes de redistribution, de subventions, simples et lisibles devront être créés pour les ménages les moins favorisés.

La fiscalité environnementale doit servir les investissements massifs nécessaires dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les infrastructures de transports collectifs en alternative au tout-voiture, la protection des ressources et le développement des services publics. Pour la FSU le financement de ces investissements doit s'accompagner d'une réduction des inégalités.

Les investissements et les subventions pour les énergies fossiles doivent cesser. Il faut instaurer une nouvelle fiscalité agricole qui oriente les exploitations vers des modes de production plus respectueux des humains, des animaux et de l'environnement tout en garantissant un revenu décent pour chaque agriculteur·trice.

1.3.b. Emplois

En janvier 2017, la FSU a contribué à la campagne unitaire proposant la création d'1 million d'emplois climatiques d'ici 2020 et qui chiffrerait les besoins à 100 Md€. Or aucun plan ambitieux de lutte contre le dérèglement climatique n'a été mis en œuvre.

Les gouvernements et la banque centrale européenne ont mobilisé des centaines de milliards pour sauver les banques après la crise financière de 2008. Il suffirait de la même volonté pour financer la transition écologique et la création d'emplois. Des investissements massifs sont nécessaires au développement de l'agriculture biologique et des énergies renouvelables, à la rénovation thermique de millions d'habitations dont le diagnostic, l'évaluation des besoins, le suivi serait assuré par un service public de « la rénovation thermique ». Ces domaines sont fortement pourvoyeurs d'emplois de tous niveaux de qualification, et implique de soutenir et renforcer le service public d'éducation.

La relocalisation d'une partie des productions, nécessaire à la réduction de gaz à effet de serre, doit permettre la création de nombreux emplois. Cette relocalisation sera favorisée par la mise en place de la taxation du transport routier et maritime à la hauteur de leur impact sur l'environnement.

1.3.c. Vers un nouveau modèle agricole

Il y a urgence climatique, environnementale et sociale face au mal-être paysan.

La demande croissante d'alimentation bio doit s'accompagner d'une hausse des surfaces cultivées en bio et des aides à la reconversion. Un changement radical de pratiques est impératif en s'affranchissant des obstacles liés aux lobbys de l'industrie agroalimentaire, et en refusant l'émergence d'un modèle de production « bio » industrielle.

Pour soutenir les paysans·nes qui privilégient des modèles tels que la micro-ferme, les fermes urbaines, l'agroécologie et la permaculture, il faut encourager les systèmes agroécologiques diversifiés et renforcer la recherche agronomique publique vers l'agriculture durable, imposer un enseignement agricole public au service de la transition écologique qui intègre une pensée systémique pour ne pas limiter l'agroécologie à quelques pratiques.

De plus, l'amélioration des conditions matérielles et ergonomiques, l'accès facilité à l'installation, des statuts protecteurs et une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle doivent accompagner cette transition, notamment pour les paysannes. Enfin, le concept de démocratie alimentaire doit être porté pour une gouvernance alimentaire du territoire qui permet de penser dans un ensemble la nature, l'agriculture et la nourriture en encourageant la création de projets alimentaires territoriaux. Le soutien aux mouvements internationaux d'agriculture paysanne est un moyen pour faire valoir ce concept.

Au regard des limites de la PAC, faut-il faire valoir la PAAC (Politique Agricole et Alimentaire Commune) pour en finir avec les politiques centrées sur l'exportation et raisonnées selon les cours des marchés mondiaux ?

1.3.d. Mobilité, transports et aménagement du territoire

Les transports restent l'une des causes principales des émissions de gaz à effet de serre avec une tendance à l'augmentation. L'impératif de réduire les rejets polluants liés aux transports doit se conjuguer avec la nécessaire et légitime mobilité des personnes. Il faut donc développer une politique de transports collectifs ou coopératifs alternative au tout-voiture et au tout-camion, ce qui permettra également de réduire l'insécurité routière qui

brise des milliers de vies et de réduire les nuisances environnementales.

Pour cela, il faut développer le transport ferroviaire à travers un véritable service public qui propose pour les déplacements sur le territoire des tarifs adaptés aux revenus de chacun. Ce service public doit permettre la réouverture de gares et l'intensification des dessertes afin que chacun puisse se rendre sur son lieu de travail dans de bonnes conditions par l'intermédiaire d'un transport collectif (gratuité des transports publics de proximité – Congrès du Mans). À l'heure de la mobilité imposée, quelle définition de la proximité?

Au rythme actuel, l'équivalent d'un département français est artificialisé tous les cinq à six ans au détriment des espaces naturels et des terres agricoles avec un impact d'autant plus considérable que les terres soustraites à l'agriculture sont bien souvent parmi les plus fertiles. Les causes de l'étalement urbain sont l'habitat, mais aussi les zones commerciales et industrielles sans oublier par exemple l'établissement de fermes solaires dont les panneaux devraient de préférence être installés sur les toits des bâtiments publics. Pour remédier à cette artificialisation, des objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espaces doivent être fixés et il faut veiller à la cohérence des décisions en matière d'urbanisme. Pour aller plus loin, ne faut-il pas une sanctuarisation des terres agricoles et des espaces naturels?

I.3.e. Les enjeux productifs

Qu'il s'agisse de la division nationale et internationale du travail, de sa répartition sexuée, des processus de production, des conditions de mise à disposition des biens et services et de leurs effets sur le vivant, de l'accaparement des biens naturels, de la prédation intellectuelle qu'il exerce, du nivellement comportemental qu'il génère : pour la FSU, le modèle productif actuel doit être réinterrogé, à l'aune des objectifs de justice sociale et environnementale. Il faut permettre à chacun·e de vivre dignement dans une démocratie politique et sociale qui donne le pouvoir de participer aux décisions et à la gestion des communs.

La FSU est engagée en faveur de politiques publiques détachées de l'idéologie néolibérale, une organisation du travail

qui redonne du sens à l'engagement professionnel individuel et collectif, des modes de productions et des services publics localisés au plus près des besoins selon une organisation du travail qui respecte la vie humaine, les rythmes de la nature, protège et permet le renouvellement de la biodiversité

I.3.f. Pour un vrai Droit environnemental

Institutionnaliser un droit environnemental international devient indispensable. Il permettrait de codifier le principe de souveraineté alimentaire et de sécurité environnementale, et d'instituer un tribunal international pour protéger les victimes des multinationales et faire reconnaître leurs impacts négatifs sur les droits humains fondamentaux. Le crime d'écocide relèverait aussi de ce droit. Il offrirait ainsi un élément législatif de référence pour traiter des atteintes au milieu naturel dont les conséquences s'avèrent particulièrement graves au maintien de la vie et des milieux naturels.

I.4. La FSU engagée sur les questions écologiques

I.4.a. Santé publique et inégalités

La loi alimentation dite EGalim de 2018 devait apporter un équilibre entre relations commerciales, alimentation saine, durable et accessible à tous et toutes. Elle est plutôt la loi du renoncement, elle ne va ni dans le sens des producteurs ni dans celui des consommateurs. L'alimentation est un enjeu majeur dont les moteurs sont l'environnement, la santé et l'économie. L'accès de tous et toutes à une alimentation saine et équilibrée qui s'appuie sur des modes de productions durables doit être un droit effectif.

Cela doit s'accompagner de contrôles renforcés des pratiques des distributeurs, d'une moralisation du marketing alimentaire à destination des enfants. Il s'agit également de promouvoir l'alimentation bio dans les cantines scolaires. À propos de certains pesticides qui constituent un crime environnemental et sanitaire, il faut contraindre les politiques publiques à interdire tous les pesticides issus de la chimie de synthèse ainsi que l'import ou l'export de produits en contenant, supprimer les aides à l'agrochimie pour les transférer vers l'agroécologie et renforcer la recherche agronomique publique.

Un fonds d'indemnisation doit être créé pour les victimes des produits phytosanitaires.

I.4.b. Transition et enjeux éducatifs, de recherche et d'innovation

Lever essentiel d'une nécessaire transformation des rapports sociaux, fondement de la transition écologique, l'instruction scolaire doit préparer au plein exercice de l'éco-citoyenneté. La formation professionnelle et continue, en lien avec la création d'emplois « climat », et les cursus universitaires doivent également y participer. Les programmes nationaux du premier et du second degré doivent répondre aux attentes des jeunes générations et intégrer l'analyse des processus de production et de consommation, responsables du réchauffement climatique et de la crise environnementale. L'instruction scolaire à l'Éducation nationale et à l'enseignement agricole et maritime public doit se donner comme finalité de doter les élèves des savoirs et capacités d'analyse pour contribuer à des alternatives porteuses de solutions d'avenir, du niveau local à l'échelle internationale.

Le système libéral entrave la participation des citoyens et des travailleurs, y compris des scientifiques, aux décisions relatives aux grands enjeux de société et oriente la recherche scientifique vers des intérêts à court terme qui ne sont pas ceux de la durabilité globale.

Afin d'imposer aux gouvernements des politiques durables en matière de climat, d'écosystèmes, d'urbanisation, d'alimentation, d'eau, d'énergie, de santé, d'économie et d'emplois, la recherche doit bénéficier de programmes publics qui accordent une pleine liberté aux chercheurs et qui reposent sur des coopérations internationales associant l'ensemble des pays et des organisations syndicales ou citoyennes, et bénéficiant de financements publics à la hauteur des enjeux.

I.4.c. Écologie et conditions de travail

La transition écologique doit être créatrice de droits pour les personnels de la Fonction publique. Pour réduire les trajets professionnels, les opérations d'affectation doivent privilégier le rapprochement du domicile, selon des modalités qui prennent en compte les vœux des agent·es,

sous le contrôle paritaire des élu-es du personnel. Les conditions d'exercice doivent préserver les personnels des manifestations du dérèglement climatique : l'isolation thermique des unités de travail est prioritaire ainsi que leur sécurité et sobriété énergétique. Les CHSCT, maintenus dans leurs prérogatives et leur fonctionnement, s'assurent des réponses aux

risques professionnels provoqués par la crise environnementale. La suppression des objets plastiques à usage unique, l'organisation du tri des déchets et la réduction des restes alimentaires relèvent des responsabilités de l'employeur public. Les personnels doivent bénéficier de l'accès à des tarifs préférentiels à une restauration collective ayant recours à

l'agriculture biologique, proposant des menus végétariens et privilégiant les produits locaux ou à circuits courts. En complément de l'utilisation des transports publics gratuits, les déplacements pédestres ou cyclistes sont à encourager par une sécurisation accrue des voies de circulation et par des incitations financières significatives.

Partie II. Des politiques publiques pour de véritables alternatives au néolibéralisme

II.1. Changer les règles en Europe

Des décennies de politiques néolibérales ont abouti à un creusement des inégalités à l'intérieur et entre les pays de l'Union. Le niveau de défiance est de plus en plus fort. Le Brexit, l'abstention et la montée des extrêmes droites le montrent. Changer les règles en Europe est une urgence pour combattre la finance et relever les grands défis mondiaux. Une coopération efficace doit reposer sur des principes de progrès social, de solidarité, de liberté, de démocratie, d'écologie et de paix.

II.1.a. Rendre l'Europe sociale et écologique possible

Les traités successifs, les sommets de la zone euro et le pacte de stabilité portent en eux des mécanismes contraignant les États membres à adapter leurs politiques budgétaires et structurelles à la doxa libérale. Il faut à minima remettre à plat les traités (mandats du Mans). Les décisions européennes prises de manière non démocratiques et influencées par les lobbys sont instrumentalisées par bon nombre de gouvernements pour imposer ces politiques. Le semestre européen instauré à partir de 2011 est venu renforcer la mainmise de la Commission sur les choix politiques nationaux.

Les missions et les objectifs de la BCE doivent être changés et inclure notamment les questions de l'emploi et de la transition écologique dans le cadre d'un contrôle politique démocratique. Elle n'a cessé de renflouer les banques privées

et a versé, depuis 2010, 3 000 Md€ aux banques et aux marchés financiers en alimentant la spéculation et sans contrôle. Demandée par la FSU avec d'autres, une conférence européenne pour la restructuration des dettes des États continue de s'imposer.

Il faut aussi mettre fin aux privatisations, à la marchandisation et au dogme de la concurrence « libre et non faussée ». Plus largement, il faut permettre aux Européen·nes d'être acteurs·trices d'un véritable changement, à travers des processus démocratiques d'élaboration collective de l'Europe de demain.

II.1.b. UE : sortir de la compétition pour une fiscalité juste

La mise en concurrence des systèmes sociaux et fiscaux continue de tirer vers le bas les niveaux de prélèvement et de prestations, et favorise « l'optimisation » et la fraude fiscales (1 000 Md€ chaque année).

Une harmonisation par le haut, portant notamment sur l'impôt direct sur les sociétés et sur les revenus financiers est indispensable. L'Europe doit mettre fin aux paradis fiscaux (y compris européens), aux mouvements libres et dérèglementés de capitaux, ce qui passe aussi par une forte taxation des transactions financières et des GAFAM. Sous les pressions militantes, médiatiques et citoyennes, les institutions européennes lancent dans ce domaine des initiatives mais sans réelle portée, par manque de volonté politique, par ingérence des lobbys et blocage de certains États.

II.1.c. Mondialisation : des droits renforcés pour les peuples, des règles contraignantes pour les multinationales

Depuis la fin des années 2000 et les blocages de l'OMC, l'UE mène une politique offensive d'accords bilatéraux sur le commerce et les investissements. Elle a déjà ratifié des accords avec le Canada (CETA) et le Japon (JEFTA), et en négocie d'autres, en plus d'un traité multilatéral sur les services (TISA). Avec les mécanismes de « coopération réglementaire » et de « protection des investissements », ces accords restreignent les capacités nationales et européennes à légiférer notamment pour l'emploi, l'agriculture, les normes sociales sanitaires et environnementales, et menacent les services publics.

C'est pourquoi la FSU participe au collectif national « Non au Grand marché transatlantique » et à la campagne européenne « Stop impunité : des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales ». Il s'agit de demander aux dirigeants européens de mettre fin à la justice parallèle dont bénéficient les multinationales et d'intégrer dans les traités et législations des mesures les contraignant à respecter les droits humains et l'environnement.

L'Europe doit développer une convergence mondiale pour engager des programmes d'investissements publics pour des politiques sociales, pour l'utilisation durable des ressources naturelles et engager sérieusement la transition écologique.

La construction d'un rapport de forces européen est indispensable pour porter des alternatives fondées sur les principes de solidarité, de laïcité et non de concurrence; pour préserver et développer les services publics et les secteurs correspondant aux besoins humains élémentaires (logement, santé, transports, protection des écosystèmes), et reconnaître des biens communs européens.

II.2. La Puissance publique créatrice de richesses, de justice sociale et écologique

Le discours économique et politique dominant veut faire croire que la dépense publique serait stérile voire dangereuse et constituerait une charge pour la collectivité. La FSU continue d'affirmer qu'à l'inverse les services publics produisent de la richesse et des services indispensables à la vie sociale et économique.

II.2.a. Déconstruire le discours dominant pour gagner la bataille idéologique

La FSU dénonce l'utilisation quotidienne de comparaisons idéologiquement orientées et sans fondements économiques. Il en est ainsi des dépenses publiques ou des pensions qui sont constamment « rapportées » au PIB.

La dépense publique n'est pas une ponction sur la richesse; systématiquement réinjectée dans l'économie, elle profite à l'ensemble des acteurs. L'activité des administrations est bien incorporée au PIB. Le ratio dette/PIB imposé depuis Maastricht (60 %) est une construction politique et n'a guère de sens économique. Il y a de bonnes dettes (mandat du Mans). L'éducation autour de ces questions est un enjeu fondamental pour le mouvement social et le syndicalisme en particulier. Pour changer de logique, il faut réfléchir aux véritables sources de la valeur.

II.2.b. La dépense publique : un investissement pour le bien commun nécessitant des recettes

Augmenter la dépense publique est nécessaire pour assurer la transition écologique, renforcer l'accès de tous et toutes à un service public de qualité, améliorer le bien-être de l'ensemble de la population et réduire fortement les inégalités. Depuis des années les politiques budgé-

taires limitent l'augmentation en volume des recettes et des dépenses. Avec Macron, la LF 2019 diminue les recettes même en euros courants, ce qui conduit au recul de nombreuses missions.

Par ailleurs nous assistons depuis la LF 2018 à un choc fiscal inédit au bénéfice du capital et des grandes entreprises (ISF, Flat Tax, exit tax, CICE et sa transformation en baisse de cotisations au détriment des ménages, et notamment des retraité-es), des prestations sociales et des salarié-es (Smic non revalorisé, gel point d'indice...). La politique de l'offre est économiquement et socialement inefficace et le ruissellement une légende.

Il faut ré-augmenter fortement les ressources du budget de l'État par une autre politique fiscale (cf nos mandats de Poitiers) par l'IRPP, la hausse de l'IS et des impôts sur le capital et revoir à la baisse la TVA. Il ne faut pas moins d'impôts mais mieux d'impôts équitablement répartis. Cette orientation aurait pour règle de base une justice fiscale fonction des moyens de chacun et permettant de vivre dignement une fois les besoins fondamentaux couverts.

Les services publics sont des leviers de création de valeur, de solidarité et de partage. La FSU réaffirme par ailleurs son opposition aux PPP et aux privatisations réalisées (autoroutes, chemins de fer...) et en cours (ADP, Engie, FDJ). Le système social français doit continuer de préserver et d'apporter des effets correctifs positifs et significatifs (minima sociaux qui abaissent le taux de pauvreté...).

II.2.c. Dé-financiariser l'économie : une urgence

Selon de nombreux « expert-es » on est à l'aube d'une nouvelle crise financière qui serait pire qu'en 2008. Une dé-financiarisation de l'économie s'impose de toute urgence pour sortir l'économie des logiques actionnariales, du coût et du surcoût du capital et des investissements néfastes.

Rétablir une régulation très forte de la finance (cf. mandats de Poitiers et du Mans) est à minima nécessaire pour que la finance joue un rôle utile de soutien à l'économie. Les débats sur la finance et la monnaie peuvent être portés par les monnaies locales complémentaires et citoyennes.

Par ailleurs la FSU réaffirme la nécessité d'une véritable politique nationale de réindustrialisation déterminée par la transition écologique.

II.2.d. Une réappropriation sociale et écologique des richesses volées aux nations

Chaque année de nombreux rapports (OXFAM, ATTac, CSI,...) mettent en évidence l'augmentation considérable des inégalités et l'accapement des richesses par une extrême minorité grâce notamment à « l'optimisation » et la fraude fiscales. Cela prive les États des ressources nécessaires pour financer (notamment) des services publics. Il faut lutter résolument contre la fraude et l'évasion fiscales en rétablissant à minima les 24 000 postes supprimés depuis 2010 à la DGFP et une autre répartition de la valeur ajoutée en faveur des salaires.

II.2.e. Être attentifs aux formes de production et de coopération potentiellement alternatives au capitalisme

Ce qu'il est convenu d'appeler « l'économie sociale et solidaire » (ESS) regroupe un ensemble très hétérogène d'associations, de mutuelles et de coopératives. Ce secteur n'est pas à l'abri des dérives actuelles du travail salarié (précarité, management), particulièrement dans les structures qui pallient les insuffisances ou les reculs du service public. L'ouverture du secteur, sous certaines conditions de gouvernance, à des entreprises à but lucratif, permet sans doute à certaines d'entre elles de pratiquer un « social washing » très à la mode et contribue à l'effacement de la frontière entre ESS et entrepreneuriat, un effacement qu'il faut combattre.

En effet, malgré des limites, l'ESS reste fondée sur des principes de non lucrativité et de gestion démocratique et échappe à la valorisation actionnariale. En cela et aussi parce qu'elle offre une possibilité juridique aux travailleurs-euses pour reprendre en main leur outil de travail ou développer des activités socialement utiles, l'ESS offre une alternative potentielle au capitalisme que la FSU doit défendre notamment les coopératives et les mutuelles contre les attaques d'un gouvernement pour qui justement ce potentiel alternatif est insupportable.

II.3. Protection sociale et droit du travail : deux piliers de l'état social en danger

I-3-a. Droit du travail à reconquérir

La FSU continuera de mobiliser pour la défense de l'inspection du travail, contre la destruction du droit du travail consécutive aux lois successives (dont les lois Macron, El Kohmri et ordonnances de 2017). Elles ont facilité les licenciements et affaibli les capacités de défense des salarié·es au niveau des organes représentatifs ainsi que la médecine du travail. Dans ce domaine, le gouvernement entend aller encore plus loin en réduisant les contrôles liés à la santé au travail (rapport Lecocq) ou en voulant « maîtriser » les dépenses liées aux arrêts maladie.

Mais le droit du travail est aussi remis en cause par l'évolution même des processus de production. Le développement de l'économie dite collaborative, qui permet de mutualiser certains biens, détruit aussi les protections et solidarités salariales en masquant le rapport de domination des plateformes (Uber, Deliveroo), véritables entreprises capitalistes, sur des « auto entrepreneurs » salarié·es de fait mais sans droits afférents. Cette ubérisation entraîne maintenant la surexploitation de jeunes parfois même scolarisé·es, particulièrement dans les quartiers populaires. Les luttes des travailleuses ubérisées pour la reconnaissance d'un statut de salarié·e font d'ailleurs voler en éclats le mythe de la liberté des acteurs vendu par les promoteurs du système et obligent le gouvernement à réagir.

Enfin, les politiques de l'offre et de flexibilité/précarisation ont montré leur inefficacité, le chômage de masse persiste et les chômeurs qui n'auraient « qu'à traverser la rue » sont renvoyés à leur responsabilité individuelle. Selon la même logique sont imposées la course à la précarité, la réduction des allocations, un adéquationisme emploi/formation étroit que la FSU dénonce.

La dernière innovation en la matière est le service civique adossé maintenant au service national universel selon une double logique : conditionnement de la jeunesse et fourniture (notamment au secteur de l'ESS) d'un travail gratuit reposant sur l'engagement.

II.3.b. Protection sociale en danger

Un démantèlement des solidarités qui dénature notre système de protection sociale.

Les dernières loi financières (LFSS, LF et LFPF) opèrent un véritable hold-up sur la Sécu. La transformation du CICE en allègements pérennes de cotisations sociales représente un manque à gagner en cotisations de plus de 20 Md€ par an, et au niveau du SMIC plus aucune cotisation sociale n'est désormais versée. Les exonérations sur les heures supplémentaires, outre qu'elles défavorisent l'emploi, supprimeront 2,6 Md€ de cotisations. La FSU continue de dénoncer les mesures d'exonérations ou d'allègements de cotisations au nom d'une politique de l'emploi qui n'a jamais montré son efficacité et qui consiste à faire baisser la part socialisée du salaire. Elle dénonce par ailleurs le fait que ces mesures ne sont plus intégralement compensées par l'État à partir de 2019.

En 2018, la hausse de la CSG – par basculement de cotisations sociales salariales chômage et maladie – et l'affectation de recettes de TVA aux organismes de sécurité sociale en compensation des allègements de cotisations et des exonérations patronales ont accru un processus de fiscalisation du financement de la protection sociale que la FSU dénonce depuis la création de la CSG. Elle revendique la requalification de celle-ci en cotisation sociale, dans le prolongement du mandat de Poitiers, pour revenir à une gestion de la Sécurité sociale par les représentantes élues des assurés sociaux et pour sanctuariser et identifier clairement son financement.

La FSU est opposée au projet du gouvernement qui consiste à ponctionner les éventuels excédents des organismes de Sécurité Sociale pour réduire le déficit du budget de l'État.

La contrainte sur les ressources pousse à orienter de plus en plus les prestations sur les plus démunies. Associée à l'universalisation du financement par la fiscalité elle favorise le passage d'un système d'assurances sociales à un système d'assistance.

L'assurance chômage (UNEDIC), financée en 2019 pour une part importante par la CSG, risque de passer sous le contrôle du parlement et de l'exécutif

au détriment des partenaires sociaux et des demandeurs d'emploi.

La FSU sera enfin très attentive aux effets du projet de réforme constitutionnelle sur le périmètre et l'avenir de la Sécurité sociale.

II.3.c. Un système de santé à transformer en urgence

→ Une réforme inadaptée aux évolutions nécessaire du système de santé

Restes à charge importants dus aux désengagements de l'assurance maladie et au développement des dépassements d'honoraires, inégalités d'accès aux soins pour raisons financières et/ou à cause des déserts médicaux, hôpital public en très forte tension et urgences saturées... : notre système de soins et de santé a besoin d'être transformé en profondeur. Mais le projet de loi qui met en musique le plan « Santé 2022 » n'apporte pas les réponses à hauteur des enjeux. Bien au contraire ! Il prévoit une carte hospitalière qui éloigne les patientes des hôpitaux (ultra) spécialisés, recentre les établissements de proximité sur la médecine générale, la gériatrie et la rééducation et organise la porosité entre le public et le privé. La FSU continue de s'opposer aux fermetures d'hôpitaux, de maternités et à l'affaiblissement de la psychiatrie. Alors que notre pays a besoin d'un plan massif de recrutement de médecins généralistes et spécialistes, dont les proportions respectives doivent être interrogées, on nous annonce la suppression du numerus clausus et 20 % de médecins formés en plus. Mais comment y croire quand on sait que le nombre d'étudiant·es accueillis en 2^e et 3^e cycles sera déterminé par les universités en fonction de leurs capacités de formation (sans moyens supplémentaires) et des capacités d'accueil pour les stages.

→ Le RAC-zéro (« dit 100 % Santé ») un marché de dupes.

Aucune réponse n'est apportée aux défis posés par les restes à charges importants pour les patientes, en dehors de la réforme annoncée sur trois ans pour un RAC 0 en dentaire, optique et prothèses auditives. Indûment intitulé « 100 % Santé », ce dispositif est un marché de dupes car il sera essentiellement pris en charge par les organismes complémentaires et donc financé par une hausse des cotisations, notamment pour les contrats actuellement les moins cou-

vants. Une véritable réduction des restes à charge passe aussi par l'élimination de tous les forfaits, déremboursements et dépassements d'honoraires qui se sont développés depuis les années 80.

→ Glissement de l'AMO vers l'AMC

La FSU avait dénoncé la loi de juin 2013 qui a généralisé les contrats collectifs obligatoires d'assurance complémentaire pour les salarié·es du privé. Mis en œuvre en 2016, on en voit aujourd'hui les effets en termes d'inégalités de couverture et d'exclusion (privé·es d'emplois, inactif·es, retraité·es), mais aussi de progression des assureurs à but lucratif sur le champ de la santé. Cette réglementation accentue le glissement des remboursements de l'AMO vers l'AMC que la FSU continue de dénoncer. A ce titre, la FSU n'acceptera pas une transposition au public d'un dispositif de contrat obligatoire choisi et imposé par l'employeur, mais demande que la participation des employeurs publics à la complémentaire santé et prévoyance de leurs agent·es soit fortement renforcée voire obligatoire.

Le gouvernement tente d'aller plus loin dans la marchandisation de la complémentaire santé en permettant la résiliation infra-annuelle. Il s'agit d'une nouvelle attaque contre les mutuelles qui se sont par ailleurs engagées, pour faire face aux assauts des assurances privées et de banque-assurance, dans des processus de rapprochement et de différenciation des offres qui favorisent les logiques consuméristes. Le monde mutualiste doit, à l'inverse de ces évolutions, défendre et reconquérir les principes solidaires. Mais seule l'assurance maladie obligatoire garantit de fait une couverture totalement solidaire car mutualisée sur toute la population. C'est pourquoi la FSU réaffirme, dans le prolongement de ses mandats de Poitiers et du Mans, la nécessité de tendre vers une assurance maladie obligatoire qui rembourse 100 % des soins médicaux prescrits. Un débat doit s'engager dès aujourd'hui dans la FSU et avec nos partenaires, sur les modalités de sa mise en œuvre, sur les étapes intermédiaires et sur la place et le rôle des complémentaires santé à but non lucratif.

→ Perte d'autonomie

La question de la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement est une mission de service public et doit correspondre à un projet social ambitieux à la hauteur des enjeux de société. Son insuffisance est avérée (mouvements sociaux, rapports...). Une loi est en préparation. La FSU rappelle ses exigences : suppression de la barrière d'âge, financement public à 100% dans les branches existantes de la Sécurité sociale, suppression des restes à charge en Ehpad et à domicile, personnel plus nombreux avec des conditions de travail « humainement acceptables », un statut, une formation diplômante, des perspectives de carrière... L'ensemble des mesures à prendre doivent permettre de répondre à des besoins considérables. Le rapport Libeault (qui ne préjuge pas des positions de l'exécutif) propose entre autres des pistes de financements par la solidarité nationale qui restent en deçà des besoins mais qui doivent être étudiées avec attention. La FSU s'est déjà engagée dans la réflexion sur les métiers et la filière de formation et la poursuivra sur l'ensemble du dossier. Elle réaffirme sa revendication de création d'un service public de la perte d'autonomie.

→ Politique familiale

La base mensuelle des allocations familiales n'a été revalorisée que de 0,3 % pour 2019 pour une inflation prévisionnelle de 1,7 %. Le gouvernement a donc décidé de dévaloriser la plupart des prestations familiales. Depuis plusieurs années, la politique familiale est par ailleurs recentrée sur les familles les plus en difficulté (abaissement des plafonds de ressources pour bénéficier de certaines aides et diminution de leurs montants, modulation de l'allocation de base de la PAJE et des allocations familiales en fonction des ressources du ménage...). La FSU a dénoncé ces choix qui remettent en cause l'universalité des droits et dénature le système. Elle réaffirme la nécessité de mettre en place une politique familiale ambitieuse qui bénéficie à toutes les familles dès le 1er enfant et qui est déconnectée des politiques fiscales. Elle entend interroger la notion de quotients familial et conjugal dans le cadre d'une réforme fiscale globale qui vise une redistribution plus juste des richesses (voir partie II.2).

II.4. La place des retraité·es dans la société

II.4.a. Qu'est-ce que la retraite ?

La FSU défend la conception de la retraite comme un droit social fondé sur le travail (salaire continué), sur une garantie politique de niveau de vie (taux de remplacement, indexation des pensions sur les salaires), sur des normes sociales (âge de départ...). Elle est basée sur une solidarité inter-générationnelle. La retraite est la promesse d'une vie digne, d'un temps de l'émancipation, avec un système solidaire entre les générations.

Si le discours « retraité·e privilégié·e » a bien diminué dans le discours officiel, la substitution du mot retraité·e au profit de personne âgée ou senior laisse entendre que la pension serait une simple allocation sociale.

La retraite est un droit, les retraité·es n'ont pas à justifier de ce temps libéré. Il est essentiel de rappeler leur rôle dans la société, à commencer par l'aide apportée aux enfants et ascendant·es. Citoyen·nes à part entière, elles et ils permettent à nombre d'associations de vivre. La retraite n'interrompt pas l'engagement social et politique. A ce titre, les retraité·es revendiquent des lieux institutionnels pour débattre des questions qui les concernent et demandent un secrétariat d'état rattaché au ministère du travail qui rappelle leur statut d'ancien salarié.

La FSU s'oppose à la conception néolibérale de la retraite épargne individuelle, fondée sur des choix personnels, supposés être en dehors de toute contrainte économique et sociale (réalité du travail, politique d'emploi des employeurs, chômage). Elle réfute la théorie de la neutralité actuarielle, selon laquelle la retraite ne serait plus un droit social, mais le résultat de l'équilibre entre le montant actualisé des cotisations versées pendant la vie active et le montant des pensions perçues pendant la durée de la retraite. L'âge de départ, le taux de remplacement ne sont plus alors considérés comme des normes sociales garanties par la société mais le résultat de calculs individuels. Ce système dit contributif affaiblit les solidarités internes au système de retraite et accroît les inégalités de pensions. C'est notamment le cas d'un système par points prenant en compte la totalité des carrières.

II.4.b. Paupérisation des retraité-es et inégalités de pensions

Les réformes successives depuis 1993 ont été fondées sur un choix politique fondamental : bloquer la part de la richesse nationale consacrée au financement des pensions alors que le nombre de retraité-es est appelé à augmenter. C'est ainsi que les projections du COR prévoient que la part des retraites doit rester équivalentes au niveau actuel (14 % du PIB) pendant 50 ans. Ce blocage du financement public des retraites organise la paupérisation des retraité-es, c'est à dire le recul de leur niveau de vie par rapport à celui des actifs, de l'ordre de 20 à 30 % et encore à condition que les départs en retraite se fassent en moyenne à 64 ans.

Ces réformes ont accru les inégalités de pension surtout au détriment des carrières courtes, à temps partiel, plombées par le chômage, la précarité, au détriment de générations entrant plus tardivement dans la vie professionnelle du fait de l'allongement de la durée des études des entrées plus tardives sur le

marché du travail. L'impact sur les femmes a été particulièrement négatif. La politique du « travailler plus longtemps » (augmentation de la durée d'assurance, report de l'âge de départ) est profondément inégalitaire, en réduisant les pensions des salarié-es connaissant des problèmes d'emploi et de santé en fin de carrière, et des conditions de travail pénibles.

On va vers un système de moins en moins solidaire avec :

- des « petites retraites », qui relèveront de plus en plus de dispositifs d'assistance, par exemple de minima sociaux (le minimum vieillesse dit ASPA) financés par l'impôt. La retraite devenant alors une allocation de survie ;
- des assurances privées complémentaires sélectives bénéficiant d'incitations fiscales dont le développement serait assuré par la baisse du niveau des pensions, sur le modèle des complémentaires santé ;
- des riches bénéficiant de la protection de leur patrimoine.

Les réformes actuellement annoncées

risquent d'accroître fortement ces évolutions.

II.4.c. Financer les retraites

La FSU renouvelle ses propositions de financement : une politique économique fondée sur la recherche du plein emploi, la hausse des salaires et la redistribution des richesses. Faire contribuer les revenus financiers des entreprises et les revenus échappant aux cotisations, comme les stock options, mettre fin aux exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises, moduler les cotisations employeurs en fonction de leur politique d'emploi.

Elle s'oppose au blocage du financement public des régimes de retraite et revendique son augmentation pour assurer une vie digne aux retraité-es. Elle dénonce le discours politique qui fait de la retraite une « allocation » qui serait soumise aux aléas de la politique budgétaire, de la conjoncture économique et deviendrait une variable d'ajustement des finances publiques, comme l'illustre aujourd'hui la politique d'indexation des pensions.

Partie III. Pour les droits des peuples et les libertés publiques

III.1 Droits Humains Fondamentaux

III.1.1. Égalité des droits, lutte contre les discriminations et les violences

III.1.1.a. Lutte contre toutes les formes de racisme

La parole raciste se banalise, prenant pour cibles privilégiées les migrant-es et/ou les musulman-es. La FSU condamne toutes les formes de discriminations et de violences sur des bases ethniques, culturelles et/ou religieuses. Elle s'alarme de la recrudescence des actes antisémites qu'elle dénonce fermement, et refuse leur instrumentalisation qui vise à amalgamer antisémitisme et antisémisme. La FSU rappelle que le racisme tue, et dénonce la complaisance médiatique, voire l'impunité, dont bénéficient les promoteurs de thèses racistes et mortifères, dont celles du « grand remplacement ».

Le racisme n'est pas du seul fait de partis

particulièrement xénophobes ; il est structurel, en partie lié au post-colonialisme, et se manifeste par un double système de discriminations / privilèges. C'est également une disposition discriminatoire qui exclut les étranger-es du droit de vote. La FSU est favorable au droit de vote des étranger-es aux élections locales. Aujourd'hui la question de son soutien à l'extension de ce droit à toutes les élections se pose.

Les personnes racisées subissent parfois des discriminations croisées, les femmes sont en particulier les premières victimes de l'islamophobie, construction idéologique et politique issue de l'extrême droite. La FSU prendra en compte la dimension intersectionnelle dans sa réflexion et ses actions contre les discriminations.

Pour contribuer à déconstruire ce système, il est important que l'éducation à

l'égalité se préoccupe aussi des questions liées à la « race », qui n'est pas une donnée biologique mais une construction sociale, et qu'elle fasse la promotion de la société multiculturelle, en rappelant notamment la contribution indéniable des migrant-es à la richesse de notre pays. La FSU mettra en place des formations pour outiller ses militant-es afin de mieux comprendre la mécanique raciste et les représentations qui la sous-tendent, pour mieux prévenir et combattre toutes les formes de racismes, et ainsi s'inscrire dans un antiracisme qui prenne en compte à la fois la dimension morale et la dimension politique de cette lutte.

III.1.1.b. Inclusion des personnes en situation de handicap et accessibilité

L'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services publics est tou-

jours largement insuffisante, faute d'investissements et de moyens nécessaires. La loi ALUR laissait présager des avancées ; mais on assiste en fait à une véritable régression : ce ne sont plus 90 % de logements neufs qui doivent être construits aux normes d'accessibilité, mais seulement 10 %. De plus la réduction des APL touche les personnes les plus fragiles.

La FSU demande qu'il soit garanti un niveau de vie décent aux citoyen·nes en situation de handicap. Elle réclame entre autres l'augmentation de l'allocation pour adultes handicapé·es au niveau du SMIC pour les personnes reconnues en incapacité de travailler pour des raisons physiques, psychiques, cognitives ou mentales. Celle-ci doit être indépendante des revenus du/de la conjoint·e.

Au-delà des questions d'accessibilité et de revenus, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer pleinement à la vie sociale dans toutes ses dimensions (loisirs, études, travail).

III.1.1.c. Travail social pour une justice sociale

Tous les secteurs du travail social, public et privé non lucratif, subissent de nombreuses attaques : les politiques libérales, les lois successives ainsi que les projets régressifs du gouvernement poursuivent la destruction du lien social et des solidarités en réduisant les moyens alloués aux services sociaux et médico-sociaux. Les travailleurs sociaux dénoncent les injonctions paradoxales auxquelles ils/elles sont soumis : répondre, sans moyens suffisants ni politiques adaptées, aux besoins des populations et à la protection des publics vulnérables. Les usager·es, premières victimes du système libéral, voient l'accès à leurs droits de moins en moins garanti.

Le choix des pouvoirs publics d'introduire des financements privés dans les secteurs du travail social par le biais des contrats d'Impact social, pour pallier les coupes budgétaires, témoigne d'une démarche de marchandisation assumée alors même que l'action sociale et la logique de profit sont antinomiques. Les appels d'offres, mise en concurrence des associations, privilégient le moins-disant social au détriment de l'intérêt des usager·es et de la qualification des

professionnel·les assurant les missions. La FSU défend un travail social visant à l'émancipation des personnes et à l'accès aux droits sociaux fondamentaux pour toutes et tous. Elle affirme son engagement auprès des populations en besoin d'aide et d'accompagnement et sa solidarité avec les plus vulnérables, particulièrement fragilisé·es par les politiques austéritaires, et défend le maintien d'un réel service public de l'action sociale.

III.1.1.d. Enjeux LGBTI

Six ans après la loi ouvrant le mariage à tous les couples, les mentalités ont évolué favorablement à l'égalité des droits. Toutefois de violentes agressions LGBTphobes se produisent régulièrement, et des discriminations et des inégalités demeurent, notamment concernant la parentalité. Les couples de lesbiennes et les femmes célibataires n'ont toujours pas accès à la PMA. Des mouvances réactionnaires continuent à mobiliser leurs troupes pour parasiter les débats sur la bioéthique et poursuivent leurs offensives dans la sphère scolaire, contre l'éducation à l'égalité et à la sexualité.

Avec le collectif « éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire », la FSU revendique que la campagne du MEN contre l'homophobie se décline également en primaire. Elle demande que les choix des jeunes trans concernant leur prénom et leur pronom d'usage soient respectés par les administrations. Il est urgent de stopper les mutilations qu'on fait subir aux enfants intersexes pour les assigner arbitrairement à un sexe dès leur plus jeune âge. Le don du sang ne doit pas exclure les personnes en raison de leur orientation sexuelle, la FSU dénonce cette discrimination.

III.1.1.e. Droit des enfants

La France, pourtant signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) dont on célèbre les 30 ans cette année, continue de bafouer les droits des enfants du fait de politiques publiques insuffisamment protectrices, voire discriminatoires, pouvant porter atteinte à leurs conditions de vie. Ces politiques sont régulièrement dénoncées notamment dans les rapports du Défenseur des droits (DDD).

Les conséquences sont désastreuses : 3 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté (1 sur 5) et 30 000 sont sans domicile fixe. Certains territoires sont sacrifiés (Guyane, Mayotte, Seine-Saint-Denis...). Les moyens versés par l'État aux départements pour assurer ses missions d'aide sociale à l'enfance sont nettement insuffisants et la situation de certains territoires est dégradée, voire catastrophique.

Environ 80 % des enfants vivant en bidonvilles et en squats ne sont pas scolarisés, mais c'est aussi le cas d'enfants vivant en habitat précaire, en hébergement d'urgence, voire dans la rue.

D'autres projets se profilent, de nature à stigmatiser et mettre en danger les enfants les plus démunis, tel le plan contre les violences scolaires qui supprimerait les allocations familiales en réponse à des comportements d'élèves « hautement perturbateurs ou violents ». La FSU s'oppose à toutes ces mesures discriminatoires. Elle exige une véritable politique de lutte contre l'exclusion, la pauvreté et le mal-logement. Elle revendique des moyens conséquents à la hauteur de la nécessaire prévention pour garantir une réelle protection des enfants en danger, et agira pour qu'elles/ils soient mieux pris en considération en tant qu'acteurs et sujets de droits. Elle défend la garantie de l'accès à l'éducation à tous les enfants, ce qui est encore loin d'être le cas. Elle s'engage dans la lutte contre les inégalités d'accès aux apprentissages, aux savoirs et à la culture.

→ Justice des mineur·es

Alors que la délinquance juvénile n'a pas augmenté depuis 15 ans, le nombre d'adolescent·es enfermés·es n'a jamais été aussi élevé. Loin de lutter contre cette inquiétante augmentation, le gouvernement a fait adopter la création de 20 centres fermés supplémentaires. La Garde des Sceaux a également obtenu une habilitation à réformer la justice des enfants par voie d'ordonnances.

La FSU revendique le retour du principe de l'éducatif sur le répressif et le redéploiement des moyens substantiels dédiés à l'enfermement vers la protection de l'enfance dans son ensemble, dont les services éducatifs de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement. Elle rappelle qu'un enfant délinquant est avant tout un enfant en danger.

→ Jeunes majeur-es

La proposition de loi portant sur l'Aide Sociale à l'Enfance exclut du nouveau dispositif un nombre considérable de jeunes, en les empêchant de bénéficier d'une prise en charge après leurs 18 ans. Plutôt que de garantir des droits protecteurs pour ces jeunes, un amendement du gouvernement met fin aux Accueils Provisoires Jeunes Majeur-es, ce qui va aggraver leur situation et annihiler toutes possibilités de bénéficier d'un accompagnement réel et sécurisant. La FSU exige au contraire le renforcement et la prorogation du dispositif des APJM, quelles que soient les raisons et la durée de leur placement, antérieur à leur majorité.

III.1.2. Migrant-es

Un droit spécialement menacé : le droit à migrer

Des millions de personnes fuient leur pays, poussées à l'exode par les conflits armés qui persistent, les persécutions, les dictatures, mais également par la pauvreté ou par les catastrophes climatiques. Face aux migrations, les états européens ont choisi la logique d'une Europe forteresse, au détriment des droits humains fondamentaux. Celles et ceux qui parviennent à entrer dans ces pays, dont des milliers de mineur-es et jeunes majeur-es isolé-es, subissent contrôles, humiliations, violences, démantèlement de camps, privation des besoins élémentaires... Pour la FSU, c'est inacceptable !

III.1.2.a Libre-échange et migration

Depuis les années 2010, l'Union Européenne négocie avec l'Afrique sub-saharienne des « Accords de Partenariat Économique » qui visent en particulier à réduire les droits de douane, encore importants en Afrique. Les conséquences prévisibles sont une baisse des ressources des États et une destruction des secteurs économiques locaux non compétitifs face aux importations européennes, notamment l'agriculture, avec un risque pour la sécurité alimentaire. Ces risques ne peuvent qu'accroître le nombre de candidat-es à l'émigration. Avec la Tunisie, l'UE négocie un accord de ce type, qui en plus prévoit une procédure de réadmission, consistant à renvoyer vers la Tunisie des personnes

ayant transité par ce pays avant d'arriver en Europe. Le Maroc est également concerné. La FSU demande une politique de coopération avec l'Afrique respectueuse d'un développement local selon des voies librement choisies et ne sous-traitant pas à l'Afrique du Nord la fermeture de nos frontières aux migrant-es.

III.1.2.b. Politique européenne de traitement des migrations

Les États européens ont cadenassé les frontières, allant jusqu'à en externaliser le contrôle à des pays comme la Tunisie, la Turquie ou la Libye. La FSU dénonce les accords indignes passés avec ces pays pour limiter l'arrivée de migrant-es, alors que les camps libyens sont le théâtre de toutes sortes d'exactions, racket, torture, viols, esclavage, assassinats... Ces politiques migratoires débouchent sur des violations graves des droits : « droit de circuler librement et de choisir sa résidence » définis dans l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits Humains, droit d'asile, et mettent en danger la vie des personnes migrantes. En effet, les mesures dissuasives et répressives ont pour résultat de dizaines de milliers de morts sur les routes de l'exil. Au lieu de consacrer des sommes considérables au contrôle, à l'enfermement et aux expulsions des migrant-es, l'Europe et ses États membres doivent résoudre la crise de l'accueil en se donnant les moyens d'une inclusion sociale réussie.

Des citoyen-nes solidaires s'engagent au quotidien pour accueillir et secourir des migrant-es, mais sont parfois poursuivis-es en justice. La FSU continue de revendiquer liberté et relaxe pour toutes les solidaires. Elle participe à différents cadres unitaires (États Généraux des Migrations, RESF...) dont les actions articulent les dimensions politiques et humanitaires.

III.1.2.c. Loi Asile et changement du CESEDA

La loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » a été votée à l'automne 2018. Derrière une dénomination hypocrite, elle a pour conséquence l'aggravation des situations : multiplication de procédures accélérées, prolongation de la rétention à 90 jours pour les expulsables

et de la retenue administrative pour vérification du droit au séjour. Pour l'essentiel, ces mesures visent à justifier une distinction illégitime entre « bonnes » et « mauvais-es migrant-es », à durcir le tri entre les deux, et à restreindre le droit d'asile. Cette loi remet aussi en cause le principe de l'hébergement inconditionnel dans les centres d'hébergement d'urgence, fragilise la situation de nombre d'enfants né-es de père ou de mère étranger-e, et permet le maintien d'enfants en rétention. Elle instaure à Mayotte un droit d'exception, grave entorse au droit du sol. La FSU dénonce ce texte qui dégrade encore la situation des personnes étrangères.

III.1.2.d. Jeunes isolé-es étranger-es

Après avoir vécu un long parcours rempli de dangers, elles et ils sont confronté-es à d'autres difficultés : obtenir un hébergement, de quoi se nourrir, accéder aux soins, à la scolarité, bénéficier d'un-e représentant-e légal-e (tutelle ou administrateur/administratrice *ad-hoc*), d'un accompagnement éducatif et social...

L'ASE est dans l'incapacité de les prendre en charge décemment, notamment faute de moyens suffisants. S'appliquant à un tri cynique entre mineur-es et majeur-es, une part importante des conseils départementaux bafoue la présomption de minorité et ses missions premières de protection ce qui instaure une inéquité de traitement et une discrimination évidente à l'encontre de ces jeunes.

La FSU, avec le collectif JU-JIE, dénonce le décret d'application de la Loi Asile Immigration qui instaure un fichier biométrique permettant aux départements, en lien avec la Préfecture, de remettre en cause plus facilement encore la minorité de ces enfants et de faciliter leur expulsion. Un-e jeune déclaré-e non mineur-e dans un département pourrait se voir immédiatement notifier une obligation de quitter le territoire (OQTF).

Ces dispositions s'exonèrent de la notion d'intérêt supérieur de l'enfant, en considérant ces mineur-es comme des étranger-es avant tout et non plus comme des enfants en danger. La FSU exige le retrait de ce fichier au profit d'une réelle politique d'accueil, de mise

à l'abri immédiate et de protection de ces enfants en danger.

III.1.2.e. Roms

Les Roms ne constituent pas un groupe unifié à l'échelle de l'Europe : ils sont de nationalités et de religions différentes et correspondent à des périodes d'arrivée plus ou moins anciennes. Venu-es de Roumanie et de Bulgarie depuis les années 1980, les Roms migrant-es se retrouvent souvent obligé-es d'habiter en bidonville en France, essentiellement en raison d'une réelle discrimination dans l'accès à l'habitat. Ces campements sont déclarés illicites et font l'objet de démantèlements réguliers, et la plupart des expulsions a lieu sans proposition de relogement. Pourtant Européen-nes à part entière depuis 2007, ils-elles ont fait l'objet de mesures restrictives les excluant d'une bonne part du marché du travail jusqu'en 2014. Ces discriminations ont de graves conséquences sur la façon dont les Roms sont perçu-es, conséquences qui peuvent aller jusqu'à des menaces de mort et des agressions physiques. La FSU exige le respect des droits fondamentaux pour les Roms comme pour tous les humains.

III.2. Libertés publiques et exigences démocratiques

III.2.1. D'autres institutions pour plus de démocratie

La démocratie française est en panne. La Ve République porte en elle un exécutif fort, et elle a dérivé vers un présidentialisme de plus en plus prégnant. L'organisation des pouvoirs de 1958 ne correspond pas aux besoins démocratiques actuels et montre d'ores-et-déjà toute sa nocivité ; de surcroît elle offre des potentialités encore plus inquiétantes à tout courant politique autoritaire. La FSU doit engager une réflexion de fond sur la démocratisation des institutions.

III.2.2. Liberté d'expression, de presse et de manifestation

Les libertés d'expression et de manifestations sont des libertés fondamentales. Si des limites légales (face au racisme, à l'apologie du terrorisme...) sont nécessaires, elles doivent permettre le libre exercice de la critique. La FSU réaffirme son attachement aux

lois qui garantissent la liberté de presse et le secret des sources, et au principe d'un financement public qui favorise l'indépendance et le pluralisme. Elle s'élève contre les atteintes que représentent les perquisitions à l'encontre des organes de presse, et contre toutes les entraves au travail des journalistes (convocations et poursuites judiciaires sous des prétextes fallacieux). La loi sur le secret des affaires expose à des sanctions pénales toute personne, y compris les journalistes et les lanceurs et lanceuses d'alerte, qui rendrait publiques des informations sur des entreprises (pratiques fiscales, relatives à la santé publique, à la protection de l'environnement ou à la santé des consommateurs et consommatrices). La FSU demande l'abrogation de cette loi contraire à la liberté d'informer et d'être informé-e.

Le contexte sécuritaire a servi de prétexte pour museler la contestation et saper la liberté de manifestation. La FSU réaffirme sa totale opposition à la loi dite « anti casseurs » qui, après l'intégration des mesures de l'état d'urgence dans le droit commun, vise à entraver, une nouvelle fois, cette liberté : interdictions de manifestation, fouilles systématiques, contraventions diverses... Elle participe activement aux initiatives unitaires qui combattent le recul de ces libertés.

III.2.3. Répression du mouvement social

L'expression d'une contestation du pouvoir est fortement judiciairisée et criminalisée et on assiste à des arrestations de militant-es de nombreuses causes : citoyen-nes solidaires, écologistes interpellé-es pour des décrochages de portraits présidentiels, militant-es en lutte dans des ZAD, syndicalistes. La FSU s'inquiète très fortement des dérives et rappelle que seule une vraie réponse sociale et politique permettra de sortir des crises. Elle apportera son soutien aux militant-es poursuivi-es abusivement dans le cadre des mobilisations sociales. Elle dénonce également le fichage des manifestant-es blessé-es. La FSU poursuit sa participation au Collectif unitaire pour les libertés publiques, et appelle à la création avec d'autres forces d'un observatoire national des libertés publiques ; parallèlement elle

envisage des démarches de type enquêtes parlementaires.

III.2.4. Violences policières

En parallèle de la surenchère législative qui fait reculer les libertés fondamentales, une nouvelle stratégie de tension, au contact des manifestant-es y compris mineur-es et pacifiques, s'est mise en place. Les quartiers populaires ont été les premières victimes de ces pratiques. La volonté d'empêcher toute expression de la contestation sociale est flagrante. Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans cette gestion violente du maintien de l'ordre, qui induit l'escalade de la violence et qui au final dissuade de manifester. L'utilisation massive et systématique d'armes, qui engendre des blessures graves et des mutilations, se poursuit, ainsi que le recours à des pratiques jusque-là prosrites (voltigeurs, chiens démuselés...). Les victimes se comptent par centaines et les auteurs et autrices ne sont pratiquement jamais condamnés, ni même poursuivis.

Le gouvernement doit abandonner sa politique répressive qui fait l'objet de condamnations internationales, notamment de la part de l'ONU, et garantir réellement le droit à manifester en toute sécurité dans le pays. La FSU rappelle sa demande d'interdiction immédiate des armes mutilantes et participe aux initiatives unitaires contre les violences policières. Elle demande la création d'un organisme de contrôle de la police, indépendant du pouvoir exécutif.

III.2.5. Réforme de la justice et politique pénale

Faisant fi du mouvement social de l'ensemble des professionnel-les de la Justice, le gouvernement a passé en force son projet de réforme. Celle-ci consacre la disparition des tribunaux d'instance, seule véritable justice de proximité, la multiplication des visio-audiences, la dématérialisation d'un certain nombre d'actes, la privatisation de pans du service public, sans garantie sur la protection des données personnelles. Cette réforme renforcera inévitablement les inéquités de traitement devant la Justice.

Sur le plan pénal, le gouvernement consacre un volet financier conséquent

aux lieux d'enfermement, dont la création de 15000 places de prisons, ce qui n'endigera en rien la surpopulation carcérale actuelle. Parallèlement, la loi qui prétend réduire le recours à l'enfermement renforce en fait la place de l'emprisonnement en réduisant les possibilités d'aménagement, en facilitant le prononcé de mandats de dépôt, en créant une peine de détention à domicile sous surveillance électronique réduite à un pistage sans accompagnement, l'enterrement de la contrainte pénale. Enfin, cette loi donne habilitation à la Garde des Sceaux pour rédiger un code pénal des mineur.es.

La FSU n'est pas opposée à une clarification de l'Ordonnance du 2 février 1945 qui régit actuellement la Justice des enfants, en raison des multiples modifications qu'elle a subies. Elle s'oppose en revanche à une codification qui ne porterait que sur l'aspect pénal de cette justice en stigmatisant l'enfant sur ses agissements plutôt que prendre en compte sa personnalité et sa problématique.

La FSU défend une justice de qualité, accessible, égale pour toutes et tous, protectrice des libertés et émancipatrice.

Elle dénonce les politiques à l'œuvre qui accentuent les inégalités au détriment des pauvres et des victimes du racisme.

III.2.6. Protection des données

Le développement exponentiel des données numérisées, leur utilisation à des fins de fichage ou de profilage commercial et leur interconnexion présentent un danger difficilement quantifiable mais bien réel. La FSU se prononce pour le développement de solutions alternatives dans les administrations : abandon de la sous-traitance, mise en place de serveurs internes décentralisés, promotion de logiciels garantissant la confidentialité (« privacy by design »). Par ailleurs la FSU demande à ce que soient abandonnés tous les accords liant les administrations aux GAFAM et que soit promu l'usage d'outils libres et collaboratifs.

III.2.7. Consommation de stupéfiants, libertés et santé publique

La France maintient une politique extrême

mement répressive de l'usage du cannabis : elle est pourtant le pays d'Europe le plus touché par la consommation de stupéfiants chez les jeunes. Cette problématique est à la croisée des enjeux de santé publique et de réduction de la criminalité. Au contraire de la démarche répressive, la légalisation de l'usage du cannabis et la réglementation de sa vente, incluant la protection des mineur.es, pourraient constituer une solution et doivent être mises en débat. A minima, il est nécessaire de légaliser son usage thérapeutique.

III.3. Pour les droits des peuples, questions Internationales

III.3.1. Des droits des peuples à réaffirmer

L'accaparement des terres par des puissances impérialistes et des firmes transnationales met en danger le droit à la souveraineté alimentaire. La négation des identités particulières fait reculer

le droit à l'autodétermination, ce qui constitue une atteinte aux droits des peuples.

La FSU réaffirme son attachement sans faille au libre-exercice de ces droits à travers le monde.

III.3.2. Éducation à la paix

La France fait partie des plus grands producteurs et vendeurs d'armes de la planète. Certaines de ces armes se retrouvent sur des conflits extrêmement meurtriers tels que le Yémen. La FSU promeut une politique de paix entre les peuples et les États, et un règlement pacifique des conflits, facteur de justice. Elle demande une cessation progressive de la production et de la vente d'armes, et la reconversion de toute cette industrie et de ses emplois vers d'autres fins comme les énergies renouvelables. La question de l'abolition de l'armée à plus ou moins long terme ne doit pas être taboue.

zoOM

Lutter syndicalement contre l'extrême droite

En Europe comme dans plusieurs régions du monde (États-Unis, Brésil...), des mouvements d'extrême-droite et/ou nationalistes montent en puissance, proposant des solutions dangereuses basées sur le repli sur soi, l'exaltation de l'identité nationale, la dramatisation des effets des migrations et la diabolisation des personnes migrantes et immigrées, la remise en cause des institutions internationales... Certains parviennent au pouvoir, seuls ou au sein d'alliances.

En France aussi, les idées de l'extrême droite continuent à diffuser dans l'opinion, parallèlement à la progression du Rassemblement National (ex-FN) dans les urnes, parti politique dont le programme est cimenté idéologiquement par le racisme et la « préférence nationale » et s'inscrivant dans une filiation directe avec le fascisme. Les offensives réactionnaires se multiplient sur différents terrains : attaques contre l'école publique, déni des droits des minorités ethniques ou sexuelles, actions haineuses des Identitaires pour contrer l'arrivée de migrant.es au Col de l'Échelle ou en Méditerranée, agressions de militant.es politiques ou antifascistes, complotisme et confusionnisme sur internet... Plusieurs villes ont vu s'implanter un « Bastion social » ou d'autres groupuscules qui prétendent faire œuvre caritative sur la base de la préférence nationale. Et d'autres partis politiques, au prétexte de lutter contre l'extrême droite, concourent à en banaliser les idées, notamment autour de la défiance vis-à-vis des migrant.es, ou de l'instrumentalisation de la laïcité à des fins islamophobes.

Il est urgent que le mouvement syndical renforce son opposition aux politiques libérales et néocoloniales qui ont légitimé les idées d'extrême droite, qui aggravent les inégalités, et qu'il continue à promouvoir des alternatives économiques, démocratiques, sociales, écologiques pour reconstruire l'espoir dans le progrès social et stopper la montée de l'extrême-droite. Il doit mettre l'accent sur ce qui fait ses fondamentaux, notamment la solidarité internationale et l'égalité des droits. La FSU poursuivra le travail accompli au sein de l'intersyndicale « Uni-es contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques » et avec VISA (campagnes, formations, rencontres...) pour démonter l'imposture sociale de l'extrême droite. Elle réfléchira à l'articulation de ce combat avec la lutte antiraciste, comme avec les luttes féministes, ainsi qu'à un travail en profondeur visant à contrer le confusionnisme, propice à la diffusion des idées et mensonges des extrêmes droites.

Consciente que la paix se construit dans un temps long, la FSU soutient les initiatives et les collectifs qui la promeuvent aussi bien dans le champ éducatif que politique.

III.3.3. Palestine

La confirmation d'une orientation politique d'extrême-droite nationaliste et suprémaciste en Israël et la présence de Trump au pouvoir aux États-Unis rendent encore plus lointaine la perspective de la fin de la guerre menée par le gouvernement israélien. À l'heure actuelle la poursuite de la colonisation, les violations quotidiennes des droits humains et l'apartheid dont sont victimes les Palestiniens rendent encore plus illusoire la solution de deux États. La FSU prend une part active aux cam-

pagnes de soutien à la juste lutte du peuple palestinien et notamment à celles initiées par la société civile palestinienne ou par la minorité pacifiste israélienne.

La FSU ne se reconnaît par ailleurs aucunement dans le projet colonial sioniste. Elle refuse l'instrumentalisation de l'antisionisme à des fins politiciennes pour faire taire les critiques de la politique israélienne. Elle se prononce pour des sanctions contre l'État d'Israël tant qu'il ne respectera pas le droit international.

III.3.4. Focus spécifiques

III.3.4.a. Françafrique et néocolonialisme

La politique étrangère française porte encore les stigmates de son passé colo-

nial. Loin d'avoir abandonné l'idée d'une sphère d'influence, la France soutient certains régimes dictatoriaux et n'hésite pas à intervenir militairement pour les maintenir au pouvoir. Ce néocolonialisme revêt divers aspects : militaires mais aussi économique, culturel, monétaire ou encore de « soft power » via la Francophonie institutionnelle notamment.

La FSU est attachée au principe de non ingérence dans les affaires des États. Elle dénonce toute politique étrangère, particulièrement en Afrique, qui ne soit guidée que par la protection des intérêts du capitalisme français au détriment des populations sur place et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

III.3.4.b. Turquie, Algérie, Soudan...

zoOM Femmes

Les affaires Baupin, Weinstein et autres, la vague #metoo ont libéré la parole des femmes et la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes semble faire l'objet d'une prise de conscience. Pourtant les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde s'amplifient et l'éradication des violences faites aux femmes et l'égalité femmes/hommes sont loin d'être acquises. Les violences faites aux femmes restent très élevées. En France, une femme sur trois fait l'objet de violences physiques et/ou sexuelles et le taux de féminicide n'a jamais été aussi élevé, une femme meurt sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint toutes les 60 heures. Face à cela, les femmes se mobilisent, des milliers ont manifesté partout dans le monde en particulier en Amérique Latine où le mouvement « Ni Una De Menos » a démarré. En France, les réformes imposées à marche forcée auront des impacts encore plus négatifs sur les femmes. La réforme des retraites va amplifier les inégalités qui existent entre les femmes et les hommes au niveau des salaires. La loi Fonction publique, par le recours accru aux contrats, va générer plus d'emplois précaires alors même que ce sont les femmes qui sont les plus impactées par ces emplois subis. L'instauration d'une part au mérite dans les salaires nécessite du temps pour du travail supplémentaire et du temps pour le valoriser. Or, le temps des femmes et celui des hommes restent très différenciés du fait de la prise en charge du travail domestique toujours fortement imparté aux femmes. La fusion prévue des CT et des CHSCT affaiblira la lutte contre les injustices, les violences et les risques psychosociaux subis par les femmes. Enfin, la volonté d'imposer la mobilité à l'ensemble des fonctionnaires sera plus contraignante pour les femmes souvent en charge des enfants et des ascendants. Alors que l'égalité est affichée comme une grande cause nationale, le ministre de l'Éducation propose une loi abusivement nommée « L'École de la confiance » rien

n'est dit sur l'égalité entre les agent-es, entre les filles et les garçons, et aucune mesure n'est envisagée contre les violences ! Pour la FSU, Égalité et Liberté ne sont pas des slogans mais des principes qui doivent se concrétiser. La FSU combat partout les violences sexistes, et met en place des outils internes de prévention, de formation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail notamment. Obtenir l'égalité professionnelle implique des mesures fortes. La lutte contre les stéréotypes de genre et contre les violences faites aux femmes et aux filles doit bénéficier de moyens dédiés pour former l'ensemble des personnels. La FSU sera très vigilante pour que le protocole Égalité dans la Fonction publique soit décliné à tous les niveaux. Des moyens doivent être fléchés pour que les mesures adoptées deviennent effectives.

Afin de garantir l'intégrité des femmes, la FSU demande aussi un accès à la contraception et à l'IVG garanti dans les faits, l'instauration d'une loi cadre et la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail notamment. Les associations locales d'accueil, d'écoute, d'hébergement et d'accompagnement des femmes doivent avoir les moyens de fonctionner. Alors qu'il existe déjà une clause de conscience générale à tout-e-s les médecins, la loi prévoit une clause de conscience spécifique sur l'avortement. L'IVG est donc injustement considérée comme un acte médical à part. Nous ne sommes plus en 1975 où il a fallu arracher le droit à l'avortement par une lutte acharnée. L'IVG, malgré les nombreux obstacles dressés, est devenue une pratique courante et très largement acceptée. Il est donc largement temps de supprimer cette double clause de conscience spécifique d'un autre âge, tout en maintenant l'obligation de communiquer le nom d'autres praticien-nes pouvant effectuer l'intervention en cas de refus du/de la praticien-ne.

Thème 4

POUR une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien

Partie I. Le syndicalisme

I.1. Le syndicalisme dans le contexte social et politique

Nos réflexions et nos propositions sur l'évolution nécessaire du syndicalisme s'appuient sur une analyse du contexte dans lequel il agit. Pour autant, nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des analyses contenues dans le rapport d'activité et le thème III sur les alternatives économiques et sociales. Nous nous centrerons sur des éléments importants pour le développement et l'évolution du syndicalisme.

Le contexte est marqué par des crises à facettes multiples qui s'amplifient faute de réponses adaptées. La crise écologique résonne avec davantage d'acuité tandis que la crise économique et sociale, amplifiée en 2007, perdure, que la « crise du politique » provoquant toujours plus de perte de repères et de sens est toujours d'actualité et qu'une crise démocratique se fait jour.

En réponse à celles-ci, ce sont toujours des politiques libérales, aggravant l'inégale répartition des richesses au profit du capital, que les gouvernements mettent en œuvre dans la majorité des états notamment en Europe et en France.

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, on assiste à une accélération de ces politiques libérales, qui sont menées au grand jour. Les protections des salarié-es ont ainsi été à nouveau mises à mal par une seconde loi « travail ». Le statut des personnels de la SNCF et plus glo-

balement de l'ensemble de la Fonction publique est attaqué au motif de prétendus « privilèges insupportables » et de coûts jugés excessifs. Les principes même des services publics sont remis en cause instrumentalisant les dysfonctionnements et les insuffisances de moyens, liés aux renoncements et aux choix budgétaires et fiscaux de l'État qui les mettent effectivement en péril. La protection sociale est en voie de démantèlement avec la réforme de l'assurance-chômage et celle des retraites. Les conséquences sociales de ces politiques sont désastreuses : persistance du chômage de masse, accroissement de la précarité, creusement des inégalités conséquence notamment d'une politique fiscale injuste... et peuvent nourrir, via une perte d'espoir dans l'avenir, une illusoire échappatoire dans des replis nationalistes et xénophobes. À cela s'ajoute de profondes mutations du travail salarié qui se fragmente avec le développement de l'ubérisation, l'auto-entreprenariat ou encore la soustraction qui atomisent les collectifs de travail.

Ces différents éléments entraînent une mise à mal des solidarités dans le monde du travail, une dilution du sentiment d'appartenance au salariat voire une perte de sens de la lutte collective et constituent autant de freins au développement de l'action dont l'action syndicale.

La crise démocratique s'incarne notamment dans une perte de confiance dans le système représentatif qui touche le politique et percute le syndicalisme, par ailleurs mis de côté en France par le pouvoir.

Les salarié-es entretiennent un rapport ambivalent avec le syndicalisme. Le taux de syndicalisation reste globalement stable ces dernières années mais les organisations syndicales sont absentes de franges complètes du salariat tandis que la participation aux élections professionnelles est en baisse. Le nombre de jours de grèves par salarié-es a été en forte hausse en 2016 (après la décrue constatée depuis 2010), davantage pour des motifs interprofessionnels avec le refus de la loi travail mais également dans des actions sectorielles, voire d'établissements ou d'entreprises. Ces derniers mois, un mouvement social d'ampleur, les gilets jaunes, s'est développé hors des lieux de travail comme hors des structures habituelles de lutte ou d'action, que représentent notamment les organisations syndicales. Ce mouvement interpelle fortement le syndicalisme par sa capacité à inscrire une mobilisation dans la durée bousculant le pouvoir politique et le contraignant à des concessions. Celles-ci, bien que limitées, témoignent pour autant d'une capacité du mouvement des gilets jaunes à construire un rapport de forces qui obtient des résultats.

Panorama du paysage syndical

Si localement les luttes restent vives dans les territoires, les établissements publics et les entreprises privées, le syndicalisme français connaît globalement une période difficile. Les clivages ou divergences sur les stratégies, voire sur les revendications, comme les difficultés à construire des alternatives qui soient crédibles à large échelle impactent fortement le syndicalisme en France. Il peut ainsi apparaître plus divisé que jamais ou dans l'incapacité de « se mettre d'accord » et donc manquant cruellement d'« efficacité » aux yeux de l'opinion et des salarié-es. Sur la défensive, il reste capable de mobilisations mais qui débouchent très peu sur des acquis ou sur le maintien de conquêtes passées (droit du travail en 2016, statut des cheminots en 2018...). Ceci engendre une perte de crédibilité dans l'action syndicale et d'attractivité aux yeux des salarié-es. Faute d'apparaître en capacité d'établir un rapport de force suffisant, d'offrir des alternatives économiques et sociales rassembleuses, le syndicalisme souffre d'une image affaiblie dans l'opinion.

La CFDT est devenue, selon les résultats publiés par le ministère du travail, la première organisation syndicale française, une première historique. Elle le doit à une meilleure implantation, notamment électorale, dans le privé ainsi qu'à un recul moins important que celui de la CGT dans la Fonction publique. Elle voudrait être une interlocutrice privilégiée du pouvoir, essaye de construire un pôle sur une orientation syndicale d'accompagnement des « réformes » sans remettre en cause leur caractère libéral et sans construire de mobilisations.

La CGT reste combative et incontournable par ses capacités de mobilisation. Elle incarne et met en œuvre une opposition résolue aux réformes libérales en cours qui s'attaquent aux salarié-es mais elle est restée affaiblie par de vifs débats internes.

FO a connu également des difficultés internes graves et poursuit encore trop souvent sa stratégie syndicale solitaire. Solidaires éprouve des difficultés à se développer et enregistre même quelques reculs sur ses bastions historiques.

L'UNSA poursuit sa progression en agrégeant notamment des syndicats « autonomes ».

Les autres organisations peinent à progresser ou continuent leur déclin (CFTC).

La logique d'émiettement et de rivalité, vieille comme le syndicalisme français, et que les accords de Bercy n'ont pu résoudre, demeure, sans perspectives réelles et visibles de recomposition.

Dans la Fonction publique, aucun syndicat ne domine, même si la FSU sort confortée des élections, gagne des voix et reste largement dominante dans l'éducation.

La FSU doit se fixer trois priorités, nullement contradictoires :

► Renforcer sa visibilité, son efficacité, son fonctionnement interne.

► Contribuer à l'unité dans les luttes qui reste un facteur de mobilisations importantes.

► Travailler à la recherche d'unité dans l'objectif d'avancer vers l'unification syndicale en construisant un nouvel outil syndical de lutte et de transformation sociale, à vocation majoritaire, avec les organisations qui partagent ses valeurs.

Plus globalement, pour se revivifier, s'enraciner, s'unifier, le syndicalisme de transformation sociale progressiste doit relever plusieurs défis. Comment avancer et peser plus fortement dans la lutte contre le développement des politiques libérales ? Comment doit-il développer le travail en commun pour proposer des alternatives crédibles avec d'autres (associations, personnalités, partis...), à l'ensemble des salarié-es ? Comment s'emparer des questions climatiques dans la palette quotidienne des revendications syndicales ? Comment reprendra ancrage dans la population au plus près des salarié-es, des agent-es, des précaires, des sans-emploi... et en partant de leurs réalités quotidiennes ?

1.2. Un syndicalisme de transformation sociale, rassembleur, de luttes et de propositions

Ces dernières années, le mouvement syndical a éprouvé des difficultés à construire l'unité et à mobiliser les personnels – conditions aujourd'hui indispensables pour peser sur les choix

régressifs du gouvernement et renverser le rapport de force. La FSU doit continuer à œuvrer au rassemblement le plus large et renforcer la confiance des professions qu'elle représente pour obtenir de nouveaux droits pour toutes et tous.

1.2.a. Définir des revendications et des formes d'actions au plus près des personnels

La FSU doit amplifier son travail militant au plus près des personnels pour améliorer la lisibilité de ses revendications et permettre à chacun-e de s'impliquer dans les actions, de construire ensemble les mobilisations. À chaque période décisive, elle doit construire des outils pour informer et tenter de recueillir l'avis et l'adhésion du plus grand nombre de personnels. Les débats, heures d'information syndicale, assemblées générales démocratiques et comités de mobilisation... mais aussi consultations *via* Internet ou les réseaux sociaux doivent être envisagés à tous les niveaux. Ces consultations peuvent intervenir aussi au moment du suivi des négociations, chaque fois que c'est possible et nécessaire. La FSU doit articuler les problématiques et les revendications exprimées par les personnels avec les valeurs et les mandats qu'elle porte. Aussi souvent que cela puisse se faire, la FSU doit les intégrer aux revendications environnementales et de genre. En ce qui concerne les actions, certaines modalités qui émanent du terrain doivent être analysées, popularisées et leur généralisation doit être proposée. Les mobilisations doivent se construire avec les personnels et nécessitent des modalités qui conviennent au plus grand nombre pour réussir les moments forts des luttes et porter nos propositions.

1.2.b. Porter nos propositions alternatives dans une optique de transformation sociale

Face aux crises majeures que nous traversons, aux pertes d'acquis sociaux, au creusement des inégalités sociales et scolaires, à l'urgence climatique qui nécessite une transition écologique, énergétique rapide et socialement juste, la FSU propose un projet de transformation profonde de la société. La FSU

est une force de contestation et de propositions. Elle doit combattre les régressions sociales et environnementales et permettre l'acquisition de nouveaux droits pour tout-es les salarié-es mais aussi rendre visible son projet de société, en France comme en Europe. Nos modes de production, de transport, de consommation et d'alimentation ne sont pas soutenables. Si l'éducation doit être une priorité pour parvenir à une société de justice sociale, de solidarité et d'égalité, c'est à travers notamment le développement de tous les services publics et de la Fonction publique dans son ensemble que nous pouvons contribuer à ces transformations.

La FSU doit ainsi consolider des alliances dans le monde syndical notamment avec ses partenaires du syndicalisme de lutte et de transformation sociale (Solidaires et CGT), et rechercher l'unité la plus large dans ses actions. Pour construire des alternatives économiques, sociales et environnementales, elle doit aussi travailler avec celles et ceux qui sont dans la même démarche: organisations associatives et politiques, tout en maintenant son indépendance sur ses revendications propres comme sur ses choix d'actions. Elle doit poursuivre son investissement dans des collectifs nationaux et internationaux.

1.2.c. Développer l'unité syndicale

Les difficultés actuelles du syndicalisme français doivent interroger les pratiques et en particulier la question de la construction du rapport de force face à un gouvernement autoritaire et sourd aux revendications. L'objectif de la FSU doit toujours être d'impulser des mouvements à vocation majoritaire, capables de rassembler largement et de créer un rapport de force puissant, pour gagner sur ses revendications. La construction de mobilisations unitaires les plus larges possibles sur des plateformes revendicatives et des modalités d'action claires et efficaces favorisent l'engagement des personnels. Bien que parfois difficile à mettre en œuvre, cette recherche d'unité syndicale est à privilégier.

Les stratégies électoralistes des syndicats pendant les élections professionnelles ont montré qu'elles pouvaient

être un frein à la construction collective. Les appels à mobilisation lancés dans l'urgence peuvent nuire à la réussite des actions qui nécessitent suffisamment en amont un travail de conviction et de préparation.

Si les intersyndicales départementales ou régionales parviennent régulièrement à dépasser cet écueil en s'organisant localement pour construire les actions, un cadre national reste fondamental, pour permettre de donner à la fois plus d'ampleur au mouvement et plus de lisibilité, tant au niveau local que national.

La construction des mobilisations avec nos partenaires du syndicalisme de transformation sociale est facilitée par le partage de stratégies et de revendications communes. Il est indispensable de construire ensemble des projets pour une alternative économique, sociale et environnementale.

Pour autant la FSU, toutes les fois qu'elle le juge nécessaire, ne saurait s'interdire de prendre seule ses responsabilités ou d'être partie prenante de configurations réduites.

Au-delà de l'unité syndicale, la FSU doit proposer à d'autres types de partenaires de travailler sur des objectifs et des actions communs (parents d'élèves, associations, professionnels d'autres secteurs) et aussi concourir au rassemblement des luttes portées par les mouvements sociaux (luttes pour les droits sociaux, le climat, les migrants...).

1.2.d. Le dialogue social, la négociation, la représentativité dix ans après les accords de Bercy

En 2008, porteuse d'un dialogue social de qualité, constructif à même de permettre des avancées pour les agent-es et pour les services publics, la FSU s'est engagée de façon volontariste en signant les accords de Bercy. L'obligation de dialogue et de négociation a été ainsi instituée en particulier dans le cadre d'un agenda social annuel déterminé par le gouvernement, seul. Nous ne pouvons aujourd'hui qu'en tirer un bilan mitigé voire même négatif par certains aspects, en particulier dans la dernière période. Or le dialogue social devrait permettre de véritables négociations débouchant sur des avancées

pour les personnels et les services publics. C'est le sens par exemple de la signature du protocole en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Si la FSU a pris pleinement ses responsabilités dans le dialogue et les négociations tout en affirmant sa volonté de transformation sociale au plus près des revendications des agent-es, nous ne pouvons aujourd'hui que constater le peu d'avancées notamment depuis l'élection d'E. Macron et même des régressions importantes en particulier sur les questions de pouvoir d'achat, des garanties statutaires et de moyens consacrés aux services publics. Gel de la valeur du point d'indice, suppressions de 120 000 emplois, report unilatéral d'un an des mesures PPCR, réforme de la Fonction publique, réforme des retraites, autant d'exemples d'une absence délibérée de dialogue social et de prise en compte des revendications portées par les organisations syndicales. C'est une remise en cause du rôle des instances de dialogue social, de leurs représentant-es. C'est la gestion des services publics qui est mise à mal, notamment par les politiques d'austérité, la gestion managériale privilégiant l'individualisme et dénigrant les collectifs de travail: la loi sur la transformation de la Fonction publique en est un exemple.

La FSU dénoncera autant que nécessaire ce pseudo « dialogue social » qui confine à un monologue de sourd destiné à contourner les organisations syndicales pour mettre en œuvre une réforme libérale de l'État. Elle ne s'interdira pas de réfléchir à toutes les formes d'actions y compris le recours au boycott lorsqu'elle le jugera nécessaire.

C'est en s'appuyant sur le débat avec l'ensemble des adhérent-es et des personnels que la FSU et ses syndicats doivent définir le niveau et le sens de leurs interventions. La FSU devra améliorer le développement d'outils d'informations rapides et efficaces, en interne comme en externe, pour créer un lien permanent avec les personnels, les informer de l'état des débats, les y associer et permettre la mobilisation lorsque cela est nécessaire. La FSU doit poursuivre dans sa volonté de

construire un front syndical le plus large possible pour porter ses revendications et la parole des personnels. Elle serait ainsi en situation de signer des accords s'ils actent des avancées pour les personnels dans le sens de ses mandats.

La situation des services publics et de ses agent-es est en grande partie déterminée par le réglementaire. L'interpellation des parlementaires et des élu-es territoriaux est une nécessité pour leur faire connaître nos revendications.

Les résultats des élections professionnelles de 2018 confortent la FSU comme une force incontournable de la Fonction publique. Elle le doit largement à une bonne implantation de terrain lui permettant un contact rapproché avec les personnels. Malgré les modifications d'évaluation de la représentativité apportées en 2008 et dans un contexte inquiétant de recul de la participation, variable selon les secteurs, la FSU confirme sa représentativité. Elle progresse en voix et en pourcentage. Si elle n'obtient pas de siège au CSFPT et reste deuxième à la FPE, elle obtient un troisième siège au CCFP.

1.3. L'avenir

1.3.a. La nécessité de construire une FSU plus forte

Dans un contexte de syndicalisme en difficulté, il est absolument nécessaire d'avoir une FSU renforcée. Pour cela, il faut se donner les moyens, dans le cadre de son orientation pour un syndicalisme de transformation sociale, d'œuvrer, par une démarche ambitieuse et volontariste, à l'unité du syndicalisme, à son rassemblement.

Les élections professionnelles ont permis aux agent-es de conforter la place de la FSU dans la Fonction publique. De plus, elle reste sans conteste la première fédération de l'Éducation nationale, un atout considérable pour continuer de défendre et conforter le service public d'éducation. Notre travail de proximité avec les personnels est ainsi valorisé. C'est par le contact direct avec celles et ceux que nous représentons que nous élargirons l'audience de la fédération et de ses syndicats. La FSU joue un rôle central dans le développement d'actions et d'initiatives unitaires, particulièrement dans la Fonction pu-

blique. Il nous faut poursuivre dans cette voie, pour mettre en œuvre un syndicalisme de terrain et de masse apte à construire les rapports de force nécessaires pour offrir des perspectives et déboucher sur des mobilisations victorieuses.

Malgré des progrès dans la Fonction publique territoriale, la FSU reste avant tout centrée sur la FPE avec une place prépondérante dans son activité pour l'Éducation. Ainsi, la FSU peut être cantonnée à des thématiques spécifiques à ses champs d'activité et à être moins à l'initiative sur des sujets plus transversaux pour l'ensemble des salarié-es. Elle montre pourtant régulièrement qu'en menant avec persévérance la stratégie de l'unité, elle est un point d'appui essentiel pour porter une orientation syndicale de transformation sociale, alliant propositions, contestations, mobilisations et négociations, et développer le projet ambitieux d'une société plus juste et plus égalitaire, alternative à la société libérale.

C'est seulement avec une FSU forte, rassembleuse, dynamique que nous serons en position favorable pour défendre les personnels et les services publics. Cela passe par le développement de tous les syndicats nationaux, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la fédération. C'est aussi ce qui nous permettra de travailler avec nos partenaires à des réflexions et actions communes et à des processus progressifs d'unification syndicale pour rassembler et dépasser un paysage syndical éclaté et divisé.

1.3.b. L'avenir du syndicalisme et de la fédération

1.3.b.1- Retour sur nos mandats du Mans

Dans le cadre du mandat de notre congrès du Mans sur l'unification syndicale (2016), dans une optique de renforcement du syndicalisme de lutte et de transformation sociale porté par la FSU, nous avons appelé à poursuivre le travail intersyndical sur des thématiques communes, amorcé en particulier avec la CGT et Solidaires depuis plusieurs années. L'idée était de travailler concrètement à la mise en place de groupes plus structurés – à l'image des 23 ans de Journées intersyndicales Femmes (CGT-FSU-Solidaires) –, voire

partout où ce serait possible à celles de comités permanents de coordination intersyndicale. L'élaboration de listes communes (au-delà de la volonté d'avoir des élu-es) pourra être envisagée comme une concrétisation possible de ce travail syndical commun, le tout en vue de participer activement, avec ceux qui le voudraient, à la construction d'un « nouvel outil syndical... ».

Il nous faut constater que les avancées dans la mise en œuvre de ce mandat ont été faibles. Pourquoi ? Il faut tout d'abord reconnaître que nos partenaires potentiels ont été peu intéressés par nos propositions ambitieuses et ce pour des raisons différentes. La CGT traversant une forte crise était justement polarisée sur le combat contre la loi travail. Solidaires avait la même préoccupation, tout en restant sur une orientation l'amenant à privilégier sa propre construction. Si la FSU a maintenu son orientation pour l'unité d'action la plus large durant cette période, elle aurait peut-être dû essayer de reprendre l'initiative en faisant des propositions en lien avec les décisions de congrès concernant une unité plus structurée du syndicalisme de transformation sociale. Pouvons-nous penser que nos mandats étaient trop ambitieux ? Faut-il plus de temps pour mettre en œuvre un tel mandat, le faire partager et mettre en pratique avec nos partenaires éventuels ? Y avait-il un sentiment réellement partagé par toute la fédération sur l'importance des enjeux, leur compréhension globale ? Devons-nous être plus précis dans la définition du travail commun à faire ? Autant de questions dont nos congrès départementaux préparatoires devront se saisir.

Pour autant, malgré ces difficultés au plan national, un travail intersyndical de fond a été engagé ici ou s'est poursuivi là... Ainsi, 70 % des sections départementales ayant répondu à l'enquête sur cette question (sur un peu moins de la moitié des SD) indiquent entretenir et avoir développé des relations privilégiées avec d'autres organisations syndicales, en dehors des actions nationales. En tant que partenaires privilégiés, la CGT se détache nettement, suivie par Solidaires et FO, les autres organisations n'étant cités qu'à

la marge et/ou se cantonnant au seul champ de l'Éducation. Parmi les thématiques partagées les plus porteuses, on retiendra d'abord les questions éducatives, celles touchant aux migrants, à la Fonction publique et aux services publics et à la précarité, puis celles concernant les retraites, les CHSCT ou encore le combat contre l'extrême droite et pour la défense des droits démocratiques. Enfin, en terme de travail coordonné et suivi, seules quelques sections départementales sont engagées, pour l'essentiel avec la CGT, dans une dynamique intersyndicale « constante », dans un travail « permanent »... ou font mention de stages ou réunions publiques organisées en commun.

Du côté des syndicats nationaux, on peut citer la tenue au ministère de l'agriculture, depuis près de trois ans maintenant, d'une réunion mensuelle FSU-CGT, avec d'une élection professionnelle à l'autre, un basculement assumé de listes communes de circonstances à des listes concrétisant ce travail de liaison permanent.

Quel bilan tirons-nous de ces expériences au regard de notre objectif de construire des revendications communes et des coopérations pérennes s'appuyant sur des corpus revendicatifs partagés ?

1.3.b.2. Un contexte difficile et inquiétant

Après la crise du capitalisme financiarisé de 2008, les gouvernements de la zone euro ont poursuivi leurs politiques libérales provoquant l'accroissement des inégalités, l'affaiblissement des collectifs de travail et des solidarités. C'est sur ce terreau que se renforcent partout la xénophobie et l'extrême droite, qui, en France même, prétend au pouvoir. Face à cela, le syndicalisme, même s'il a tenté des actions répétées et importantes, a échoué à appréhender toutes les mutations du salariat, les effets des modes d'organisation du travail cassant les collectifs, la précarisation croissante. L'absence d'un projet lisible et progressiste d'évolution de notre modèle social pour garantir protections et nouveaux droits, le manque de victoires ont détourné du syndicalisme nombre de salarié-es. Les sondages font état de critiques des organisations syndicales

considérées comme trop éloignées de leurs mandats, trop divisées et inefficaces. À notre échelle, la baisse de la participation aux élections professionnelles est aussi un signe de cet éloignement. Des formes d'organisation, à l'image des opposant-es à NDDL, des Gilets jaunes, des stylos rouges, des participant-es à « L'Affaire du siècle », se développent en dehors des syndicats, privilégient des modes d'interventions et d'actions autres que la grève « classique » et peuvent donner le sentiment d'être plus efficaces.

Dans un tel contexte, il est vital et urgent pour les salarié-es que nous travaillons avec le maximum de forces disponibles à redonner confiance dans le collectif, rassembler les salarié-es avec leurs différences et offrir des perspectives de transformation de la société alternatives au libéralisme. Il est nécessaire d'œuvrer à créer les conditions d'une reconstruction et d'une refondation du syndicalisme pour les enjeux à affronter au 21^e siècle.

1.3.b.3. Rassembler et unifier

Pour ce projet, il y a urgence à dépasser les frontières existantes entre les forces syndicales qui portent une orientation s'articulant avec un projet de transformation profonde de la société dans un sens émancipateur.

Confronté à une offensive libérale sans précédent et sur tous les terrains, le syndicalisme doit réagir en défendant des solutions alternatives favorables aux salarié-es et aux « sans emplois ». Que ce soit sur le terrain interprofessionnel ou celui de la Fonction publique, nous devons combattre un projet de réforme qui remet radicalement en cause la place des syndicats. Si l'unité d'action syndicale est nécessaire, il faut aussi agir aujourd'hui de façon volontariste pour réunir. S'étant prononcée dès sa création pour une unification du syndicalisme en France, la FSU estime nécessaire de travailler de manière urgente au rassemblement des forces syndicales dispersées, partageant des orientations et des pratiques convergentes. En ce sens, la FSU confirme le mandat de son précédent congrès : réunir les conditions d'un rassemblement du syndicalisme de transformation sociale en débattant, à tous les niveaux, avec la

CGT et Solidaires de la construction d'un nouvel outil syndical et des étapes qui peuvent y conduire, et ce sans mettre de limites aux forces qui pourront y participer. Cela serait une réelle avancée pour une unification du syndicalisme et la FSU entend favoriser tout pas en ce sens.

Il faut travailler à une collaboration durable entre organisations qui le souhaitent, sans exclure quiconque. Par une pratique commune, il est possible de dépasser les appréciations différentes, les réticences pour avancer ensemble et construire du commun. Une telle démarche doit se mener à tous les échelons de nos organisations, du national au local, de l'interprofessionnel au catégoriel. Elle peut déboucher sur la mise en place de structures de coordination des instances syndicales (de type comité de liaison permanent ?).

Pour lui donner un sens et une impulsion, la FSU propose que se tiennent des états généraux du syndicalisme de transformation sociale.

Quelles autres formes d'activités et de rassemblements pérennes pouvons-nous proposer dans cet objectif ?

Pour avancer et peser plus fortement dans la lutte contre le développement des politiques libérales, le syndicalisme de transformation sociale progressiste doit développer un travail en commun avec d'autres (associations, personnalités, partis...) pour proposer des alternatives crédibles à l'ensemble des salarié-es. Cette « construction structurelle » ne fera sens et ne sera possible que si le syndicalisme s'appuie fortement sur le « terrain ». C'est au plus près des salarié-es, des agent-es, des précaires, des sans emploi, et en partant de leurs réalités quotidiennes, que le syndicalisme reprendra ancrage dans la population.

1.3.c. la FSU et la FGR-FP

La FGR-FP est créée en 1936, pour défendre les retraité-es de la Fonction publique. C'est une association pluraliste qui regroupe les adhésions collectives de syndicats de la FP, des groupements et associations, des adhérent-es direct-es. Elle anime le pôle des retraité-es, issu d'une convention de partenariat entre la FGR-FP et quatre associations de retraité-es (La Poste et France Telecom, police, gendarmerie,

officiers marinières, sous-officier retraités) qui regroupe 260 000 retraités. L'impact du départ en 2016 du SE-UNSA est lourd même si certains de ses adhérents se sont regroupés dans une association ou ont choisi d'être adhérents directs.

La FGR-FP est active au sein du groupe des neuf qui regroupe des unions syndicales (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FSU) et des associations (FGR-FP, LSR, UNRPA). Elle y porte

la voix des retraités de la FP et renforce ainsi la convergence public/privé. De par son caractère à la fois syndical et associatif la FGR joue un rôle particulier et essentiel dans la mobilisation des retraités.

La FGR regroupe aujourd'hui 30 000 adhérents majoritairement issus pour les deux tiers d'entre eux de quinze syndicats nationaux de la FSU. Le dernier tiers est composé d'adhérents directs ou issus de syndicats

Solidaires, FO et UNSA.

Pour garder sa pertinence, elle devait être renforcée rapidement. Il s'agit donc de poursuivre les efforts au sein des sections départementales de la FGR-FP, au sein de la CE et d'explorer toutes les pistes pour créer une véritable dynamique. Les syndicats nationaux adhérents à la FGR-FP, étudieront la situation de la FGR-FP et toutes les évolutions que cette situation pourrait impliquer.

zoom

Élections professionnelles Fonction publique 2018

Les élections professionnelles de décembre 2018 se sont déroulées dans un contexte de questionnement de la représentation, du rôle des syndicats (offensive du gouvernement de marginalisation des corps intermédiaires, mouvement des gilets jaunes...).

La FSU avait lancé la campagne « *Engagé-es au quotidien* », exprimant la proximité de ses représentants du personnel avec les agents, largement reprise durant toute la campagne électorale.

Nombre d'inscrits et participation en baisse

Suite aux politiques de réduction de la dépense publique, le nombre d'électeurs sur l'ensemble de la Fonction publique a diminué de 85 735 dont 53 493 à la FPT et 13 695 à la FPE. Cette évolution est inégalement répartie entre ministères et services avec des incidences différentes sur le résultat global suivant l'implantation des syndicats.

La participation est de nouveau en baisse passant pour la première fois sous la barre des 50 % sur l'ensemble de la Fonction publique (de -1,48 point dans la FPE à -6,10 points à la FPH). Cette baisse continue de la participation questionne sur la diversité des modalités de vote (urnes, correspondance -, électronique - vote sur le lieu de travail ou vote individuel hors du lieu de travail). Elle interroge également sur le rapport entre les agents et leurs représentants et plus largement avec les syndicats.

Fonction publique de l'état

Si l'ordre de la représentativité des OS reste inchangé, la FSU et l'UNSA, sont les seules des principales OS à obtenir une augmentation du nombre de voix malgré une baisse globale de plus de 44 000 votants. La CGT et Solidaires, CFDT et FO dans une moindre mesure, perdent plusieurs milliers de voix. La FSU reste représentative dans tous les ministères où elle l'était.

Fonction publique territoriale

La FSU est la seule organisation, exceptée la CGC, à progresser en voix alors que le nombre de votants a diminué de 94 508. La CGT, FO et CFDT perdent un grand nombre de voix ainsi que l'UNSA dans une moindre mesure. La FSU confirme sa

représentativité là où elle était présente et obtient de bons résultats dans de nouvelles implantations. Elle n'est plus qu'à quelques centaines de voix de la représentativité au niveau de la FPT essentiellement en raison d'une implantation de la FSU inégalement répartie sur le territoire.

L'ensemble de la Fonction publique

Sur l'ensemble de la Fonction publique, la FSU progresse en nombre de voix malgré la perte globale de 212 153 votants (seules la FSU, FA et CGC progressent en voix). Toutes les principales OS, ayant plus de 15 % de représentativité, perdent des voix en grand nombre. La FSU obtient un troisième siège au CCFP.

Si la FSU n'a pas atteint ses objectifs, redevenir première à la FPE et être représentative à la FPT, elle sort de ces élections renforcée et a fait la démonstration que ses objectifs sont réalistes et atteignables. Ces résultats, comparés à ceux des autres OS dans un contexte complexe, confirment le choix de la FSU d'un syndicalisme d'action, de propositions et de négociations. Ils exigent, comme pour l'ensemble du syndicalisme, une réflexion sur le rapport entre les agents-es et leurs représentants-es.

Du syndicat national à la FSU

Au ministère de l'Éducation nationale, où la FSU est présente avec neuf syndicats, nous constatons une perte de 23 000 voix entre les CAPN et le CTM; au-delà de ce qui est imputable aux différences de périmètre, la progression de cet écart depuis 2011, interroge et exige des analyses approfondies. Ce constat n'est valable que pour notre fédération (enjeu pour la FSU de redevenir première à la FPE et de gagner un siège au CTM du MEN [près de 100 ETP de décharges syndicales]).

Le vote des non-titulaires

Le nombre de non titulaires et d'emplois précaires s'accroît. Le vote de ces personnels est marqué par deux éléments: une forte abstention, une reconnaissance moindre de la FSU que chez les titulaires. La FSU et ses syndicats nationaux doivent développer leur expression, leur action et leur activité syndicale en direction de ces personnels.

Partie II. La FSU

Organiser la FSU pour atteindre ses objectifs

Le syndicalisme que porte la FSU nécessite une proximité avec les agent-es. Être Engagé-es au quotidien sur le terrain reste une priorité dans notre investissement syndical. Pour cela, notre fonctionnement, nos modes de prise de décisions, notre utilisation des moyens, notre volonté d'aller vers des équipes militantes à l'image de nos syndiqué-es doivent être en permanence interrogés pour être efficaces, réactifs tout en tenant compte des réalités humaines.

II.1. La FSU dans les territoires

L'intervention de la FSU dans les régions et les départements est essentielle pour développer l'activité syndicale dans les services publics au plus près des personnels. Cela nécessite un investissement fédéral local de l'ensemble des composantes de la fédération.

Ces dernières années ont été marquées par une réorganisation administrative et politique des territoires : nouvelles régions, fusion région/département, fusion de départements... Ces modifications ont des incidences directes sur le fonctionnement de la fédération.

II.1.a. Bilan et perspective des SD et CFR

Dans les nouvelles régions, les nouveaux CFR ont été installés. La dimension de ces régions, la non concordance des calendriers des instances de différents niveaux, rend plus difficile les réunions et le travail commun pourtant indispensables. Les outils mis en place pour aider à y remédier sont peu utilisés (conférences téléphoniques par exemple). Pour quelles raisons (inadaptés, manque de temps...)?

Dans les départements, la vie fédérale est très centrée sur les questions relevant du MEN. Souvent, la fédération est le lieu de régulation entre les SN relevant de ce ministère.

L'implication de l'ensemble des SN est plus réelle dans les CFR que dans les SD où seuls les SN du MEN sont présents dans toutes les SD (du moins les deux principaux). La diversité des pé-

rimètres des champs des SN, leur évolution régulière, leur non-correspondance aux périmètres des instances fédérales, leur manque de militant-es ne facilitent pas cette implication. Le manque de militant-es dans la vie quotidienne de ces instances rend difficile leur fonctionnement : fréquences des leurs réunions, mandatement, participation aux nombreuses sollicitations (réunions avec les partenaires...).

L'activité fédérale souffre du manque d'investissement militant. Elle doit être repensée pour tenir compte de cette réalité, tout en maintenant la volonté de donner du sens à la FSU auprès des agent-es et des syndiqué-es :

- ▶ intégration de l'activité fédérale dans le travail militant au sein des SN. Avoir à chaque activité du SN la préoccupation du fédéral, de sa visibilité;

- ▶ avoir, lors de communications de SN vers les agent-es ou les syndiqué-es, un point sur une vision fédérale, la partager afin de mutualiser;

- ▶ associer les militant-es de la fédération aux initiatives des SN (RIS, congrès, AG, CS...);

- ▶ systématiser une approche fédérale dans les expressions des SN et réciproquement partager les approches des SN dans la fédération;

- ▶ organiser des réunions fédérales regroupant différents métiers sur le même lieu de travail (par exemple établissements d'enseignement, ministère de l'agriculture...).

II.1.b. Quel investissement dans les SD et CFR

La FSU organise deux fois par an des journées SD-CFR. Les échanges lors de ces journées permettent de faire évoluer les outils mis à disposition des militant-es : extranet, nouveaux sites, listes de diffusion, formation... La participation à ces journées a progressé, plus des $\frac{3}{4}$ des sections ont au moins participé une fois à ces journées depuis le dernier congrès.

Par contre, la moitié des sections n'ont participé à aucun CDFN élargi durant cette période. Pour quelles raisons (manque d'intérêt, manque de

temps...)? Que devons-nous en conclure (organisation différente des CDFN élargis...)?

Afin d'alimenter la réflexion des SD, CFR comme des instances nationales, des enquêtes en ligne sont réalisées régulièrement avec la garantie d'une restitution systématique. La participation du plus grand nombre de SD est indispensable pour garantir l'efficacité de cette démarche. Cet outil pourrait être utilisé à partir de questionnements posés par les SD ou CFR. Il pourrait également permettre d'avoir une meilleure visibilité de la mise en œuvre des mandats de la fédération (préparation et bilan de la journée du 8 mars ou de la marche du siècle par exemple).

Les moyens en décharge dont dispose la fédération sont inchangés suite aux élections de 2018. Les modalités de répartition ont évolué suite à la réforme territoriale afin qu'aucun CFR ni aucune SD ne voit ses moyens diminuer en raison de ces modifications territoriales. L'investissement local des militant-es doit être interrogé : comment sont utilisés les moyens dont nous disposons (en décharges par exemple)? Comment développer à cet échelon une activité qui donne du sens à la FSU pour les adhérent-es et plus largement pour les agent-es et qui contribue à l'activité des SN? Autant de questions qui doivent faire l'objet de réflexion. L'investissement des SN dans ces réflexions est essentiel pour qu'elles aboutissent à des effets concrets.

II.2. Les instances de dialogue social

II.2.a. Réforme de la fonction publique : évolutions des instances

Le gouvernement, au prétexte de « promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace », entend mettre fin au paritarisme qui prévalait jusqu'ici en matière de gestion et de suivi des personnels ainsi que pour la gestion des services administratifs.

Sous sa forme actuelle, le paritarisme a été organisé dans la loi « Le Pors » de 1983, base du statut général jusqu'ici. « Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant

dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière ». Les principes fondateurs de l'existence des services publics trouvaient ainsi leur concrétisation pour leurs agent-es :

- ▶ L'égalité d'accès des usager-es aux services publics par l'égalité de traitement entre les agent-es.
- ▶ L'indépendance qui protège l'usager-e citoyen-ne contre l'arbitraire des décisions administratives et politiques et garantit au fonctionnaire qu'il-elle peut et doit s'opposer dans l'exercice de sa mission aux ordres illégaux.
- ▶ La responsabilité qui confère au fonctionnaire la qualité de citoyen-nes à part entière en lui reconnaissant la liberté d'opinion et d'expression, et en le-la plaçant en position de pouvoir et de devoir rendre des comptes tout en jouissant de ses droits.

11.2.b. Fonctionnement des instances

Comités techniques

À la suite de la loi travail, les ordonnances Macron ont imposé pour les entreprises la fusion de l'ensemble des instances représentatives du personnel (délégué-es du personnel, comité d'entreprise et CHSCT) en un comité social et économique (CSE).

Selon la même logique idéologique de restriction des droits des représentant-es des personnels, AP 2022 et son projet de transformation de la Fonction publique entend appliquer le même type de fusion aux CT de la Fonction publique qui seront fusionnés avec les CHSCT.

Les difficultés de fonctionnement des instances de concertation se sont accrues ces dernières années :

- ▶ Pseudo consultation, accentuée par des délégations très réduites de l'administration-employeur.
- ▶ Peu de respect des représentant-es des personnels ;
 - transparence relative des informations ;
 - transmission tardive – voire sur table – des documents...

Dans le même temps, la répartition des compétences entre instances et niveaux d'instances (notamment le rôle des co-

mités techniques spéciaux) est parfois confuse.

Le risque est grand de voir la situation se dégrader davantage.

Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Les CHSCT ont été institués en 2010 dans la Fonction publique à la suite d'un accord sur la santé au travail qui avait été signé par la quasi-totalité des organisations syndicales représentatives.

Dix ans après, malgré une opposition unanime, le gouvernement a décidé unilatéralement de diluer leurs possibilités d'action en fusionnant CT et CHSCT.

À la place, devrait être créée au sein des comités sociaux une « formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ». Cette disparition des CHSCT entraverait le contrôle par les représentant-es des personnels des obligations des employeurs publics et des chef-fes de service en matière de santé et de sécurité au travail. Elle restreindrait aussi les possibilités d'intervention des représentant-es des agent-es pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Amiante, bâtiments dégradés, risques naturels, risques psychosociaux, tensions avec les usagers, management délétère... les problèmes à résoudre ne manquent pas. Toutes les enquêtes montrent que le mal-être au travail atteint toujours un niveau très élevé.

À l'opposé de cette évolution, la FSU exige le renforcement des prérogatives et des moyens des représentants des personnels en matière de santé et sécurité au travail pour rendre visibles et officielles toutes les situations dangereuses ou dégradées et pour mettre les employeurs publics face à leurs obligations d'évaluation et de suppression des risques professionnels. Au-delà des questions de santé et sécurité au sens strict, la question du travail, de son contenu et de sa qualité peut être impulsée ou relayée par une instance représentative spécifique, mais elle doit irriguer toute notre activité syndicale.

Commissions administratives Paritaires (CAP)

Le gouvernement veut réduire le rôle des CAP, qui ne devraient plus traiter

que du disciplinaire et des recours sur des décisions individuelles concernant les agent-es à l'exception des questions de mobilité et d'avancement, qui elles n'y seront plus du tout traitées. Sera instauré un RAPO (recours administratif préalable obligatoire) préalable à un recours contentieux devant le TA... Il s'agit donc de rapprocher les compétences des CAP des CCP dont le peu de prérogatives n'a pas fait preuve d'une grande efficacité.

Pourtant les CAP contribuent aujourd'hui à la transparence et à l'équité des décisions de la puissance publique concernant les agent-es, et sont un lieu privilégié de leur défense individuelle et collective

Commissions Consultatives Paritaires pour les non-titulaires (CCP)

Les commissions consultatives paritaires sont un des lieux institutionnalisés où le dialogue social se consacre aux agent-es contractuel-les. Leur généralisation aux trois versants de la Fonction publique a représenté une avancée – timide – dans le versant territorial.

Toutefois, plus globalement, la faible étendue de leurs compétences n'en fait pas un outil très efficace pour la défense des personnels et préfigure ce qui est programmé pour les compétences des CAP. Quel élargissement de leurs compétences serait nécessaire pour la prise en compte de l'ensemble des problématiques des agent-es contractuel-les ?

Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie en profondeur le paysage de la formation professionnelle. Sa gouvernance est repensée pour désintermédiariser l'accès à la formation et pour faciliter le contrôle de ses fonds par l'État. Les conséquences sont la refonte des instances de concertation et de décision au niveau national (CNEF-FOP, COPANEF...) en un établissement public « France compétences » dont la FSU, et les autres organisations syndicales de l'éducation, sont exclues. Même si elle a réussi à avoir un siège

sans voix délibérative à la commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle (CNNCEFP), la FSU continuera à demander que sa représentativité soit prise en compte afin d'intégrer l'ensemble des commissions attachées à « France compétence » et notamment celle dédiée à la certification professionnelle (anciennement CNCP). Elle devra aussi poursuivre et amplifier son travail dans le domaine de l'emploi, de l'orientation et la formation avec les confédérations (notamment avec la CGT) pour peser plus sur l'ensemble de ces dossiers.

Au niveau régional, les CREFOP sont maintenus mais seront renouvelés, y compris dans la structure de leur composition. Même si leur mission de coordination perdure, leurs prérogatives devraient aussi évoluer. La FSU demande que sa place soit confortée afin qu'elle puisse intégrer, dans toutes les régions, l'ensemble de ses commissions. Elle continuera à peser pour que soit organisée au niveau régional la mise en place de réels espaces d'échanges et de dialogue, notamment sur l'élaboration de la carte des formations professionnelles.

Comité économique, social et environnemental (Régional) (CESE[R])

Le CESE et les CESER sont des lieux du dialogue civil : les organisations de la société civile, syndicats, organisations patronales, associations, défenseurs de l'environnement, y confrontent leurs analyses et y font des propositions. Si l'on peut regretter que l'ensemble des composantes de la société n'y soient pas représentées (organisations de chômeurs par exemple), les avis sont de nature à jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques publiques conformes aux besoins de la société. D'autre part, la nouvelle proposition d'organisation du CESE interroge notamment sur le tirage au sort de 150 citoyen-nes et leur légitimité démocratique.

Le CESE et les CESER sont source d'informations importantes sur des sujets transversaux qui intéressent l'ensemble des syndicats de la FSU au plan national, régional et départemental, Il y a donc nécessité de communications ré-

gulières en direction des composantes de la FSU, les outils existent : listes de diffusion, extranet, lettre électronique... Ils ne sont pas suffisamment utilisés.

Pour le prochain mandat il est nécessaire de veiller à ce que les représentant-es au CESER/CESE soient en lien régulier avec les instances de la FSU pour permettre d'une part les mandats nécessaires et la diffusion des informations.

Action sociale

L'article 9 de la loi de 1983, l'action sociale invite les personnels à participer à sa définition, ce qui donne un caractère particulier à ses instances consultatives. Les représentant-es des personnels participent à la définition des prestations et au contrôle de l'utilisation des budgets. Par sa représentativité, la FSU assume largement cette responsabilité qui doit être prise en compte dans ses interventions et revendications générales.

Cet accompagnement de la vie quotidienne des agent-es devrait ouvrir plus largement un champ d'intervention syndicale prenant en compte des difficultés communes à l'ensemble des travailleur-ses et de la population, en particulier les personnes les plus précaires. D'autres instances de dialogue social spécifiques jouent aussi un rôle important. Par exemple, des lieux de dialogue avec les collectivités territoriales sont indispensables dans l'éducation, à l'instar de ce que devraient être CDEN et CAEN.

La FSU réaffirme avec force son attachement aux services publics et aux droits des usager-es. Elle réaffirme que les droits des personnels à être représentés et défendus sont une condition nécessaire à la pérennité des services publics, à leur transparence pour les usager-es comme pour les agent-es.

Elle dénonce et combat la réforme de la Fonction publique et demande son retrait/abrogation.

On voit bien que le paritarisme est utile pour les agent-es et bénéfique aux usager-es. Il est également l'une des raisons d'être des organisations syndicales de fonctionnaires qui courent le risque de voir leur rôle considérablement diminué, et dont l'avenir est donc en jeu.

Si la réforme de la FP s'applique et des-

saisit les CAP de leurs prérogatives dès 2020, cela va impacter fortement le militantisme FSU. Il serait alors nécessaire de réorganiser en grande partie les fonctionnements des SN pour la défense corporative (promotions, mutations...) actuellement assurée par le suivi des dossiers en CAP (où les SN FSU sont majoritaires ou forts dans beaucoup de celles de l'EN). Or les questions corporatives sont actuellement un point de contact important pour les SN avec les collègues, et parfois la raison prépondérante de prendre une adhésion syndicale. Se poserait alors la question de créer de nouveaux liens avec les personnels et éviter des pertes d'adhérent-es faute d'informations corporatives à diffuser. Toutes les organisations syndicales, et pas seulement les SN de la FSU, seraient concernées, mais le risque est fort dans ce contexte d'un repli des SN sur leurs activités propres, au détriment du renforcement du travail fédéral à tous niveaux. Les bouleversements que va engendrer la nouvelle loi fonction publique interrogent nos pratiques syndicales. Avec ses syndicats nationaux, la FSU devra dès 2020 conduire une réflexion de fond sur l'évolution de ces pratiques, notamment en confrontant les modalités de mise en œuvre dans les différents champs et en favorisant l'échange et la mutualisation de ce que les uns et les autres tenteront de mettre en place.

11.3. Améliorer la visibilité de la FSU

11.3.a. Rendre l'appartenance à la FSU concrète, lui donner du sens

Ce n'est pas seulement l'amélioration de la communication et la présence du logo, même si c'est un élément important de l'identité d'appartenance, qu'il nous faut cultiver. Les positions de la fédération sur tous les sujets qui concernent la fonction publique notamment doivent encore mieux être mises en avant et partagées par les SN. Il s'agit de produire collectivement. Plus largement, il faut intégrer la fédération dans l'activité quotidienne des SN afin de la rendre lisible pour les personnels. Dans tous les champs de la fédération, les instances relevant d'une représentation fédérale ou pour lesquelles les personnels ont élu une délégation FSU devraient faire l'objet

d'une communication de préparation et de compte-rendu identifiée FSU.

C'est à partir du moment où la fédération apparaîtra comme celle qui traite, avec les SN, des questions quotidiennes des salarié-es et de leur métier que celle-ci pourra davantage prendre sens.

II.3.b. La communication, quelles évolutions ?

Le site national fsu.fr et le développement de nouveaux sites départementaux fsuXX.fsu.fr, donnent une lisibilité actualisée des actions de la fédération tant au niveau national qu'au plan local. Ils permettent un partage systématique sur les réseaux sociaux. Ils sont devenus des espaces privilégiés de communication tendant à prendre largement le dessus des publications papiers notamment dans les départements. Ces espaces numériques demandent à être développés pour prendre davantage en compte les nouveaux usages de partage de l'information que ce soit par les lettres électroniques ou les réseaux sociaux. Ces derniers doivent faire l'objet d'une attention particulière à tous les niveaux de la fédération. Il faut tendre à une présence systématique sur ces canaux d'informations. Pour cela une aide devra être apportée aux SD pour leur permettre de mieux faire connaître leurs activités fédérales localement.

La revue « Pour » dont le titre est devenu « Pour les services publics » conserve une place importante, le travail de complémentarité doit être poursuivi entre la presse des syndicats nationaux et les publications fédérales. Sur les questions professionnelles concernant spécifiquement un SN, les rédacteurs veilleront à prendre l'attache du ou des syndicats concernés. Faut-il réaliser une enquête de lectorat pour mieux cibler les attentes ? Dans le même temps, les nouveaux usages de consultation de la presse en ligne doivent permettre de développer le lien entre format papier et numérique.

La campagne de communication de la fédération lors des élections de décembre 2018 a su trouver un angle commun, fédérateur et mobilisateur. Elle était à la fois représentative de la place de la fédération dans la FP, de son travail et de sa proximité avec les salarié-es. De nombreuses sections départe-

mentales et SN ont pu s'en saisir et la décliner localement. Ce modèle demande à être poursuivi en dehors des moments de campagne et permettrait de renforcer le lien entre SN et fédération. Un livret de présentation de la FSU a été réalisé pour mieux faire connaître la fédération. Comment les SN s'en sont-ils emparés, faut-il développer un autre matériel spécifique à destination des nouveaux adhérents ? La communication prend une place et une importance de plus en plus grande dans l'activité syndicale. Elle est à la fois un levier et représentative de l'activité et du bon fonctionnement de notre fédération. Un chantier permettant de mieux coordonner communication des SN, et communication fédérale doit s'ouvrir afin de permettre un meilleur affichage de la FSU pour chacun des syndiqués et plus largement pour l'ensemble des champs de la fédération.

II.3.c. L'éclairage des élections professionnelles de 2018

Au cours de l'année des élections professionnelles, les syndicats nationaux ont eu la volonté de faire apparaître la FSU dans leur champ.

Pour les syndicats de l'éducation, l'association du sigle de la fédération avec celui des syndicats n'est pas suffisant pour identifier l'apport de celle-ci dans le quotidien de leur champ professionnel. Cette difficulté a « coûté » cher lors des dernières élections professionnelles. L'écart des voix toujours croissant (23 774 voix en hausse de près de 9 000 voix) entre les votes pour les syndicats nationaux en CAPN et le vote pour la FSU au CT du Ministère de l'Éducation Nationale notamment doit nous interroger.

L'articulation et le lien pour l'électeur ou l'électrice entre son SN qui va traiter le sujet et la fédération qui va se présenter aux élections manquent de lisibilité. Les syndicats nationaux doivent-ils s'interroger sur un changement de nom avec par exemple une dénomination du type FSU-nom ou FSU-*champ professionnel*, pour rendre l'appartenance à la fédération plus lisible ?

II.3.d. Quelle visibilité dans les champs ministériels ?

La FSU est encore trop assimilée au

champ éducatif. Pourtant, elle est présente à la territoriale comme à l'état et en particulier dans l'enseignement supérieur, la justice, l'agriculture, jeunesse et sport, le ministère du travail, l'écologie, la culture.

Nous devons réfléchir à une communication de la fédération par ministère pour faire du commun lorsque plusieurs syndicats sont présents.

Il est nécessaire de rendre visible cette pluralité de la fédération pour rompre avec l'image de la fédération enseignante.

Les lettres OSTIC, dispositif institutionnel de communication des organisations syndicales, doivent être privilégiées sous une forme fédérale chaque fois que le sujet concerne un ensemble de SN.

II.4. Sentiment d'appartenance à la FSU et militantisme fédéral

La volonté de porter nos valeurs communes à travers la FSU est unanime ; mais il y a nécessité de progresser encore sur la mise en valeur de la fédération et le militantisme fédéral comptenu en particulier des enjeux des élections professionnelles, où le défaut d'identification de la FSU est patent et contribue à affaiblir les moyens syndicaux des SN puisqu'ils sont calculés sur la base des résultats de la FSU

II.4.a. Répondre aux besoins de moyens militant-es à tous les niveaux de la fédération

Le congrès de 2016 avait donné pour mandat de travailler sur le passage des adhérent-es de l'appartenance implicite à l'appartenance consciente à la FSU : à cet effet, des livrets ont été élaborés pour améliorer l'identification de la FSU, en premier lieu par les adhérent-es : présentation de la FSU, élections professionnelles et un sur les violences faites aux femmes. Certains SN ont un matériel propre d'accueil des nouveaux adhérent-es, dans lequel la FSU est présentée. La FSU doit se donner les moyens de mettre systématiquement le matériel fédéral à disposition des SN et d'en développer l'usage pour mieux accueillir leurs adhérent-es au sein de la fédération. Cela n'exclut pas que des SN développent du matériel complémentaire en fonction de leurs spécificités.

Augmenter le nombre de militant-es de la FSU suppose l'augmentation du nombre de militant-es des SN, ce qui passe en particulier par la formation syndicale, qui se fait généralement au niveau des SN. Celle-ci doit inclure la connaissance de la FSU comme élément essentiel, et s'efforcer d'en parler quel que soit le thème d'un stage destiné à former des militant-es, en particulier dans des stages « nouveaux-nouvelles militant-es ».

Développer l'engagement militant au sein de la FSU nécessite aussi d'avoir une politique volontariste de développement du travail fédéral: comment traduire cette volonté en termes de moyens?

Une meilleure mutualisation de certains secteurs d'activité et outils est à poursuivre pour économiser les forces militantes dans les SN, en particulier ceux dont les effectifs sont les plus restreints.

II.4.a.1. Élargissement, renouvellement, rajeunissement et féminisation : passer à des mesures concrètes

La FSU défend l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle agit et doit continuer d'agir également en son sein dans ce but. La vitalité du syndicalisme se nourrit de sa capacité à s'approprier les problématiques des collègues. Dans les milieux fortement féminisés dans lesquels interviennent certains des SN de la FSU, il est donc indispensable de travailler à la féminisation des équipes syndicales.

Pour favoriser à la fois la féminisation et le rajeunissement dans les équipes militantes, la FSU doit donner les moyens de concilier leur engagement syndical avec leur vie privée (éviter les réunions hors horaires de travail, tenir compte des temps de déplacement, prendre en charge la garde des enfants si nécessaire, etc.).

Pour encourager les femmes et les jeunes militantes à s'engager, il est nécessaire de développer les « tuilages » entre militantes « expérimentées » et jeunes militantes. Pour pérenniser les engagements, il convient de privilégier les co-responsabilités. Il s'agit également de favoriser la prise de parole des femmes et des camarades plus jeunes (alternance des prises de paroles

d'hommes et de femmes...).

Lutter pour la promotion des femmes dans la FSU passe également par la lutte contre les stéréotypes et les agissements sexistes.

Accepter de réinterroger nos pratiques syndicales pour donner de la place aux nouvelles et nouveaux camarades et en tenant compte de leurs choix, en leur permettant d'apporter leur vision paraît indispensable. La FSU a engagé des actions dans ce sens ces dernières années:

- Certains SN ont inscrit des modifications dans leurs statuts pour favoriser la féminisation de leurs instances ou y travaillent actuellement, d'autres se sont dotés de groupes ou observatoires de l'égalité femmes-hommes.
- Des structures départementales de SN ont été plus nombreuses qu'auparavant à développer les co-secrétariats, l'organisation de la garde des enfants ou la prise en charge des frais de garde pour les militantes déchargées devant participer à des réunions syndicales en dehors des temps de décharge. Des SN se sont mandatés pour généraliser ces mesures.

- Le règlement électoral en vue du congrès de 2019 de la fédération oblige les listes de candidatures à comporter autant de femmes que d'hommes.

- Les co-secrétariats de SD favorisent l'implication des femmes, puisque 70 % des 34 SD dans ce cas comptent au moins une femme dans le secrétariat, contre 17,9 % des 67 SD à secrétariat unique.

L'écriture inclusive a été adoptée dans l'écriture des articles de *Pour*.

Pour autant, le travail à faire reste très important:

Ainsi, actuellement, dans les instances fédérales nationales, les femmes ne représentent que 35,6 % des membres titulaires du CDFN, et 30,8 % au BDFN. Pour mettre en adéquation notre engagement sur l'égalité et notre fonctionnement, il est nécessaire d'inscrire dans les statuts notre volonté politique de promouvoir les femmes dans la FSU et ses instances (voir propositions de modification statutaires). Toutes les instances fédérales doivent donner toute leur place aux femmes en faisant en sorte qu'elles y soient au moins aussi nombreuses que les hommes.

Les modalités permettant d'appliquer cette disposition statutaire d'une juste représentation dans les instances sont à définir durant le premier semestre 2020 dans le règlement intérieur avec une période transitoire.

Les modifications sur la place des femmes dans les instances délibératives de la FSU du règlement intérieur devront répondre aux principes suivants:

- *Pour chaque SN*: les délégations doivent être composées au moins d'autant de femmes que d'hommes ou doivent être à l'image de la répartition des femmes et des hommes parmi les syndiqués du SN.

Ces principes feront l'objet d'un aménagement pour les délégations inférieures ou égales à 4 membres qui devront comporter au moins un homme et une femme. Cette dernière règle n'est pas applicable pour les SN comportant moins d'un tiers d'hommes ou de femmes syndiqués.

- *Pour chaque tendance*: les délégations doivent être composées au moins d'autant de femmes que d'hommes.

- *Pour la représentation des SD au CDFN*: afin de favoriser la participation des femmes aux instances fédérales et tendre le plus rapidement possible à une représentation avec au moins une femme, doivent être fortement encouragés par le co-secrétariat et la rotation des militantes représentant les SD par région.

- *Pour la partie de la représentation pluraliste des SD au CDFN*, il faut appliquer la même règle que pour les tendances.

Lors de chaque CDFN de mars, un bilan devra être présenté sur la composition genrée des instances durant l'année précédente. La mise en place de ces règles devra être effective d'ici le prochain congrès de 2021 afin d'être en accord avec nos statuts. Afin d'y parvenir, un bilan global de la période transitoire, associant SN-tendances-SD, sera effectué à l'issue de laquelle de nouvelles propositions pourront être faites.

Un bilan annuel de la féminisation du CDFN et du BDFN devra être présenté à l'occasion du CDFN de mars sur l'année précédente. Des outils simples doivent être mis en place pour le permettre.

II.4.a.2. Pour un syndicalisme retraité plus fédéral

Notre syndicalisme retraité repose sur les liens intergénérationnels, le continuum de la prise en charge des intérêts des personnels tout au long leur vie (formation, exercice professionnel, retraite), avec des revendications communes avec les actifs et d'autres plus spécifiques.

La syndicalisation des retraité-es reste un enjeu pour la FSU comme pour tous les SN, notamment ceux qui ne sont pas organisés au plan départemental. Les liens actif-ves/retraité-es doivent être favorisés à tous niveaux pour que les adhérent-es poursuivent l'activité syndicale au-delà de leur exercice professionnel.

Les SFR, créées en 2007, ont engagé la construction dans la FSU d'un syndicalisme retraité lié au syndicalisme actif. Elles en constituent l'élément clé. La situation a beaucoup évolué depuis 2016. Les mobilisations initiées par le groupe des 9 (CGT, FSU, FO, CGC, CFTC, FGR-FP, Solidaires, UNRPA, LSR) ont fait des retraité-es un élément majeur du mouvement social, et de notre syndicalisme un acteur incontournable. La FSU bénéficie désormais d'une reconnaissance institutionnelle notamment par sa présence dans le HCEFA et les CDCA, comme dans nombre d'ARS. Elle peut ainsi travailler sur tout le territoire avec ses partenaires syndicaux les questions concernant les retraité-es et les personnes âgées.

Ces avancées impliquent un travail plus efficace au plan national comme dans les départements pour élaborer les revendications, procéder aux mandats et construire les initiatives, notamment dans le groupe des 9.

Sur le fonctionnement des SFR :

► Associer les SFRD aux réflexions, élaborations et mises en œuvre des décisions notamment en réunissant, avec la SFRN, les délégué-es des départements deux fois par an en plus des Journées d'automne.

► Assurer un fonctionnement de la SFRN plus collégial en impliquant tous les SN et en intégrant régulièrement les néo-retraité-es :

– fabrication de la revue *Pour retraités*;

– explorer la mutualisation des publications propres aux syndicats en lien avec *Pour retraités*.

Sur une meilleure intégration des SFR dans le fonctionnement de la FSU :

► Systématiser les mises en commun entre actif-ves et retraité-es avec la désignation par la SFRN des camarades participant aux différents groupes de travail.

► Favoriser la présence des militant-es de la SFRN dans les secteurs qui les concernent (SDP, SP...).

► Les intégrer dans les délégations FSU qui concernent les dossiers qu'ils portent.

► Les inviter aux Secrétariat et/ou BN quand une question porte sur les dossiers retraité-es.

► Permettre la participation des retraité-es impliqué-es dans les CDCA, CRSA et CTS et les échanges avec les ARS, dans les instances régionales.

► Améliorer le fonctionnement du groupe actif-ves/retraité-es sur la place des retraité-es dans la FSU et sur les relations de la FSU avec la FERPA.

► Réfléter davantage leur situation et actions dans la revue *Pour*.

► Favoriser la visibilité des retraité-es dans les initiatives par un matériel spécifique retraité-es (badges, drapeaux...). Un bilan annuel de la mise en œuvre des décisions de congrès, sera assuré conjointement par la direction de la FSU et la SFRN et présenté à un CDFN. Il permettra aussi une discussion régulière sur la place des retraité-es dans la fédération.

II.4.b. De quelle politique de formation la FSU a-t-elle besoin ?

Le Centre de formation de la FSU assure la cohérence entre les besoins des SD, des SN et des secteurs, en dégagant des axes prioritaires, en coordonnant et organisant une offre qui tente de couvrir l'ensemble des préoccupations fédérales.

La formation syndicale fédérale, en essor ces dernières années, doit poursuivre son développement et mieux répondre aux besoins du terrain. Pour améliorer l'accès à la formation syndicale et rapprocher la formation des militant-es, il convient de disposer d'une cartographie précise de la formation

mise en œuvre et des besoins à tous les échelons de notre fédération (SD, SN, CFR).

Les syndicats nationaux et les secteurs de la fédération doivent s'impliquer plus fortement dans la vie du Centre de formation dont l'amélioration de l'offre passe notamment par l'engagement de forces militantes supplémentaires, par la formation de formatrices qui puissent être proposé par le Centre de formation sur des sujets particuliers (CHSCT, Retraites...), par la mutualisation entre les groupes de formation des SN et l'aide au développement des politiques de formation dans tous les syndicats de la FSU.

L'offre de formation nationale s'articule autour d'axes politiques, en lien avec les priorités définies par nos instances nationales :

① Améliorer l'appropriation militante de la FSU : anticiper et favoriser le renouvellement militant et la prise de responsabilité, comprendre le fonctionnement fédéral, maîtriser les étapes historiques essentielles de la construction de la FSU et de son corpus revendicatif, mais aussi plus globalement comprendre les enjeux liés à l'évolution des paysages syndicaux et politiques français et européens, militer dans une SD, communiquer, gérer la trésorerie d'une SD, etc.

② Favoriser la diffusion d'une culture fédérale, autour de thèmes transversaux :

a) « défendre les intérêts matériels et moraux des personnels » : Fonction publique et statut des fonctionnaires, déroulement de carrière, rémunérations/retraites, protection sociale, projet éducatif, système éducatif ;

b) « créer les conditions de leur amélioration » : connaître, animer et développer la FSU, Europe, syndicalisme ;

c) « comprendre la société et ses évolutions pour agir syndicalement » : défense des libertés, lutter contre les inégalités sociales, combattre l'extrême droite, agir pour l'égalité femme/homme, renforcer les services publics territoriaux et nationaux.

③ Travailler en périmètre intersyndical pérenne, notamment avec la CGT et Solidaires : tant au niveau national que régional ou départemental, la forma-

tion syndicale contribue au rapprochement intersyndical : formations communes, recours à des formateurs et formatrices d'autres organisations (CGT, Solidaires).

II.4.c. L'Institut de la FSU

Depuis sa naissance, la FSU s'est doté d'un Institut de recherches, lieu d'échanges et de travail en synergie en-

tre des chercheur-ses académiques et des militant-es, qui sont les meilleur-es spécialistes de leur travail et de leur engagement.

Son rôle est de proposer à la fédération une boîte à outils intellectuels, livres, revue, lettre électronique, susceptibles d'éclairer l'action syndicale.

La FSU veillera à la pérennité, au bon fonctionnement et à l'indépendance de

son Institut de recherches. Elle se fera le relais, via les SD, CFR et SN, de ses travaux et sera attentive à la coordination avec son centre de formation.

En même temps, elle continuera à revendiquer d'être associée à l'IRES, Institut de recherches économiques et sociales regroupant l'ensemble des organisations syndicales représentatives françaises en 1984.

Partie II. L'activité internationale de la FSU

III.1. Développer l'activité syndicale internationale

Partout dans le monde, les populations subissent les conséquences des crises financières, sociales, climatiques et migratoires. Le capitalisme se nourrit des crises permanentes successives qu'il crée lui-même et les prend pour prétexte afin d'organiser la baisse du coût du travail, casser les services publics, remettre en cause les droits sociaux, bafouer les libertés syndicales, détruire des territoires autochtones... soutenu en ce sens par des institutions internationales (OMC, FMI, G7/20...). Le racisme, la xénophobie et la discrimination à l'égard des jeunes, des personnes LGTBQI, des personnes handicapées, des peuples autochtones et des personnes âgées minent toujours plus la perspective d'un monde juste et meilleur. Partout en Europe, les extrêmes droites et les idées qu'elles véhiculent s'implantent, banalisant les discours d'exclusion et de racisme ainsi que la course au tout « sécuritaire ». L'austérité et le manque de financement des services publics amplifient ces phénomènes. Les gouvernements de l'UE s'inscrivent dans ces mêmes politiques destructrices de droits sociaux qui détériorent les conditions de travail des salarié-es et de vie des citoyen-nes. La nécessité de construire des mobilisations européennes reste d'actualité.

Face à cette situation, des mobilisations se développent, plus ou moins coordonnées à l'échelle internationale, dans certains secteurs professionnels et sur certaines thématiques: droit des femmes, migrant-es, racisme, climat, etc.

Le syndicalisme a la responsabilité d'organiser la solidarité et les mobilisations à l'échelle mondiale, pour construire la nécessaire transformation sociale. Il doit aussi renouveler ses stratégies et ses actions face à ces enjeux. Pour la FSU, il s'agit de s'impliquer davantage dans les campagnes internationales, syndicales ou citoyennes et de chercher à construire des mobilisations plus particulièrement au niveau européen. Ainsi il faudrait favoriser les initiatives qui permettent de renforcer la solidarité et les convergences de lutte sur les différents terrains de mobilisation: retraites, travail digne et décent, services publics, fiscalité, justice climatique et solidarité internationale. Il s'agit de lutter contre toutes les formes de répression antisyndicales et contre toutes les discriminations. La FSU dénonce la violation des droits fondamentaux d'expression, d'association, de manifestation et de grève à travers le monde. Elle exprime sa solidarité aux peuples et organisations syndicales qui luttent pour la reconnaissance des droits les plus élémentaires, par exemple, dans le cadre du Collectif intersyndical Iran et de l'intersyndicale Turquie.

Le développement de l'activité internationale de la FSU implique non seulement un engagement dans des structures syndicales internationales, mais aussi dans des collectifs et réseaux internationaux. La FSU travaillera à approfondir ses relations bilatérales, en particulier avec les confédérations syndicales au niveau européen. Elle continuera à participer aux alliances qui permettent de travailler à la conquête de

nouveaux droits: droits sociaux, démocratiques, accès aux droits fondamentaux et aux biens communs. Sa participation à des collectifs internationaux, nationaux, voire locaux qui agissent pour les droits au niveau international sera également un de ses axes de travail.

III.2. Le syndicalisme en Europe

Des mobilisations ont lieu contre les politiques anti-sociales, discriminatoires et anti-démocratiques mises en œuvre par les gouvernements nationaux et souvent coordonnées par l'Union Européenne (UE). Elles sont impulsées par les syndicats mais aussi par de nouveaux mouvements tels que « 15-M » en Espagne, suivies des marées, des mobilisations des retraité-es, des manifestations massives au Portugal et les mouvements contre la taxe sur l'eau en Irlande en 2016. Les luttes féministes ont connu une dynamique historique avec les mobilisations en Pologne, en Italie (« Non Una di Meno »), en Espagne (grève générale féministe, appelée par tous les syndicats). D'autres mobilisations sociales se sont construites avec par exemple le mouvement contre « la loi de l'esclavage » (réforme néolibérale du droit du travail) en Hongrie, la manifestation et le développement du mouvement antiraciste « Indivisible » en Allemagne. Sans oublier les manifestations écologistes pour le climat, portées notamment par la jeunesse qui se met en grève dans de nombreux pays comme en Suède, au Danemark, en Suisse, en Belgique, en France, en Grande-Bretagne.

Dans le domaine de l'éducation, les réformes en cours vont dans le sens d'une diminution de la qualité et de l'offre de formation dans l'enseignement public. Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) qui est la région Europe de l'Internationale de l'Éducation, dans une de ses motions, souligne « les effets dramatiques qu'a eu la crise sur les enseignants, les employés de l'éducation et les élèves », et « affirme que la réduction de la dette et du déficit national au travers de mesures d'austérité ne constitue pas un moyen viable pour assurer une croissance économique durable face à la situation que traverse actuellement l'Europe ». Des mobilisations à l'initiative des syndicats enseignants, sous forme de grèves ou de manifestations, se développent dans plusieurs pays. C'est le cas aux Pays-Bas, en Lettonie, au Portugal. Et des victoires syndicales sont possibles comme en témoignent les augmentations salariales obtenues en Allemagne et en Slovénie.

En Europe, le taux de syndicalisation est très variable et difficilement comparable tant les systèmes diffèrent. De près de 10 % en France ou en Pologne, il frôle les 20 % en Allemagne et en Espagne et culmine à près de 70 % en Suède et Finlande. Mais la tendance est la même partout : le nombre de syndiqué-es est en baisse. Les raisons sont multiples : nouveaux moyens de production, diminution du poids de l'industrie et flexibilité du travail, méthodes managériales de subordination, d'individualisation, voire de répression. Pour l'essentiel, les enjeux sociaux relèvent encore des stratégies nationales des syndicats. Comment sortir de la culture syndicale nationale et des enjeux nationaux ? Les trajectoires des pays européens se sont mises à diverger fortement depuis 2010 et, avec elles, les stratégies syndicales restent difficiles à coordonner. La CES qui avait organisé plusieurs euro-manifestations à Bruxelles semble avoir renoncé, pour le moment, à cette modalité d'action. Pourtant, c'est au mouvement syndical de faire converger les luttes pour obtenir des améliorations significatives en matière de salaires, d'emplois, de services publics et de prise en compte des enjeux climatiques.

III-3. Adhésions

III.3.a Faire le bilan de l'échec des demandes d'adhésion à la CES comme à la CSI

La FSU a toujours eu comme objectif de faire reconnaître à l'échelle européenne et internationale son rôle de force syndicale porteuse d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Au cours de ce dernier mandat, elle a mis l'accent sur son projet syndical revendicatif, en particulier sur ses propositions alternatives en matière de conditions de travail, de protection sociale et de retraites, de taxation sur les transactions financières et de services publics.

Défendre les principes essentiels de la Fonction publique et des services publics est un de ses mandats fondamentaux. Force est de constater que les demandes d'adhésion à la CES et à la Confédération syndicale internationale (CSI) se soldent par un échec malgré plusieurs relances faites en direction de ces deux structures. Pour ce qui concerne la CES, l'opposition des organisations françaises affiliées à la CES constitue la raison de cet échec.

III-3.b. Internationale des services publics (ISP)

Il en est de même pour l'ISP. Le Congrès avait pris acte de l'impossibilité d'y adhérer, notamment pour des raisons financières.

III-3.c. Peut-on envisager l'examen d'une demande d'adhésion à la FSESP (Fédération syndicale Européenne des services publics) ?

Compte-tenu des échecs mentionnés précédemment, est-il possible d'envisager une demande d'adhésion à la FSESP dont la plateforme revendicative et les campagnes pour défendre et promouvoir les services publics sont très proches des mandats de la FSU. La FSESP rassemble des syndicats de toute l'Europe. Forte de ses 8 millions d'adhérent-es, elle syndique dans les administrations locales, régionales et nationales ainsi que dans l'administration européenne, la santé et les services sociaux, l'énergie, les déchets et l'eau. La FSESP est la région Europe de la ISP. C'est également une des 10 fédérations syndicales de la CES.

III-4. Perspectives d'activités et de mobilisations

III.4.a. Au niveau européen

L'Altersummit a permis la rencontre de syndicats (certains sont affiliés à la CES) et d'organisations, sur les thèmes de la riposte aux politiques d'austérité, des droits sociaux et de la justice climatique. Ce réseau a permis d'avancer vers une coordination européenne des mobilisations sur ces terrains. Mais les préoccupations et questions posées par les mouvements nationaux sont bien souvent discordantes en fonction du contexte, ce qui explique les difficultés de travailler dans un cadre européen. La FSU poursuivra son investissement avec comme objectif de faire vivre des campagnes entre mouvements de différents pays européens sur les enjeux qui se posent à cette échelle (migrantes, évasion fiscale...).

D'autres réseaux qui ont connu plus ou moins de succès existent au niveau européen. La FSU continuera de suivre, avec un esprit ouvert, les évolutions, les propositions et les mouvements émergents, en Europe.

III.4.b. Activités altermondialistes dans le cadre des forums sociaux

Les forums sociaux altermondialistes ont permis de réaliser des convergences internationalistes, une mutualisation des débats, une élaboration des réponses à la mondialisation libérale, une visibilité des luttes et parfois même un agenda commun des mobilisations nécessaires pour faire face à l'oligarchie internationale. Cependant, force est de constater que la dynamique des forums sociaux a faibli. Plus généralement, le mouvement altermondialiste a évolué. Des initiatives comme l'Altersummit, Blockupy et les mobilisations contre les traités de libre-échange en sont un héritage.

Sur les accords de libre-échange, la FSU est partie prenante des campagnes nationales et internationales, contre les traités (CETA, TAFTA...), dans un cadre d'alliances larges.

La FSU participe à la campagne « Stop impunité ! en vue de l'adoption d'un traité contraignant relatif aux entreprises multinationales et aux droits humains ».

III.4.c. Mobilisations internationales pour la transition écologique et la justice climatique

L'urgence climatique et les fortes mobilisations impulsées par la jeunesse du monde entier nous imposent de prendre en compte cet aspect dans notre activité syndicale. Dans les réseaux sur le climat ou la transition écologique, la FSU travaille à une meilleure présence syndicale, enjeu décisif pour avancer vers la justice sociale et environnementale.

Jusqu'en 2015, lors des COP, existaient des coalitions nationales et internationales, comme la coalition Climat 21 à Paris, dont était membre la FSU. Des collaborations entre une partie de ses membres ont pu voir le jour, notamment autour de la plateforme « Un million d'emplois pour le climat » à laquelle participe la FSU. La situation a été bousculée par les récents mouvements pour le climat. Depuis septembre 2018, a émergé un mouvement divers, en partie indépendant des organisations environnementales et syndicales, d'abord à partir des réseaux sociaux, puis à travers la création de nouvelles organisations. Ce renouveau des mobilisations pour le climat est surtout l'œuvre de la jeunesse, dont la première journée de grève internationale le 15 mars 2019 a été un grand succès. La plateforme « Youth for Climate France » regroupe plusieurs organisations de jeunesse dans un arc très large, leur manifeste ayant été signé par

cinquante associations et syndicats de jeunes. Il s'inspire des mobilisations menées dans d'autres pays européens. La participation des syndicats demeure modeste, même si la grève des jeunes du 15 février a été soutenue par plusieurs syndicats dont la FSU. Elle poursuivra son engagement dans le cadre d'alliance avec les mouvements climatiques internationaux et en participant aux rendez-vous de mobilisation qui vont se développer.

La FSU prendra également contact avec le réseau syndical : Trade Union for Energy democracy qui est une initiative mondiale multisectorielle visant à promouvoir des solutions à la crise climatique, à la précarité énergétique et à la dégradation des terres. Le TUED regroupe des syndicats avec lesquels la FSU a des relations depuis longtemps (ex : NEU, UNISON, CGIL, FTQ...)

La FSU fera de l'engagement dans les campagnes et mobilisations pour la transition écologique et la justice sociale une de ses priorités.

III.4.d. Activités de coopération

Le développement de relations bilatérales avec d'autres organisations syndicales peut se faire à travers des actions de coopération sur le court ou le moyen terme. Ce type d'activité permet de mieux faire connaître la FSU en y impliquant ses différents secteurs. C'est un levier dont il faut continuer à nous saisir, même si la FSU a fait le choix de réduire cette activité en met-

tant fin à sa participation au programme PROCEDH qui se déroulait en Haïti. Elle reste impliquée dans deux pays, en Tunisie (programme Soyons actifs/actives) pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées et au Sénégal avec le Mouvement des Femmes de la CSA, pour promouvoir le rôle des femmes dans le syndicalisme. Un partenariat avec d'autres organisations syndicales reste à examiner pour améliorer les possibilités de coopération de la FSU, notamment dans le cadre du travail au sein du CSFEF.

III.4.e. La francophonie syndicale

Depuis 2014, la FSU préside le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation qui est un regroupement des syndicats de l'éducation reconnu par la Francophonie. La FSU est engagée dans le CSFEF depuis sa création en 1987, notamment par l'intermédiaire de ses syndicats fondateurs, le SNES et le SNUIPP. Ce comité permet, entre autres, de tisser des liens et d'encourager la coopération et la solidarité au sein de l'espace francophone.

La FSU continuera à poursuivre son implication sur des thématiques ciblées telles que la lutte contre la marchandisation et la privatisation de l'éducation (avec l'Internationale de l'Éducation), le renforcement des capacités des syndicats, le respect des droits humains et syndicaux, la santé au travail et les questions relatives au dialogue social.

Modifications statutaires

Le CDFN a enregistré les propositions de modifications statutaires régulièrement déposées avant le 9 juin 2019 conjointement par les tendances *Unité & Action* et *École Émancipée*.

Aucune autre proposition n'a été déposée par un SN ni par une tendance, ni par une SD.

Suite au rapport de la commission ad hoc réunie conformément à l'article 12 du RI, le CDFN a constaté que se joignaient à la proposition de modification les syndicats nationaux suivants :

SNES, SNUipp, SNUTER, SNEP, SNE-SUP, SNUEP, SNPI, SNUTEFI, SNPES-PJJ, SNUAS-FP, SNCS, SNICS, SNUITAM, SNE, SNEPAP, SNETAP, SNASUB.

Le CDFN émet un avis favorable (84 Pour ; 4 Contre ; 1 Abstention ; 4 NPPV) à ces propositions de modifications statutaires qui seront soumises à la consultation des congrès départementaux.

Première modification, portant sur l'Article 1

Le dernier paragraphe de l'article 1 est ainsi rédigé :

Dans son fonctionnement, la Fédération rassemble, notamment par leur représentation dans les instances délibératives :

- les syndicats nationaux,
- les sections départementales constituées, dans chaque département ou équivalent, dont la liste figure en annexe du règlement intérieur, par les membres des syndicats nationaux adhérents,
- les tendances, dont le droit d'existence est garanti dans la Fédération.

Deuxième modification, portant sur les articles 5 et 16.

a) Remplacer le dernier § de l'article 5 « Dans la répartition des responsabilités fédérales, la fédération créera les conditions et mettra en œuvre une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes, en invitant les syndicats, les sections départementales et les ten-

dances à rechercher la parité dans la composition des instances et délégations fédérales, une limitation de la durée des mandats des responsables et favorisera le maintien de liens avec leur activité professionnelle. »

Par

Dans la répartition des responsabilités fédérales, la fédération doit donner toute leur place aux femmes en faisant en sorte qu'il y ait au moins autant de femmes que d'hommes dans toutes ses instances et les délégations fédérales. La fédération invitera les syndicats, les SD et les tendances à rechercher une limitation de la durée des mandats des responsables et favorisera le maintien des liens avec leur activité professionnelle.

b) À la fin de l'article 16, ajouter un paragraphe ainsi rédigé :

Les modalités de mise en œuvre d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes dans les instances de la FSU, en application de l'article 5, sont précisées dans le règlement intérieur.

Rapport Financier 2019

Ce rapport financier concerne les exercices comptables 2014/2015, 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018. Les comptes de résultat que vous trouverez en annexe agglomèrent le siège de la FSU, les Sections Départementales et les Conseils Fédéraux Régionaux. Lors de la publication des comptes certifiés au *Journal Officiel*, les comptes du Centre de Formation, de l'Institut de Recherche et de la SCI Pixel y sont associés.

Pour cette dernière entité, une Transmission Universelle de Patrimoine vers la FSU est intervenue au 1^{er} janvier 2019 et la SCI Pixel a été dissoute à cette occasion. Cette TUP va faciliter la gestion administrative et comptable du siège de la FSU.

Enfin, la FSU a élu un nouveau Commissaire Aux Comptes lors du CDFN

de mai 2017 pour une durée initiale de six exercices comptables à compter de l'exercice 2016/2017.

Les faits marquants au niveau des dépenses

Les élections professionnelles de décembre 2018 ont constitué un événement majeur dans la période. Tirant les enseignements des élections professionnelles 2014, la FSU a modifié sa stratégie de communication en déclinant une signature spécifique (Engagé-s au quotidien !), en mettant en œuvre un calendrier de communication axé sur les réseaux sociaux et en élaborant un livret élections. Elle a également choisi de renforcer la dynamique militante en organisant une journée de lancement de la campagne qui a rencontré un franc succès et qui a été relayée dans

les médias (AFP et AEF en particulier). Sur le plan des éléments récurrents, la période a été marquée par l'organisation du congrès national du Mans puis de Clermont-Ferrand (pour un budget avoisinant les 1 500 000 € au total) et la publication « Pour » qui représente un coût croissant du fait de l'augmentation continue de l'affranchissement. Pour diminuer cette charge, la FSU a mis en place un kiosque numérique permettant aux adhérent.es qui le souhaitent de lire « Pour » en format numérique. Toujours sur le plan de la communication, la FSU a développé plusieurs supports pour renforcer sa visibilité : compte Facebook, compte Twitter, newsletter du CESE, ouvrage « *En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la Fonction publique* », livret de présentation de la FSU, plaquette

numérique action sociale et livret femmes.

Concernant le siège de la FSU, de lourds travaux d'entretien et de rénovation ont été entrepris : ravalement de la façade, remise à neuf de la toiture, peintures intérieures, mise à niveau de l'installation électrique et du câblage informatique... La FSU a également effectué un remboursement anticipé de son prêt immobilier.

Enfin, un des postes de dépenses les plus importants pour les SD/CFR et plus particulièrement le national, celui des frais militants (déplacement, hébergement, restauration...), reste stable autour de 500 000 € par an.

Les aides aux syndicaux nationaux et aux Sections Départementales

Dans le cadre des élections professionnelles 2018, la FSU a aidé plusieurs SN dans les secteurs de l'éducation (maquettage lettre électronique G9), de l'enseignement supérieur (communication électronique G6), de la fonction publique territoriale (mobilisation des SD autour du SNUITER), de l'intérieur (assistance juridique et technique au SNUITAM) et des affaires étrangères (aide financière au SUPMAE). Un prêt à taux zéro de 17 500 € a été octroyé au SNESUP pour couvrir le coût des travaux dans leur local et une aide financière de 8 000 € a été accordée à la tendance Émancipation pour l'achat de son local. Sur le plan technique, le logiciel comptable des SD et CFR (grigri) a été adapté pour plusieurs SN (SNA-SUB, SNICS, SNPI, SNUEP et SNUP-DEN) pour leur permettre de gérer les comptabilités de leurs sections locales ou leur comptabilité nationale.

En ce qui concerne les SD, des aides ponctuelles ont été apportées pour des travaux ou des déménagements et pour faire face au déficit structurel de financement rencontré par certaines SD en

milieu rural. Au-delà de ces aides financières, des listes de diffusion ont été élaborées pour permettre l'envoi par chaque SD de lettres électroniques à l'ensemble des adhérent.es de son département. Pour les élections professionnelles 2018, un gros effort financier a été fait pour le développement d'une ferme de sites qui a permis pour les SD volontaires de bénéficier d'un site internet rénové sur le plan technique et graphique.

Les faits marquants au niveau des recettes

Les recettes de la FSU nationale proviennent très majoritairement des cotisations des SN (2 500 000 € en moyenne dont 450 000 € reversés aux SD) et leur niveau est donc lié à la syndicalisation de chaque SN :

- 2014/2015, 157 271 syndiqué-e-s ;
- 2015/2016, 157 209 syndiqué-e-s ;
- 2016/2017, 157 083 syndiqué-e-s ;
- 2017/2018, 158 471 syndiqué-e-s.

Les autres sources de revenus de la FSU nationale proviennent de notre représentant au CESE, Gérard Aschieri, à hauteur de 30 000 € environ et de la subvention Fonction publique à hauteur de 363 034,50 €. Cette dernière sert, en grande partie, à financer les actions de formation et de recherche du Centre de Formation (130 000 €) et de l'Institut de Recherche de la FSU (80 000 €). 65 % des recettes de la FSU nationale proviennent donc de la syndicalisation des SN.

Au niveau des SD et CFR, l'inquiétude exprimée dans le précédent rapport financier quant à leurs revenus (changements liés à la réforme territoriale mais aussi aux choix politiques effectués dans tel département ou telle région) s'est malheureusement vérifiée... Les subventions des différentes collectivités ont diminué de 25 à 40 % sur la période.

Le bilan et les perspectives

Le niveau des réserves de la FSU siège représente une année budgétaire. Ces réserves permettent d'assurer l'organisation du congrès national et des élections professionnelles ainsi que de faire face aux dépenses liées à l'action, variables en fonction de l'actualité.

Au niveau des SD et des CFR, les finances sont également saines mais quelques SD ont rencontré des difficultés structurelles de financement. C'est pourquoi un groupe de travail, composé de SN et de SD, a été constitué afin d'élaborer des propositions pour résoudre cette problématique.

Les prêts à taux zéro consentis par la FSU au SNUEP, au SNUTEFI et au SNESUP sont remboursés suivant l'échéancier convenu pour chacun d'entre eux. Le prêt consenti à l'UNEF, dans le cadre de son partenariat avec la FSU, a été intégralement remboursé. Pour l'avenir, outre les événements cités précédemment, l'adhésion de la FSU à des fédérations syndicales européennes et ou internationales peut avoir un impact financier non-négligeable. Cependant, cette démarche, si elle aboutissait enfin, élargirait la visibilité de la FSU.

Les comptes agglomérés de la FSU ont été certifiés sans réserve sur les quatre derniers exercices comptables et sont publiés à N+1. Cette régularité serait impossible sans le concours des trésorier.es des SD et CFR qui ont appréhendé tout l'intérêt des règles comptables introduites par la loi du 20 août 2008 au titre de la transparence financière.

Comme pour les congrès nationaux précédents, un stage de formation « Trésorerie SD/CFR » sera organisé lors du premier trimestre 2020 pour faciliter l'intégration des nouvelles équipes issues des congrès départementaux.

Comptes de résultats 2014-2015/2015-2016/2016-2017/2017-2018

Charges	Nature de la dépense	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
	Énergie	35 179 €	36 055 €	27 909 €	38 748 €
	Fournitures administratives et autres	193 107 €	99 030 €	80 226 €	94 777 €
	Locations et charges locatives	332 105 €	393 863 €	372 146 €	403 984 €
	Entretien, réparations et maintenance	220 768 €	148 036 €	186 926 €	109 824 €
	Assurances	39 105 €	37 849 €	35 605 €	38 109 €
	Documentation, colloques...	88 275 €	19 035 €	32 507 €	21 045 €
	Honoraires	118 708 €	141 812 €	119 830 €	109 740 €
	Publicité, relations publiques et action	568 116 €	297 833 €	231 688 €	387 449 €
	Publications	783 822 €	915 390 €	790 117 €	799 296 €
	Frais militants	482 504 €	494 340 €	504 318 €	472 542 €
	Affranchissement, téléphone et internet	251 161 €	236 014 €	194 791 €	136 511 €
	TVA sur frais généraux	129 635 €	102 776 €	84 179 €	92 076 €
	Impôts, taxes et frais bancaires	31 091 €	27 217 €	31 464 €	31 886 €
	Salaires	140 717 €	135 938 €	148 521 €	143 615 €
	Intérêts sur emprunt	17 605 €	8 406 €		
	Dons, solidarité et cotisations	72 698 €	80 637 €	156 082 €	105 656 €
	Centre de formation	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
	Institut de recherche	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
	Charges exceptionnelles	1 869 €	3 541 €	2 584 €	12 529 €
	Amortissements	78 916 €	66 499 €	54 236 €	70 494 €
	Congrès 2016	116 823 €	814 033 €	95 046 €	
	Congrès 2019				109 989 €
	Divers	79 219 €	54 025 €		
	TOTAL	3 991 423 €	4 322 329 €	3 358 175 €	3 388 270 €

Produits	Nature de l'encaissement	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
	Vente produits	6 373 €	4 824 €	3 837 €	3 203 €
	C.S.A. et autres	69 000 €	54 000 €	48 000 €	72 000 €
	Publicité	211 010 €	252 442 €	258 695 €	218 959 €
	Subventions Fonction publique	363 034 €	363 034 €	363 034 €	363 034 €
	Subventions diverses	807 575 €	558 730 €	509 036 €	609 606 €
	Produits financiers	38 027 €	20 098 €	8 512 €	18 419 €
	Congrès 2016		152 066 €		
	Reversement CESE et CESER	348 169 €	346 806 €	356 153 €	264 963 €
	Recettes exceptionnelles	1 765 €	18 095 €	38 810 €	25 091 €
	Cotisations des syndicats nationaux	2 234 954 €	2 170 649 €	2 211 945 €	2 508 290 €
	<i>Dont reversement SD</i>	424 887 €	429 481 €	429 948 €	428 612 €
	Divers	233 236 €	320 097 €	320 122 €	
	TOTAL	4 313 143 €	4 260 841 €	4 118 144 €	4 083 565 €
	RÉSULTAT	321 720 €	- 61 488 €	759 969 €	695 295 €



9^{ème} congrès
national



Du 9 au 13
DÉCEMBRE
2019
CLERMONT-FERRAND